Quatre-vingt-troisième année. — N° 168. Le Numéro : 25 francs. Jeudi 19 Juillet 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-589 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Budget annexe de la caisse nationale d'épargne) (rectificatif) (p. 7755).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant avancement d'échelon d'administrateurs civils de la présidence du conseil en service au Maroc (année 1951) (p. 7755).

Ministère de la justice.

Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 7755).

Arrêté du 17 juillet 1951 relatif à l'élection des représentants des assurés au conseil d'administration de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (p. 7755).

Liste des candidats reçus au concours pour l'admission aux fonctions de greffier en Algérie (p. 7756).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant promotions et détachement (consuls et secrétaires d'administration) (p. 7756).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 17 juillet 1951 portant reconnaissance légale d'établissements congréganistes (p. 7756).

Décrets du 17 juillet 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique (p. 7756).

Arrêté portant suspension temporaire des fonctions d'un maire (p. 7756).

Arrêté portant détachement (personnel du cadre des préfectures) (p. 7757).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 7757).

Citation à l'ordre de l'armée aérienne (rectificatif) (p. 7759).

Décret n° 51-936 du 13 juillet 1951 relatif aux engagements et rengagements pour servir en Indochine (p. 7759).

Décret n° 51-937 du 13 juillet 1951 modifiant le décret n° 49-1379 du 3 octobre 1949 relatif au payement de la solde en temps de guerre (p. 7759).

Décrets du 13 juillet 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7760).

Décret du 13 juillet 1951 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre (p. 7762).

Arrêtés portant promotions, intégrations et détachements :

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (p. 7778).

Constructions navales (p. 7778).

Service hydrographique (p. 7778).

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école des officiers mécaniciens de l'air en 1951 (rectificatif) (p. 7779).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-938 du 17 juillet 1951 portant suppression d'emplois dans les corps annexes du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 7779).

Décret n° 51-939 du 17 juillet 1951 relatif à des reports de crédits de l'exercice 1950 à 1951 (p. 7779).

Arrêté du 5 juillet 1951 portant agrément de sociétés d'assurances (p. 7791).

Arrêtés du 13 juillet 1951 fixant les traitements applicables, à compter des 1er janvier 1949, 1er janvier et 1er juillet 1950, aux chargés d'enseignement des écoles préparatoires de la marine (p. 7791).

Arrêté du 17 juillet 1951 fixant le prix d'achat des alcools de betteraves pour la campagne 1950-1951 (p. 7793).

Arrêté du 17 juillet 1951 fixant les traitements applicables, à compter des 1er janvier 1948 et 1er janvier 1949, aux chefs de service administratif de classe exceptionnelle du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 7793).

Arrêté fixant les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, à certains personnels relevant du ministère de la France d'outre-mer (rectificatif) (p. 7793).

Arrêté relatif aux conditions d'application de l'exonération prévue, au regard de la taxe à la production, en matière de constructions navales (rectificatif) (p. 7793).

Arrêtés portant promotions, admission à la retraite et révocation:

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 7793).

Caisse des dépôts et consignations (p. 7793).

Douanes et droits indirects (p. 7793).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 13 juillet 1951 donnant rang et prérogatives de directeur à l'administrateur général de la Bibliothèque nationale (p. 7757).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 28 juin 1951 relatif à l'ouverture de l'aérodrome de Fort-de-France-Lamentin (Martinique) (p. 7794).

Arrêté du 3 juillet 1951 fixant le droit d'entrée au musée des travaux publics (p. 7794).

Arrêté du 5 juillet 1951 portant création d'une régie de recettes à l'école nationale de l'aviation civile (p. 7794).

Arrêté du 7 juillet 1951 portant affectation au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) de divers immeubles situés à Biscarosse (Landes) (p. 7794).

Arrêté du 11 juillet 1951 relatif au transport de l'éther éthylique et des produits de droguerie et pharmaceutiques contenant des liquides inflammables (matières dangereuses 1951, n° 24) (p. 7795).

Arrêté réglementant les véhicules ravitailleurs en gaz naturel de pétrole comprimé dits « stations sur roues » (matières dangereuses 1951, n° 20) (rectificatif) (p. 7795).

Arrêté relatif à l'emballage des dynamites (matières dangereuses 1951, n° 21) (rectificatif) (p. 7795).

Arrêté relatif au transport du plomb tétraéthyle et de ses mélanges (matières dangereuses 1951, n° 22) (rectificatif) (p. 7795).

Arrêtés portant reclassement, détachements et attribution de fonctions:

Administration centrale (p. 7795).

Gardiens de phare (p. 7795).

Institut géographique national (p. 7795).

Ponts et chaussées (p. 7795).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 12 juin 1951 portant application de la réglementation de la monte publique des taureaux dans le département de l'Isère (p. 7796).

Arrêté du 9 juillet 1951 relatif aux modalités d'attribution de la carte professionnelle de marchands de chevaux et mulets (p. 7796).

Arrêté du 10 juillet 1951 portant délimitation des zones de culture de graines de betteraves fourragères et potagères dans le département de Maine-et-Loire (p. 7796).

Arrêtés portant promotions, réintégration, affectations, inscriptions au tableau d'avancement, mises en disponibilité, acceptations de démission, radiation des cadres, révocations et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Eaux et forêts (p. 7796).

Office national interprofessionnel des céréales (p. 7797).

Secrétaires d'administration (p. 7797).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 1er juillet 1951 relatif aux prix des loyers applicables aux habitations à loyer modéré (p. 7757).

Ministère de la santé publique et de la population.

Liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et la population (p. 7797).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 51-940 du 17 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-758 du 9 juin 1949 établissant des servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques (p. 7799).

Décret n° 51-941 du 17 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-759 du 9 juin 1949 établissant des servitudes et obligations dans l'intérêt des réceptions radioélectriques (p. 7799).

Arrêté du 10 juillet 1951 portant délégation de signature (p. 7799).

Suspension temporaire de fonctions (p. 7800).

Destitution de fonctions (p. 7800).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commission et de bureau. — Réunions de bureaux (p. 7800).

Conseil de la République. — Réunion de commission du mercredi 18 juillet 1951. — Convocations de commissions (p. 7804).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunions de commissions des 17 et 18 juillet 1951 (p. 7804).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 7804).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement d'ingénieurs militaires des travaux de l'air (p. 7810).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de produits en provenance de Grèce (p. 7805).

Avis aux importateurs de citrons originaires et en provenance du Chili (p. 7805).

Avis aux exportateurs de céréales (p. 7805).

Avis aux importateurs d'amiante originaire et en provenance de l'Iran (p. 7805).

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (p. 7806).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits en provenance de Grèce (p. 7805).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits en provenance de Grèce (p. 7805).

Avis aux importateurs de citrons originaires et en provenance du Chili (p. 7805).

Avis aux exportateurs de céréales (p. 7805).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits en provenance de Grèce (p. 7805).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Quimper (p. 7810).

Annonces (p. 7811).

LOIS

Loi n° 51-589 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Budget annexe de la caisse nationale d'épargne).

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mai 1951: page 5352, 1re colonne, article 2, au lieu de: « L'article 20 de la loi du 21 juillet 1895 », lire: « L'article 21 de la loi du 20 juillet 1895 ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Avancement d'échelon d'administrateurs civils de la présidence du conseil en service au Maroc (année 1951).

Par arrêté du 12 juillet 1951, les administrateurs civils de la présidence du conseil dont les noms suivent, en service à l'administration centrale du protectorat du Maroc, sont promus aux échelons supérieurs de leur classe dans les conditions ci-après:

NOM ET PRÉNOMS	ÉCHELON actuel.	NOUVEL échelon.	DATE D'EFFET
1re classe.			
MM. Burdin (Marc)	2e	3e	1er janvier 1951.
Chagneau (Roger)	2e	3e	1er janvier 1951.
Calvet (Ivan)	2e	3e	1er janvier 1951.
Jacob (Raymond)	2e	3e	1er janvier 1951.
Robin (Auguste)	2e	3e	1er janvier 1951.
Grillet (Albert)	2e	3e	1er janvier 1951.
Mézières (Fernand)	2e	3e	1er janvier 1951.
Poupart (Adrien)	2e	3e	1er janvier 1951.
Villaret (Aimé)	2e	3e	1er janvier 1951.
Soipteur (Georges)	2e	3e	1er janvier 1951.
Bayloc (Désiré)	2e	3e	1er janvier 1951.
Raynal (Lucien)	2e	3e	1er janvier 1951.
Jager (Georges)	2e	3e	1er mars 1951.
Bousser (Marcel)	2e	3e	1er mai 1951.
Haour (Philippe)	2e	3e	1er juillet 1951.
2e classe.			
MM. Monier (Maurice)	2e	3e	1er janvier 1951.
Hamet (Charles)	2e	3e	1er janvier 1951.
Bouix (Henri)	2e	3e	1er juillet 1951.
Papillon-Bonnot (Henri)	2e	3e	1er juillet 1951.
Hillion (Jean)	1er	2e	1er janvier 1951.
Fayaud (Jacques)	1er	2e	1er janvier 1951.
Rovira (Louis)	1er	2e	1er janvier 1951.
Beze (François)	1er	2e	1er janvier 1951.
Grelet (Gaston)	1er	2e	1er janvier 1951.
de Redon (Jean)	1er	2e	1er janvier 1951.
3e classe.			
MM. Raval (Maurice)	2e	3e	1er février 1951.
Doret (Gabriel)	2e	3e	1er mars 1951.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juillet 1951: page 7344, 2e colonne, au grade de chevalier, au lieu de: « Beret (André), juge au tribunal de commerce de Cusset », lire: « Berret (André), juge au tribunal de commerce de Cusset ».

Election des représentants des assurés au conseil d'administration de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires, modifiée par le décret n° 51-720 en date du 8 juin 1951, pris en application de la loi du 17 août 1948;

Vu le décret n° 51-721 du 8 juin 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 12 juillet 1937, notamment en son article 3;

Vu le décret n° 51-722 du 8 juin 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle de la loi du 12 juillet 1937 susvisée;

Vu le décret n° 51-723 du 8 juin 1951 portant extension à l'Algérie du régime de retraite institué par la loi du 12 juillet 1937,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'élection des représentants des assurés au conseil d'administration de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires se déroule en France et en Algérie dans les conditions fixées aux articles 10, 10 *bis* et 10 *ter* du décret du 19 décembre 1945, modifié par le décret du 29 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut du notariat, sous réserve des dispositions suivantes.

SECTION I. — *Dispositions générales.*

Art. 2. — Dans chaque département la liste électorale des clercs et employés en activité affiliés à la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires est dressée par la chambre départementale siégeant en comité mixte, conformément à l'article 10 du décret du 19 décembre 1945 susvisé.

Un exemplaire de cette liste est adressé à la caisse de retraite dans les huit jours qui suivent.

La liste électorale des pensionnés est établie par la caisse de retraite.

Les listes électorales peuvent être consultées au siège de la caisse par les candidats ou leur mandataire.

Art. 3. — Pour chaque collège les listes de candidats sont déposées à la caisse de retraite dans les délais fixés à l'article 10 *bis* (3e alinéa) du décret susvisé du 19 décembre 1945, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la caisse.

Elles sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception, sur un registre spécial, un numéro d'ordre leur est affecté, et elles font l'objet d'un accusé de réception par la caisse, dans les quarante-huit heures de leur réception.

Les listes de candidats sont personnellement signées par tous les candidats.

Les clercs et employés en activité peuvent se grouper spontanément pour constituer une liste de candidats. Il en est de même pour les pensionnés.

Chaque liste doit comprendre autant de noms qu'il y a dans la catégorie de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Dans chaque catégorie, plusieurs listes ne peuvent avoir le même titre ni se réclamer de la même organisation. Il ne peut être apporté par les électeurs de modification ni à la composition des listes, ni à l'ordre de présentation des candidats.

Art. 4. — Chaque déclaration de candidature doit contenir l'état civil complet des candidats, le numéro de leur carte d'immatriculation à la caisse, ou celui de la pension qui leur est servie par la caisse, l'indication de l'étude où ils sont employés, ainsi que l'intitulé de la liste qui, si elle est patronnée par une organisation syndicale, doit faire mention de celle-ci. Elle contient, en outre, l'affirmation signée des candidats qu'ils sont de nationalité française et qu'ils jouissent de l'ensemble de leurs droits civils et politiques.

Art. 5. — A l'expiration du délai prévu pour les déclarations de candidatures, la caisse fait imprimer des bulletins de vote conformes au texte présenté par le mandataire de chaque liste.

Chaque bulletin devra comporter les indications suivantes, à l'exclusion de toutes autres:

En tête l'intitulé de la liste et le nombre de sièges à pourvoir tant comme titulaires que comme suppléants;

Les nom et prénoms des candidats, les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans la profession;

Le cas échéant, la mention que le candidat est administrateur sortant.

Art. 6 — Les candidats peuvent établir pour chaque liste une circulaire imprimée de format 0 m. 21 × 0 m. 27 destinée aux électeurs.

Des exemplaires de cette circulaire, en nombre correspondant à celui des électeurs, sont déposés à la caisse, au plus tard dans la semaine qui suit la clôture du registre d'inscription des candidatures.

Art. 7. — Au cours de la période de quinze jours qui suit l'expiration du délai fixé pour l'enregistrement des candidatures, la caisse envoie:

a) A chaque chambre départementale des notaires siégeant en comité mixte:

1° Des bulletins de vote de chaque liste et des circulaires visées à l'article 6 en quantité suffisante pour qu'un exemplaire en soit distribué à chacun des électeurs du ressort de la chambre;

2° Des enveloppes gommées destinées à recevoir le bulletin de vote. Ces enveloppes sont d'une autre couleur que celles utilisées pour le vote aux chambres départementales siégeant en comité mixte; elles portent la mention imprimée « Election à la caisse des clercs »;

b) A tout pensionné:

1° Un bulletin de vote et une circulaire de chaque liste;

2° Une enveloppe gommée analogue à celle visée ci-dessus;

3° Une seconde enveloppe gommée destinée à contenir celle où est inséré le bulletin de vote;

4° Une carte d'électeur portant son nom.

Art. 8. — Le secrétaire de la chambre départementale siégeant en comité mixte assure, sous le contrôle du président, la distribution des bulletins de vote, des circulaires et des enveloppes à tous les électeurs, par lettre adressée à leur domicile.

Art. 9. — Chaque électeur en activité de service insère le bulletin de vote dans l'enveloppe visée au *a* (2°) de l'article 7 ci-dessus et envoie cette enveloppe à la chambre départementale siégeant en comité mixte sous le même pli que sa carte d'électeur à ladite chambre et l'enveloppe contenant son bulletin de vote à ladite chambre.

Chaque électeur pensionné place le bulletin de vote dans l'enveloppe visée au *b* (2°) de l'article 7 ci-dessus; il insère cette enveloppe préalablement fermée, et la carte d'électeur visée au *b* (4°) dudit article 7, dans la seconde enveloppe qu'il envoie comme simple lettre à la caisse de retraite.

Art. 10. — Les chambres départementales siégeant en comité mixte dépouillent les bulletins de vote qui leur sont adressés; les résultats partiels des élections au conseil d'administration de la caisse sont aussitôt adressés à la caisse par pli recommandé.

Art. 11. — Au fur et à mesure de leur arrivée à la caisse, les enveloppes contenant les bulletins de vote des électeurs pensionnés sont placées dans une urne et le nom de l'électeur est pointé sur la liste électorale.

Ces opérations ont lieu sous le contrôle d'un membre du conseil d'administration désigné par celui-ci parmi les représentants de l'Etat.

Art. 12. — Quinze jours après la date limite fixée pour le vote, l'urne visée à l'article précédent est ouverte et il est procédé au dépouillement par une commission composée du président du conseil d'administration sortant et des représentants de l'Etat au sein de ce conseil. Les candidats peuvent assister au dépouillement. Les bulletins nuls sont réservés, les autres bulletins sont détruits et les dépouillements partiels auxquels ont procédé les chambres départementales siégeant en comité mixte sont arrêtés.

Art. 13. — Les frais des élections sont supportés par la caisse de retraite à titre de frais de gestion.

Art. 14. — Les recours prévus par l'avant-dernier et le dernier alinéa de l'article 10 du décret du 19 décembre 1945 sont portés, en ce qui concerne les électeurs retraités, devant le président du conseil d'administration de la caisse, dans les conditions prévues par l'article 41 dudit décret.

SECTION II. — *Dispositions transitoires.*

Art. 15. — A titre transitoire, il sera procédé, du 8 au 23 septembre 1951, aux élections prévues à l'article 49 (1er alinéa) du décret n° 51-721 du 8 juin 1951 pour le renouvellement du conseil d'administration de la caisse.

Art. 16. — Les listes électorales visées à l'article 2 du présent arrêté seront arrêtées le 31 juillet 1951.

Art. 17. — L'enregistrement des candidatures déposées à la caisse, conformément à l'article 3 du présent arrêté, sera clos le 31 juillet 1951, à dix-huit heures.

Les candidats feront parvenir, le cas échéant, à la caisse, avant le 10 août 1951, à dix-huit heures, les exemplaires de la circulaire prévue à l'article 6 ci-dessus.

Art. 18. — Les recours prévus à l'avant-dernier et au dernier alinéa de l'article 10 du règlement d'administration publique du 19 décembre 1945 seront portés devant le conseil régional siégeant en comité mixte avant le 15 août 1951. Il sera statué sur pièces avant le 31 août 1951.

Il en sera de même, en ce qui concerne les électeurs pensionnés, des recours portés devant le président du conseil d'administration de la caisse, conformément à l'article 14 du présent arrêté.

Art. 19. — Il sera procédé, le 10 octobre 1951, aux opérations de scrutin prévues à l'article 12 qui précède.

Fait à Paris, le 17 juillet 1951.

Le garde des sceaux, ministre de la justice.
Par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Liste des candidats reçus au concours pour l'admission aux fonctions de greffier en Algérie.

La commission d'examen siégeant à Alger a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats reçus au concours ouvert le 23 mai 1951 pour l'admission aux fonctions de greffier en Algérie:

1 MM. Tolila (Edouard).
2 Unbwust (Louis-Robert).
3 Luccioni (Ours).
4 MM. Chaiel Abdelkalim
5 Cohen-Stora (Félix).
6 Pare (Maurice).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Consuls.

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. de Bercegol de Lile (Joseph-Maurice-Roger), consul suppléant, est rétroactivement détaché auprès du ministère du commerce pour la période du 1er septembre 1924 au 31 juillet 1930, en vue d'exercer successivement les fonctions suivantes: secrétaire général de l'attaché commercial de France à Londres du 1er septembre 1924 au 31 mars 1929; agent commercial à Londres à partir du 1er avril 1929.

Secrétaires d'administration.

Par arrêté du 6 juin 1951:

Sont promus du 1er au 2e échelon de la classe des secrétaires d'administration principaux, à compter du 1er mars 1951:

MM. Meffreys (Roger), Bredillet (Claude), Roubaud (Yves).

Est promu, à compter du 26 mars 1951, du 2e au 3e échelon de la 2e classe des secrétaires d'administration:

M. Malaud (Philippe).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 17 juillet 1951 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste.

Par décret en date du 17 juillet 1951, l'établissement des sœurs de Saint-Joseph de Cluny existant à Fort-de-France (Martinique), est légalement reconnu.

Décret du 17 juillet 1951 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste.

Par décret en date du 17 juillet 1951, l'établissement particulier des sœurs de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur d'Angers, existant à Bastia (Corse), est légalement reconnu.

Décret du 17 juillet 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 17 juillet 1951, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Comité départemental de défense contre la tuberculose, dont le siège est à Vannes, et qui s'intitulera désormais Comité départemental privé de défense contre la tuberculose et d'action antialcoolique.

Décret du 17 juillet 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 17 juillet 1951, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Comité nivernais d'hygiène sociale et d'assistance aux tuberculeux, dont le siège est à Nevers, et qui s'intitulera désormais Comité antituberculeux d'entr'aide et d'éducation sanitaire.

Suspension temporaire des fonctions d'un maire.

Par arrêté du 21 juin 1951, M. Christophe est suspendu de ses fonctions de maire de la commune de Morsang-sur-Orge (Seine-et-Oise) pour une durée de trois mois, à dater de la notification à l'intéressé de l'arrêté préfectoral du 21 juin 1951.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. Bastien (Bernard), attaché de préfecture de 2e classe, 2e échelon, en fonction à la préfecture de l'Aube, est placé en position de service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1951, pour exercer les fonctions de secrétaire adjoint du syndicat départemental des distributions d'eau de l'Aube.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 13 juillet 1951 donnant rang et prérogatives de directeur à l'administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu le décret n° 48-1384 du 6 septembre 1948 portant suppression de certains emplois de direction dans les administrations centrales des ministères;

Vu le décret n° 48-1946 du 27 décembre 1948 fixant le nombre d'emplois de directeurs généraux et de directeurs dans les administrations centrales des ministères et portant suppression d'emplois dans ces administrations,

Décrète:

Art. 1er. — L'administrateur général de la Bibliothèque nationale est chargé d'assurer la direction des Bibliothèques de France et de la Lecture publique, avec rang et prérogatives de directeur.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Prix des loyers applicables aux habitations à loyer modéré.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu les lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 portant codification de la législation sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété;

Vu l'article 5 de la loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947 modifiant la législation sur les habitations à loyer modéré et instituant un régime provisoire des prêts;

Vu l'avis en date du 23 juin 1949 de la commission interministérielle d'attribution des prêts;

Vu l'article 74 de la loi de finances pour l'exercice 1951 (n° 51-598) du 24 mai 1951;

Vu l'arrêté du 12 juillet 1949 déterminant les maxima de loyers applicables aux habitations à loyer modéré, aux habitations à loyer modéré améliorées et aux habitations à loyer moyen,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 12 juillet 1949 sont abrogées.

Art. 2. — A compter du 1er juillet 1951 et sous réserve des dispositions ci-après, les articles 1er à 10 de l'arrêté du 12 juillet 1949 deviennent applicables aux locataires et occupants qui, à la date du 31 décembre 1950, étaient provisoirement exonérés, en application des dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 12 juillet 1949, des augmentations de loyers.

Pour ces catégories de locataires et occupants, la date du 1er juillet 1951 se substitue à celle du 1er juillet 1949 figurant à l'article 1er dudit arrêté et le deuxième semestre 1951 se substitue au deuxième semestre 1949 figurant à l'article 3.

Art. 3. — Le directeur de la construction au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur du budget au ministère du budget et le directeur du Trésor au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1951.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée.

Par décision du 9 juillet 1951, sur la proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée.

D'Amonville (Louis), lieutenant, secteur de Dong-Hoi (centre Viet-Nam).

Ancriot (Georges-Léon), lieutenant-colonel, 10e régiment d'artillerie coloniale, commandant le secteur de Mytho.

Auboin (Robert-Maxime), lieutenant, 1er bataillon étranger parachutiste.

Baraut (François), adjudant, 2/3e régiment de tirailleurs marocains, 5e compagnie.

Bazin (Paul-Lucien), capitaine, 3/4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Bedin (Paul), sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.

Beme (René), caporal-chef, 1re compagnie de marche du centre Annam.

Bloquet (Sylvain-Victor-Jules), lieutenant, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Bonifacy (Pierre), adjudant, 28e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Bouffil (Jean-René), 2e classe, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.

Chabert (Jean-Pierre-René), lieutenant, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.

Chauvet (Gabriel-Antoine), lieutenant, 1er bataillon étranger parachutiste.

Cohadier (Vital-Lucien), lieutenant, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Colonna (Xavier), adjudant, 11e tabor marocain.

Coquil (Jean-Louis), lieutenant, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.

Coulon (Michel), caporal-chef, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Croce (Jean), 2e canonnier, 10e régiment d'artillerie coloniale. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 383 du 9 mai 1951.

Delatour (Emile), 1re classe, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.

Deles (Auguste-Jean), capitaine, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Deniel (Jean-Guillaume), capitaine, forces côtières du Tonkin, 1re compagnie.

Devaux (Paul-Félix-Bernard-Philippe-Marie), capitaine, 1er bataillon étranger parachutiste.

D'Humieres (Louis-Marie-Edouard), lieutenant, 3e bataillon thaï. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre n° 60 du 23 janvier 1950.

Duguet (Albert-Paul), sergent-chef, 111/21e régiment d'infanterie coloniale.

Ehler (Heinz), 2e classe, 1/5e régiment étranger d'infanterie, 1e compagnie.

Evenou (Lucien-Francis-Marie), chef de bataillon, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains.

Fauchois (Pierre-Roland), capitaine, groupement blindé n° 2.

Fontanini (Bruno), sergent, 111/21e régiment d'infanterie coloniale.

Fortier (André), 1re classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Fortin (Georges-René-Lucien), adjudant, 11e tabor marocain.

Fourcade (Louis), sous-lieutenant, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Garrigues (Pierre-Emile), capitaine, 1er bataillon étranger parachutiste.

Gelas (Raymond), lieutenant, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.

Gorez (Francis), lieutenant, groupement blindé n° 2.

Goudelin (Anicet-Jules), lieutenant, mission française d'instruction militaire près l'armée royale khmère, Phnompenh.

Guillon (Pierre), lieutenant, 2/3e régiment de tirailleurs marocains,

Hacault (Jean-Raoul), sous-lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Hecreile (Marcel-Camille), sergent, 11e tabor marocain.
Henry (Pierre), 1re classe, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Hippert (Pierre-Maurice), lieutenant, 1er bataillon étranger parachutiste.
Homad ben Abdallah, caporal, 2/3e régiment de tirailleurs marocains, 5e compagnie.
Houbron (Gérard), sergent, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais 30e.
Jartier (Georges), sergent, 1er bataillon étranger parachutiste.
Jaune (Paul), Leutenant, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Joncour (André), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.
Journes (Roger-Paul-Maurice), caporal, 11e tabor marocain.
Jury (Philippe), sergent-chef, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Kouyate Baba, 1re classe, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.
Laffitte (Pierre-Sévère), lieutenant, 28e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Lebaudy (Pierre-Yves-Emile), caporal-chef, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.
Leguyader (Marcel-Marie), lieutenant, bataillon des forces côtières du Tonkin, 1re compagnie.
Lepage (Emile-Alexis-Louis), lieutenant, 1er bataillon étranger parachutiste.
Lowas (Oskar), 1re classe, 1/2e régiment étranger d'infanterie.
Luciani (Jean), lieutenant, 2e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon, 4e compagnie.
Mahe (Gaston-François-Yvon), lieutenant-colonel, commandant le génie des forces franco-vietnamiennes du Sud.
Mahe (Yves), capitaine, groupement de marche du 61e régiment d'artillerie.
Mansuy (André-Paul), adjudant-chef, 11e tabor marocain.
M'Bark ben Mansour, 1re classe, 2/3e régiment de tirailleurs marocains.
Menard (Yves), adjudant, bataillon de marche n° 1 de l'Afrique occidentale française.
Mohamed (Camille-Christian), 1re classe, 6e bataillon parachutistes coloniaux.
Moisson (Jean), sergent-chef, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, groupement blindé n° 2.
Montaud (Raoul-Pierre-Louis-Emilien), sergent-major, 11e tabor marocain.
Navrocki (Edmond), caporal, 1er bataillon étranger parachutiste.
Pauchon (André-Jean-René), sous-lieutenant, 11e régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Renaunt (Georges-Marcel), 1re classe, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Resner (Kaj-Rattenborg), lieutenant, 1er bataillon étranger de parachutistes
Richard de Vesvrotte (Albert-Henri-Marie), lieutenant-colonel, groupement opérationnel de la zone Est.
Roussac (Raoul), lieutenant, 2e régiment étranger d'infanterie.
Rusconi (Charles), sous-lieutenant, compagnie de commandement zone Sud.
De Saint-Etienne (Robert-Georges-Yves), capitaine, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Sarniguet (Jean-Georges), sergent-chef, 11e tabor marocain.
Schatz (Alfred), sergent, 4/2e régiment étranger d'infanterie.
Schulz (Erich), sergent-chef, 4/2e régiment étranger d'infanterie.
Simon (Joseph), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Sola (Jean-Antoine), sergent-chef, 11e tabor marocain.
Tissot (Georges-Ernest), sergent, 111/21e régiment d'infanterie coloniale.
Trifaud (Jean-Louis-Emile-Albert), lieutenant, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Verney (Alexandre), sergent, 1er bataillon étranger parachutiste.
Veron (Jacques-Paul), lieutenant, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Vincenti (Marc-Angèle), caporal, bataillon de marche n° 1 d'Afrique occidentale française.
Volet (Julien), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Régularisations

Ali ben Brahim ben el Hadj, mle 2028, 1re classe, 2e compagnie du groupe de transports 515.
Aomar ben el Hachemi ben Aomar, mle 2118, 1re classe, 2e compagnie du groupe de transports 515.
Arnoulx de Pirey (Charles-HenriGermain), sous-lieutenant, groupement blindé n° 2.
Bao Phuig Van, sergent, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Baussand (Marcel-René-François), adjudant-chef, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Bi Ha Van, 2e classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Bison (Bruno), 1er canonnier, 3e régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Blanchard (Francis), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.
Bourgeois (Philippe), lieutenant, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Brancourt (Eugène), maréchal des logis, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Cales (Léon), caporal-chef, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Daugreilh (Landry), sergent, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Dietrich (Robert), lieutenant, 3e régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Dinh Nguyen Van, mle 37310, caporal, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
El Bechir Mohamed, mle 1000, 2e classe, 27e bataillon de tirailleurs algériens.
Ferraris (Charles), 1re classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Formeau (Jacques), sergent-chef, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Garcia (Jaime), 2e classe, 1/2e régiment étranger d'infanterie.
Guillemin (Michel-Marie), caporal, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Hien (Joseph), 1re classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Juchereau (Edgar), lieutenant, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Kanai (Lazzio), légionnaire de 1re classe, 3e régiment étranger d'infanterie.
Khiet Hoang Van, 2e classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Kouka Belmagosso, 1re classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Lamouret (André), caporal, groupement blindé n° 2.
Leblanc (Yves), sous-lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.
Le Joly (Yves-Jean-Louis), lieutenant, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Leny (Robert), sergent, 2e escadron du régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Le Simple (Marcel-Jérôme), brigadier, groupement blindé n° 2.
Le Van Em, mle 66756, 2e classe, 4/2e régiment étranger d'infanterie.
Levis (Joseph), sergent-chef, groupement blindé n° 2.
Loc Trieu Van, sergent, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Maheas (Louis-André), lieutenant, groupement blindé n° 2.
Merle (Yves-René-Germain), sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Miquel (José), caporal, 3e régiment étranger d'infanterie.
Moha ou Lahoucine, moqqadem, groupement blindé n° 2.
Nayrac de Puybusque (Edouard-Henri), capitaine, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Passoum Ouedrago, 1re classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Phan Nguyen Van, mle 8733, sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Piccni (Adolphe), caporal, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Regnier (Edouard), caporal-chef, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Ruyer (Bernard), lieutenant, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Saa Yaro Millimono, sergent, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Salah Ou Moha, 1re classe, groupement blindé n° 2.
Sat Trinh Viet, caporal, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Spor (Jacques-Edmond), lieutenant, groupement blindé n° 2.
Stockmer (Bernard), sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Valko (Janos), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.
Wako Sereme, caporal, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Watrous (Charles), légionnaire de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.
Wernert (Philippe-Jean-Jacques-Pierre), colonel, 1re division de marche du Tonkin et zone Ouest.
Zomi Guegbeu, 1re classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

A TITRE POSTHUME

Dominique Hamy Xuan, sergent-chef, 2/13e régiment d'infanterie.
Gory (Emile), capitaine, 14e bataillon vietnamien, mission militaire française du Nord Viet-Nam.
Lehmann (Gerhardt), 1re classe, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Leonard (Paul), lieutenant, 3/6e régiment d'infanterie coloniale
Loi Le Van, caporal-chef, 2/21e régiment d'infanterie coloniale.
M'Hamed ben Abdallah, sergent-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains.
Nguyen Tot, mle 213, 2e classe, 13e compagnie du 4/2e régiment étranger d'infanterie.
Soubise (Marie-Thérèse), née Leray, direction du service de santé C. A. F. A. E. O.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Rouquet (Roger-Léonce-Jean-Bernard), médecin lieutenant-colonel, 5e régiment d'artillerie coloniale.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Citation à l'ordre de l'armée aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1951, page 6956, 1re colonne, 18e ligne, au lieu de: « Cantal (Wilham-Andrew-WEdford-Jack) », lire: « Cantal (Wilham-Andrew-Wilford-Jack) ».

Décret n° 51-936 du 13 juillet 1951 relatif aux engagements et rengagements pour servir en Indochine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée;

Vu l'ordonnance du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu les décrets nos 45-1386 du 23 juin 1945, 45-1637 du 17 juillet 1945 et 45-1681 du 29 juillet 1945 fixant respectivement le régime de solde des militaires des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret n° 50-1164 du 22 septembre 1950 relatif aux primes d'engagement et de rengagement dans les armées de terre, de mer et de l'air:

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les engagements et rengagements souscrits avant le 1er octobre 1951 pour servir en Indochine, par:

Les jeunes gens et les réservistes dans leurs foyers, s engageant ou se rengageant pour une durée de deux ou trois ans;

Les militaires appelés ayant plus de six mois de service, se rengageant pour une durée de un ou deux ans,

ouvriront droit aux primes spéciales fixées à l'article 2 ci-après.

Art 2 — Les primes spéciales d'engagement ou de rengagement pour servir en Indochine sont de:

a) Jeunes gens et réservistes dans leurs foyers:

100.000 F pour un contrat de deux ans;
150.000 F pour un contrat de trois ans et plus;

b) Appelés ayant plus de six mois de service:

100.000 F pour un rengagement d'un an;
150.000 F pour un rengagement de deux ans;

c) Appelés ayant plus de six mois et moins de neuf mois de service:

50.000 F pour un rengagement de six mois.

Ces primes spéciales s'ajouteront aux primes normales ou exceptionnelles d'engagement ou de rengagement actuellement allouées se cumuleront éventuellement avec les surprimes instituées par le décret n° 51-229 du 27 février 1951 et seront acquises et payables dans les mêmes conditions.

La date limite du 1er octobre 1951, fixée à l'article 1er, pourra éventuellement être avancée ou reculée par arrêté contresigné par le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget.

Art. 3. — Les armes et services au titre desquels peuvent être souscrits les contrats pour servir en Indochine, les conditions à remplir par les candidats seront fixées par instructions ministérielles.

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale, le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et les secrétaires d'Etat aux forces armées sont charges, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre d'Etat,
chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret n° 51-937 du 13 juillet 1951 modifiant le décret n° 49-1379 du 3 octobre 1949 relatif au payement de la solde en temps de guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, des secrétaires d'Etat aux forces armées, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret du 10 janvier 1912 portant règlement sur la solde et les revues et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 3 janvier 1903 portant règlement sur la solde et les revues de la gendarmerie et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 26 mai 1904 portant règlement sur la solde et les revues des troupes coloniales stationnées dans la métropole et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 49-1379 du 3 octobre 1949 relatif au payement de la solde en temps de guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret n° 49-1379 du 3 octobre 1949 reçoit les modifications suivantes:

Remplacer les deux premiers alinéas de l'article 1er par le texte ci-après:

« *Art.* 1er. — En temps de guerre, le montant de la solde et des indemnités acquises par les militaires à solde mensuelle ou à solde spéciale progressive est payé par mois, à terme échu, ou dans certains cas par avance dans les conditions fixées par l'instruction. Ce payement est effectué en deux fractions distinctes dénommées respectivement « solde en campagne » et « complément de solde ».

« La solde en campagne correspond à une fraction des droits, déterminée par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre ou air). Des décisions du secrétaire d'Etat aux forces armées compétent fixent son montant par grade d'après la base ci-dessus. La solde en campagne, qui ne peut être déléguée, est versée au militaire par les organes payeurs désignés par le secrétaire d'Etat aux forces armées compétent ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, les secrétaires d'Etat aux forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 juillet 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 juillet 1951, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) (loi du 2 janvier 1932, art. 1er):

AU GRADE DE COMMANDEUR

(Pour prendre rang du 28 octobre 1948.)

Lausson (Durand), ex-chef de bataillon du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 161619, recrutement de Paris.

(Pour prendre rang du 16 août 1950.)

Prevot (Gaston-Louis-Alexandre-Alfred), lieutenant-colonel d'infanterie en retraite, classe 1909, mle 191302, recrutement de Marseille.

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 15 septembre 1938.)

Lestrade (Henri-André-Yves), ex-capitaine du 356e régiment d'infanterie, classe 1901.

(Pour prendre rang du 25 mars 1950.)

Hude (François-Eugène), ex-adjudant-chef, 63e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 377 SX, recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 23 octobre 1950.)

Petre (Marcel-Louis), ex-soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2091, recrutement de la Seine, 1er bureau.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 9 septembre 1932.)

Cholard (Maurice-Félix), ex-soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1781, recrutement de la Seine, 1er bureau.

(Pour prendre rang du 7 avril 1938.)

Panem (Jean-Fernand), ex-soldat du 98e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1970, recrutement de Riom.

(Pour prendre rang du 23 août 1938.)

Honoré (André-Joseph), ex-caporal du 68e régiment d'infanterie, classe 1919, mle 2687, recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1938.)

Campigny (Louis-Marcel), ex-soldat du 25e bataillon de chasseurs, classe 1912, mle 612, recrutement de Rouen-Sud.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1938.)

Bernard (Henri-Antoine), ex-soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 480, recrutement de Montélimar.

(Pour prendre rang du 13 juillet 1939.)

Christian (Charles-Jean), ex-aspirant du 9e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 683, recrutement de Toulouse.

(Pour prendre rang du 3 mars 1942.)

Casimiri (Jacques-Philippe), ex-soldat du 24e régiment d'infanterie coloniale, classe 1911, mle 1604, recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 6 octobre 1942.)

Savin (Marcel), ex-soldat du 47e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 139, recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 18 avril 1945.)

Gauthier (François), ex-soldat du 46e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1591, recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 11 janvier 1949.)

Sizard (Paul-Achille-François), ex-soldat du 28e bataillon de chasseurs, classe 1913, mle 628, recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 12 janvier 1949.)

Laurier (Joseph-Marius-Etienne), ex-soldat du 146e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 130, recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 11 février 1950.)

Hibos (Jean-Pierre-Théodore-Marguerit), ex-soldat du 55e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 825, recrutement de Tarbes.

(Pour prendre rang du 20 février 1950.)

Angladère (Albert-Eugène), ex-caporal du 173e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1536, recrutement de Narbonne.

(Pour prendre rang du 14 avril 1950.)

Laffargue (Victor), ex-soldat du 44e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 57, recrutement de Mont-de-Marsan.

(Pour prendre rang du 12 mai 1950.)

Brunet (Jean-Ernest-François-Louis), ex-caporal du 7e régiment du génie, classe 1914, mle 1538, recrutement de Béziers.

Caille (Henri-Edmond), ex-soldat du 155e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 143, recrutement de Beauvais.

Dreuilhe (Léon-Pierre-Bazile-Victor), ex-soldat du 114e régiment d'artillerie lourde, classe 1917, mle 950, recrutement d'Albi.

(Pour prendre rang du 9 juin 1950.)

Begnier (Eugène-Henri), ex-soldat du 408e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1320, recrutement de Niort.

(Pour prendre rang du 16 juin 1950.)

Fayaubost (Jean-Edouard), ex-soldat du 78e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 308, recrutement de Guéret.

Huet (Gaston-Eugène-Jules), ex-caporal du 124e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 749, recrutement d'Alençon.

Marcaccini (Antoine), ex-soldat du 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1915, mle 473, recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 26 septembre 1950.)

Robert (Edouard-Honoré-Jean), ex-sergent, 163e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 957, recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1950.)

Lanfranchi (Horace), ex-caporal du 159e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 2496, recrutement d'Ajaccio.

Roche (Jean-Yves-Abel-Emile), ex-soldat du 6e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 1100, recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 11 novembre 1950.)

Warme (Paul-Camille-Alexis), ex-soldat du 350e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1263, recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 27 novembre 1950.)

Biais (Jean-Pierre-Adolphe), ex-soldat du 37e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1150, recrutement de Versailles.

Minez (René), ex-soldat du 348e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 2125, recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 20 décembre 1950.)

Boulay (Jules-Léon-Adrien), ex-soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 152, recrutement du Mans.

Gabrielli (Philippe-Joseph), ex-adjudant du 282e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 3681, recrutement de la Seine, 4e bureau.

Kauffmann (Armand-Louis-Francis), ex-caporal du 66e bataillon de chasseurs à pied, classe 1905, mle 1219, recrutement du Mans.

Poirie (René-Auguste), ex-soldat des 51e et 47e régiments d'infanterie, classe 1909, mle 05101, recrutement de Versailles.

Vassas (Joseph), ex-soldat du 66e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 814, recrutement de Montpellier.

(Pour prendre rang du 3 janvier 1951.)

Duflot (Gaston-Alfred), ex-soldat du 120e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1270, recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 8 janvier 1951.)

Legrand (Joseph-Amédée), ex-caporal du 287e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 913, recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 18 janvier 1951.)

Calonne (Adolphe-Jean-Baptiste), ex-soldat du 6e régiment du génie, classe 1901, mle 1635, recrutement de Béthune.

(Pour prendre rang du 12 février 1951.)

Carretier (Léon), ex-soldat du 59e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 195, recrutement de Foix.

(Pour prendre rang du 24 février 1951.)

Masson (Arthur-Eugène), ex-soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1660, recrutement de Saint-Omer.

Décret du 13 juillet 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 juillet 1951, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invali-

dité de 100 p. 100, à titre définitif sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) (loi du 2 janvier 1932, art. 1er) :

II

Guerre 1914-1918.

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

(Pour prendre rang du 11 avril 1942.)

Jouart (Louis André), général de brigade du cadre de réserve.

(Pour prendre rang du 6 juin 1951.)

Aubry (Albert-Jules-Marie), ancien lieutenant de réserve du 507e régiment d'artillerie d'assaut (ex-commandant des F. F. C. I.).

AU GRADE DE COMMANDEUR

(Pour prendre rang du 4 avril 1940.)

Bouvier (Charles-François-Ernest), ancien chef de bataillon du 85e régiment d'infanterie, classe 1889, au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 27 mai 1947.)

Lalauze (Charles-Fernand), ancien lieutenant du 65e régiment d'infanterie, classe 1901, au recrutement de Lorient.

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 31 décembre 1937.)

Krolikowski (Fernand-Edmond), ancien sous-lieutenant du 31e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 3032, au recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 16 juin 1950.)

Touchard (Gabriel-Félix-Roger), ancien soldat du 52e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 545, au recrutement de Montpellier.

(Pour prendre rang du 24 juin 1950.)

Policard (François-Noël), ancien lieutenant du 141e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1792, au recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 18 janvier 1951.)

Goujon (Lucien-Napoléon-Henri), ancien sous-lieutenant du 166e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1328, au recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 2 mars 1951.)

Desbordes (Justin), ancien adjudant du 41e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1509, au recrutement de Limoges

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 5 août 1920.)

Burlaud (Jean), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie coloniale, classe 1915, au recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1933.)

Yvonneau (Marcel-Charles), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 4001, au recrutement de la Seine (3e bureau).

(Pour prendre rang du 8 décembre 1933.)

Barate (Joseph-Augustin), ancien maréchal des logis du 3e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 697, au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1934.)

Papillaud (Raymond-Jean), ancien soldat du 82e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1027, au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 21 juillet 1938.)

Brelot (Charles-Valentin), ancien sergent du 1er bataillon de chasseurs à pied, classe 1912, mle 1323, au recrutement de Château roux.

(Pour prendre rang du 30 mars 1939.)

Lemaire (Georges), ancien caporal du 163e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2091, au recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 12 décembre 1940.)

Fert (Célestin-Paul), ancien soldat du 4e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 381, au recrutement de Montélimar.

(Pour prendre rang du 16 septembre 1948.)

Tellier (Arthur-Amédée), ancien soldat du 12e régiment d'infanterie territoriale, classe 1897, mle 421, au recrutement d'Amiens.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1948.)

Biever (Marcel-Julien), ancien soldat du 5e régiment de hussards, classe 1915, mle 663, au recrutement d'Epinal.

(Pour prendre rang du 11 février 1950.)

Tellier (Léon), ancien soldat du 54e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1473, au recrutement de Compiègne.

(Pour prendre rang du 7 avril 1950.)

Heritte (Louis-Charles), ancien caporal du 1er régiment de zouaves, classe 1904, mle 2629, au recrutement de la Seine (3e bureau).

(Pour prendre rang du 27 avril 1950.)

Bernardon (Maurice-Antonin), ancien soldat du 216e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 1145, au recrutement de Montluçon.

(Pour prendre rang du 28 avril 1950.)

Pernoud (Jean-Joseph), ancien soldat du 327e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2245, au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 2 juin 1950.)

Rousseau (Alexandre-Emile-Auguste-Pierre), ancien caporal du 45e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 231, au recrutement de Laval.

Trancou (Adrien-Jean-Raymond), ancien sergent du 141e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 357, au recrutement de Cahors.

(Pour prendre rang du 9 juin 1950.)

Foex (Ernest-Léon), ancien soldat du 4e régiment du génie, classe 1910, mle 1071, au recrutement d'Annecy.

Marin (Joseph-Marius), ancien soldat du 165e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1604, au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 16 juin 1950.)

Blondet (Armand-Louis), ancien soldat du 155e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1170 au recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 19 octobre 1950.)

Vagnon (Jean-Louis-Marie), ancien soldat du 30e bataillon de chasseurs à pied, classe 1907, mle 1172 au recrutement de Bourgoin.

(Pour prendre rang du 23 octobre 1950.)

Dubourguier (Camille-Clotaire), ancien soldat de la 2e section de commis et ouvriers d'administration, classe 1908, mle 158 au recrutement d'Abbeville.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1950.)

Pontaille (Jean), ancien soldat du 108e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1072 au recrutement de Saintes.

(Pour prendre rang du 17 novembre 1950.)

Pressoir (Pierre), ancien soldat du 305e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 2225 au recrutement de Montluçon.

(Pour prendre rang du 27 novembre 1950.)

Mayer (André-Paul), ancien sergent-fourrier du 224e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 2588 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

(Pour prendre rang du 20 décembre 1950.)

Beaussart (Raymond-Louis-Charles), ancien soldat du 22e bataillon de chasseurs alpins, classe 1912, mle 2576 au recrutement de Béthune.

Christin (Raymond-Jean), ancien caporal du 9e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1375 au recrutement de Saintes.

Grangier (Charles-Jean), ancien sergent du 22e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 2145 au recrutement de Marseille.

Marquis (Louis-Alcide-Joseph), ancien soldat du 127e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1000 au recrutement d'Arras.

Olmeta (Benoît), ancien caporal du 52e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 399 au recrutement d'Ajaccio.

Thomas (Ferdinand), ancien caporal du 120e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 361 au recrutement de Lorient.

(Pour prendre rang du 8 janvier 1951.)

Blanc (Jean), ancien soldat du 261e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 696 au recrutement de Gap.

Vinckel (François-Joseph), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1029 au recrutement central de la Seine.

(Pour prendre rang du 18 janvier 1951.)

Froment (François-Léon), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1913, mle 1442 au recrutement de Rodez.

Boutou (Roger), ancien soldat du 78e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1509 au recrutement de Périgueux.

Loivet (Auguste-Eugène), ancien soldat du 330e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1186 au recrutement de Granville.

Rousseaux (René-Paul), ancien soldat du 50e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 985 au recrutement de Soissons.

Tessier (Armand-Olivier-Patrice), ancien soldat du 53e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 1288 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1951.)

Boisseau (Marcel-Pierre), ancien caporal du 166e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 418 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

Cohen (Jacob), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1165 au recrutement de Constantine.

Ducasse (René), ancien soldat du 26e bataillon de chasseurs cyclistes, classe 1918, mle 307 au recrutement de Marmande.

Sampite (Ernest-Jules-Henri), ancien soldat du 109e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 258 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

(Pour prendre rang du 19 février 1951.)

Driencourt (André-Louis-Hector), ancien sergent du 51e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1329 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

(Pour prendre rang du 24 février 1951.)

Papon (Joseph-Jean), ancien soldat du 13e régiment d'artillerie, classe 1909, mle 1162 au recrutement d'Aurillac.

(Pour prendre rang du 26 février 1951.)

Touzot (Théophile), ancien soldat du 325e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 719 au recrutement de Niort.

Décret du 13 juillet 1951 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 13 juillet 1951, sont nommés au grade de sous-lieutenant:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

MM. les aspirants de réserve:

ARME BLINDEE ET CAVALERIE

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

Catégorie 5.

Charles (Louis-Edmond-Joseph-Maurice).

Catégorie 6.

Bora (Paul-Joseph).
Rouault de Coligny (Michel-Marie-Jean).
Villétard (Jean-Charles-René).
Wemaere (Pierre-Michel-Albert).

Catégorie 7.

François (Jean-Gaston).

Catégorie 14.

Montavon (André-Ernest).

Contingent 1946/2.

Cellot (Marc-Joseph-Yves).

Contingent 1947/2.

Besse (Jacques-Francis).
Perjoux (Roger-Hubert-Isidore).
Rocfort (Gilbert-Octave-Fernand-Edouard).

Contingent 1948/1.

Richer (Lucien-René).

Contingent 1948/2.

Lentz (Michel-Jean-Louis).

Subdivision d'Orléans.

Catégorie 6.

Rety (Pierre-Henri).
Saigot (Pierre-François-Sylvain).
Thibault (François-Marie-André).

Catégorie 14.

Roussel de Courcy (Aimery-Serge-Robert-Marie).

Contingent 1948/1.

Moulin (Pierre-Paul-Léon).

Subdivision de Paris.

Catégorie 5.

Biard (Claude-Marie-Joseph).
Couture (André-Roger).
Crilout (Jacques).
Garzend (Pierre-Augustin).
Guillemin (Jean-Henri-Louis).
De Pechpeyrou-Comminges de Guitaut (Hervé-Marie-Nicolas-Georges-Albert).
Pouech (Robert-Auguste).

Catégorie 6.

Alfassa (Jean-Paul-Henri-François-Patrice).
Algis (Jacques-Léon-Ferdinand).
Alliot (Maurice-Isidore-Archie-Ehrard).
Almes (Jacques-Jean-Yves-René).
Ambelouis (Lionnel-Marie-Pierre).
Anglade (Joseph-Eugène-Marie).
Arrighi de Casanova (Jacques-Pierre-Henri).
Baguenault de Puchesse (Marie-Joseph-Jean).
Balenbois (Jacques-Jean-Georges).
De Bar de La Garde (Marie-Joseph-Etienne-Guy).
Barbot (Jean-Louis-Bernard).
Benazech (Claude-André-Jean).
Berduçou (Yves-Georges).
Berger (Jacques-Gouzay-Lithgow).
Berlie (Michel-Maurice-Marie).
Bernard (Edgard-Albert).
Bernard (Pierre-Gaston).
Bernet-Rollande (François-Jean).
Billoire (Pierre-Alfred).
Bineau (José-Noël-Henri-Marie).
De Blois (Etienne-Charles-Antoine-Adrien-Marie).
Bodros (Jean-Paul).
Boisseau (André-Edouard).
Boizeau (Jean-Etienne-Edmond).
Bourgoin (Albert-Pierre).
Boulard (Pierre-Gabriel).
Boultier (Jacques-Charles-Raymond).
Brumpt (Francis-Henri-Edouard).
Clement (Guy-Jean).
Clos (Jacques-Albert-Etienne).
Compin (Norbert-Jacques).
De Courreges (Joseph-Marie-Félix-Xavier).
Couvelaire (Jean-Paul).
De Crepy (François-Bon-René-Maurice).
Dauzats (José).
Degorge (Gaston-Marie-Bruno).
Delestre (René-Ernest-Léon).
Delotte (André).
Delvas (André-Paul).
Desfons (Henry-Jean).
Devouge (Marcel-Pierre).
Druon (Samuel-Roger-Charles).
Duflot (Jacques-Pierre-Charles).
Dupont (Jean-Marc).
Duranton (Robert-Jacques-Marie).
Fabius (André-Marcel).
Fabre (Jean-Louis-Marie-Maurice).
Fabry (Roger-Joseph-Sylvain).
Farabolini (Roland-Fernand-Philibert).
Farcy (Robert-Léon).
Feral (Louis-Daniel-Marie-Joseph-Marcel).
Fouchet (Henri).
Fourcade (Paul-Christian-Frédéric).
Gaillard (Paul-Auguste-Edouard).
Gamba (Louis-Roland).
Garrigues (Marc-Jean-Honoré).
De Gayardon de Fenoyl (Jacques-Jean).
Gicet-Magnus (Jacques-François).
Gobert (Marc-Henri).
Goll (Anselme-Jérôme-Emile).
Goumard (Jean-Fernand).
Gugenheim (Jacques-Edouard-Désiré).
Guibard (Henri-Louis-Paul).
Guibert (Gaston-André-Raymond).
Hamelin (Jean-Achille).
Hamelme (Paul-Louis-Bernard).
Herr (Désiré-Emile).
Houdart (Philippe-Marcel-Lucien).
Jacquot (René-Raoul).
Jannot (Marcel-Adolphe).
Joubert (Jean-Emile-Pierre).
De Julien de Zelicourt (Emmanuel-Marie-Joseph-Albert-Michel).
Kraft (Daniel-Jean-Marie-Louis).
Labouret (Henri).
Lacorne (Francis).
De Laforcade (Roger-Marie).
Lamarche (Paul-Vincent-Marie-Joseph).
Laporte-Many (Georges-Marie-Joseph-Henri).
Lasserre du Rozel (Pierre-Albert).
Latruffe (Marcel-Marie-Gustave-Joseph).
Le Boucher d'Herouville (Marie-Raoul-Hervé).
Lefevre (Jean-Louis-Georges-Henri).
Lemarie (Gilbert-Mathurin-Marie).
Le Mee (Jean-Pierre).
Le Pape (François-Pierre-Bertrand).
Maggiar (Claude-Paul-Octave).
Magny (Claude-Edmond-Jean-Marie).
De Malherbe (Patrice-Marie-René).
Martin (Marcel-Antoine-Jacques).
Mesnil (Jacques-Louis-François-Gabriel).
Mignon (Jacques-Georges-Henri-Hippolyte-Maurice).
Miquel (Gérard-Jacques-Jean).
Mirabaud (Lionel-Christian-Pierre).
Mirman (Louis-Etienne).
Mollet-Vieville (Francis-Jacques-Edouard).
Mollie (Philippe-Joachim).
Mothiron (Bernard-Eugène-Marie-Henry).
Mounie (Roger-François-Laurent).
Murat (Pierre-Jean).
Naboulet (Paul-Louis-Joseph).
Nageotte (Pierre-Raymond).
Nicolas (René-Camille-Lucien).
Nicolay (François-Marie-Georges-Edmond).
Oleron (Pierre-Marie-Philippe).
Panard (Pierre-Marie-Maurice).
Patel (Joseph-Julien).
Penin (Pierre-René-Frédéric).
Perret du Cray (Guy-Claude-René-Marie-Joseph-Pierre).
Petiet (Roger-Marie-Robert).
De Polignac (Armand-Louis-Marie-Héracle).
Provansal (Paul-Marie-Georges).
Rabier (Jacques-René-Charles).
De Rarecourt de La Vallée de Pimodan (Pierre-Henri-Gabriel-Georges-Aymar-François).
Rey (Pierre-Edmond).
Reynard (Jean-Jacques-Jérôme).
Rocher (Alphonse-Julien).
Rondet (Jacques-Alfred-Jean-Marie).
De Rostolan (Michel-Maurice-Joseph-Marie).
Rouzee (Guy-Jean-Marie).
Sabatier (Guy-Adolphe-Marie-Lucien).
Sauzey (Noël-Antoine-Jean-Camille).
Savale (René).
Sejournet (Robert-Louis).
Suchard (Fernand-Marie-Ernest).
De Suzanne d'Epinay (Etienne-Pierre-Albert).
Taittinger (Guy-Napoléon-Pierre-Marie-Jules).
Tassel (Michel-Léon-Paul).
Tenot (André-Lucien-Jean-Jacques).
Thiebaud (Maurice-Henri).
Torres (Damien).
Touche (Pierre-Joseph-Paul).
Trotry (René-Marie).
Veilleux (Jacques-Henri).
Vidal (Jacques-Marie-Joseph).
Vienot (Alain-Emile-Georges).
Vigier (François-Edouard).
Walhain (Michel-Octave-Marie-Louis).
De Waresquiel (Arnold-Maurice-Berckmans-Marie).
Watkin (Gaston-Louis-Clotaire).
Weber (Jacques-Anatole-Marie).

Catégorie 7.

Amedro (Edouard-François-Auguste).
Chaumat (Luc-Xavier-Henri).
Gridel (Antoine).
Lafont (Charles-Louis-Pierre).
Schricke (Etienne-Jean-Marcel).
Verdier (René-Jean-Germain).

Catégorie 10.

Alban (Elie-Louis-Marie).
Benard (François-Adrien).
Bokanowski (Etienne-Lucien).
Froissart (Daniel).
De Gaulle (Bernard-Xavier-Octave-Marie).
Lesieur (Robert-Maurice-Marcel).
Loriot de Rouvray (Bernard-Marie).
Marquiset (Jean).
Parmentier (François-Louis-Napoléon-Gabriel).
Petiet (Hubert-Marie-Raymond).
Plion (André-Jacques).
Wahl (Jean-Henri).

Catégorie 14.

Acker (Philippe-Albert-Joseph).
Barthelemy (Jean-Claude).
Bugat (Roger-Fernand).
Caillard d'Aillières (Michel-Fernand-Marie).
Delapalme (Jean-Pierre-Marie).
Dubouch (Claude-Henri-Pierre-Hugues).
Duchon (Michel-André-Albert).
Fiorelli (André-Maurice).
Fonsales (Xavier-Aimé-Marie-Louis).
Gage (Robert-Marcel-Edouard).
Gandibleu (Michel-Paul).
Gillet (Camille-Léonce).
Gillet (Pierre-Albert-Marcel-Ghislain).
Henrion (Christian-Marie).
Huteau (Jacques-Pierre-Charles).
Kienzlen (Georges).
Lange (Louis-Charles-Henri).
Larvor (Jean-Claude-Charles-Lucien).
De La Selle (Gérard-Marie-Suzanne-Henri).
Machard (Jacques-Paul-Louis).
Mandil (Jacques).
Martin (Claude-Frédéric-Noël).
Mazabraud (Jean-Louis).
Michel (Pierre-Marie-André).
Michot (Pierre-Georges).
Morizet (Marie-Jacques-André).
Murat (Louis-Marie-Xavier-Joachim-Napoléon).
Pinon (Henri-Marie-Joseph).
Reach (Jean).
Roland-Gosselin (Xavier-Marie-Alphonse).
De Seroux (Maurice-Robert-Louis-Joseph).
Velicitat (Jacques-André-François-Guy).

Contingent 1946/2.

Ausseur (Michel-Marie).
Bastidon (Guy-Jean).
Biarnais (Pierre).
Bidet (Gilbert-Marcellin-Albert-Gabriel).
Bret (Charles-Georges-René-Marie).
Caboche (Jacques-Roger-Claude).
Chabot (Claude-Henri-Jules).
Coquil (Charles-Jean-Marie).
Crepy (Michel-Henri-Germain-Marie-Joseph).
Dallois (Robert-Marc-Léon).
Darmangeat (Pierre-Jacques).
Davoise (Guy).
Delepeleer (André).
Delers (Hubert).
Dubard (Jacques-André-Germain).
Fourniol (Pierre-Michel).
Hodouin (Louis-Auguste-Mathurin-Guy).
Hubin (Pierre-Robert).
Ipanema de Moreira (Daniel-Albert-Alfred).
Jouannon Jacques-Paul).
Kuczynski (Gérard-Claude).
Luton (Jean-Jacques-Jules).
Mechin (Bernard-Georges-Eugène).
Moriceau (André-René-Gabriel).
Pillet (Michel-Louis-Roger).
Roser (Jean-François-Henri).
Roux (Pierre-Jean).
Tricon (Pierre-Joël-Paul).
Viards (Guy-Henri).
Viel (Claude-Jean-Louis).
Zacharie (Charles-Lucien).

Contingent 1947/1.

Carcanaque (André-Jean-Marie).
Colonge (Pierre-Robert).
Dolle (Jacques-René).
Heller (Pierre-Claude-Jean).
Laisne (Claude-Marc).
Le Blanc (Charles-Roger).
Marichal (Bertrand-Charles).
Noury (Jacques-René).
Quarez (Paul-Marcel-Louis).
Reinhart (Michel-Jacques-Marcel).

Contingent 1947/2.

D'Aleyrac Contaud de Coulange (Jean).
D'Anglejan Chatillon (Bruno-Marie-Joseph-François).
Anot de Maiziere (Maurice-Philippe-André-François).
D'Arboussier (Jacques).
Bapst (André-Auguste-Marie).
Beaufils (Marcel-Félix-Joseph).
Bechet (Claude-Lucien-Eugène).
Berthelon (Roland-Auguste).
Berthier (Jacques-René-Elie).
Brillatz (Serge-Marie-René).
Cardot (Pierre-Edgard-Marcel).
Chartier (Maurice-Jean-René).
Curtil (Jean-Claude-Louis).
Dardart (André-Fernand-Ernest).
Delautier (Jean-Julien-Maurice).
Delfosse (Claude-Henri).
Dhulster (Georges-Jean-Marius).
Dizien (Jean-Michel-Alfred).
Dol (Francis-Maurice-Louis).
Drouhet (Roland-Jules-Vincent).
Fabre (Alain-Camille-Maurice).
De Font-Reaulx (Jacques-Paul-Marcel).
Givelet (Noël - Marie - Gisèle - Jacques).
Gleher (André-Raoul).
Guiller (Joseph - Marie - François-Victor).
Hauss (Jean-Paul).
Hubin (Philippe-Roger).
Ivoy (Bernard-Louis).
Jagu (François-Emile-Norbert).
De Ladoucette (Armand-Gabriel-Maurice).
Lefebvre (Pierre).
Lemaigre-Dubreuil (Jean-Pierre).
Le Poupon (Guy-Alain-Marie).
Lion (Roger-Fernand-Robert).
Lodigiani (Raymond-Jean).
Mailliet (François-Charles-Ernest).
Manicand (Jean-Joseph).
Marill (Claude-Albert-Louis).
Martin (René-Adrien).
Mercier (Georges-Henri-Marie).
Nave (Guy-Jacques-Pierre).
Peltier (Michel-Henri).
Pesty (André-Alfred-Paul).
Pirmez (Henri).
Poidevin (Jacques-Yves).
Poindron (Francis).
Protti (Jacques-Emile).
Redoute (Daniel-Henri-Robert).
Retore (Jacques).
Roulin (Jean-Pierre).
De Saint-Germain (Alain-Gérard-Bernard-Anne-Marie).
Seneque (Michel-Marie-François).
Tagu (Claude-Jean-Marcel).
Thirriot (Paul-Charles-Jean).
Van Leckwyck (Bernard-Charles).
Vernet (Charles-Henri-Victor).
Voisin (Roger-Jacques).
Yvon (Michel-Louis).

Contingent 1948/1.

Badel (Michel-Pierre).
Blanchet (Pierre-Eugène-Charles).
Caillard d'Aillieres (Hubert-Paul-Denis).
Cargill (Patrice-Maurice).
Chat (Roland-Louis).
Chauveau (François-Georges).
Choquet (Maurice-André-Marie).
Cuvelier (Bernard-Robert).
Delanduc (Jean-Ferdinand-Pierre).
Dupau (Guy-Louis-Marie).
Garette (Jack-Marcel-Gabriel).
Giron (François-Alain).
Hemery (Robert-Albert-René).
Lalloz (Xavier-Marie-Pierre).
Lambert (Raymond-Désiré).
Lesestre (Roger-Maurice).
Lienard (Claude-Etienne-Jules).
Mariaux (Yves-Robert).
Mazeraud (Pierre-Auguste-René).
Merli (Pierre-Auguste).
Paulin (André-Théophile-Gustave).
Pittet (Jean-Fernand-Charles).
Pouradier (Jean-André-Louis).
Sarrazin (Jean-Maurice).
Thomas (Henri-Adrien-Paul).
Thomassin (Dominique-Léon-Marie).
Toute (Pierre-Paul).
Zetter (Claude-Robert-Yves).

Contingent 1948/2.

Bazin (Benoit-Anne-Jean-Marie).
Bertrand (Philippe-Frédéric).
Bizot (Christian-Marie-Eugène).
Blanc (Raymond-Léon-François).
Bouche (Jacques-Eugène-Georges-Edmond).
Bouvet (Jean-René-Henri).
Boyer (Gérard-Eugène).
Brown (Jack-Léon-Roger).
Burgard (Jean-Jacques-Raymond).
Camatte (Christian-Jacques-Noël).
De Celiery-d'Allens (Jean-Marie-Alexandre).
Chopin de Labruyère (Jean-Henri-Brion).
Clermont (Jean-Louis-Henri-Maurice).
Dauchez (Alain-Marie-François).
Degeorges (Claude-Pierre).
Delagrave (Charles-Fabien).
Dufour (Jean-Jacques-Claude).
Duparc (Yves-Louis).
Dupré (Jean-Paul-Henri).
Es-Chasseriau (Robert-Henri-Louis).
Fèvre (André-François-Louis).
Firmin-Didot (Jacques).
Garlot (Christian-Marie-Roger).
Garnier (Jean-Claude-René).
Gerin (Bernard-Marie-Marc).
Goetz (Jean-Nicolas).
Guerrier de Dumast (Jacques-François-Marie).
Hahn (Jean-Marcel).
De Labriffe (Antoine-Pierre-Arnauld-Jean).
Lasnier de Lavalette (Edmond-Pierre-Michel-Marie).
Lavenir (Robert-Marie-Louis).
Le Blan (Pierre-Vincent).
Lefébure (Claude-François).
Le Roy (Pierre-Franck-Charles-Marie).
Lorne (Maurice-Fernand-René).
Maes-Place (Norbert-Germain-Albert).
Malan (Claude-François).
Marcillaud de Goursac (Jean).
Marlet (Bernard-Marie-Philippe).
Mathelin-Moreaux (Jean-Charles-Albert-Edmond).
Mouret (François-Xavier-Philippe-Gabriel).
Neny (Alexis-Pierre-Marie).
Parent (Jean).
Penin de la Raudière (Henry-Marie-Gilles-Elie).
Peugeot (Roland-Robert-Edouard-Jean-Pierre).
Pilleverdier (Jean-Pierre).
De Pourtalès (Christian-Hubert).
Regnier (Alain-Pierre-Emile).
Rouanet (François-Xavier-Marie-Daniel).
Roubaudi (Patrice-Maurice-Pierre-Marie).
De Rouge (Jacques-Hubert-Eugène-Marie).
Roux (Michel-Arnold-André).
Sichel-Dulong (Philippe-Richard-Sylvestre).

Contingent 1947/1
(engagé volontaire).

Geauffre de la Pradelle (Albert-Philippe-Gabriel-Marie).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 5.

Fouquet (Marc-Jacques).
Laflèche (Roger-Henry-Paul).
Petavy (Marcel-Félix-Jean-Philippe).

Catégorie 6.

Balon (Pierre-Georges-Laurent-Ghislain).
Belpomme (Maurice-Jean-Jules-Adrien).
Bonnet (Michel-Jean-Pierre).
Bouet (Pierre-Vincent-Louis).
Bouscharain (Jacques-Albert).
Briot (Gilles-Marie-Olivier-Noël).
Chevallier (Jean-Louis).
Chuard (André-Charles).
Creff (Pierre-Georges).
Daire (André-Joseph).
Delage (Raoul-François-Louis-Gabriel).
Dumont (Paul-Hubert-Isidore).
France (Pierre-Eugène).
Girardier (Hubert-Aimé).
Gouere (André-Armand-Achille).
Hubert-Brierre (Etienne-Charles-Alphonse).
Macquin (Jacques-Georges-Edouard).
Mollet (Raymond-Georges).
Point (Maurice-Charles-Yves).
Sermanet (Francis-Pierre-Hubert).
Timmel (Jean-François-Xavier).
Vouillemont (Charles-Benoit-Yvan).

Catégorie 7

Busson (Jean-Joseph-Lucien).
Camelin (Pierre-Emile-Basile).
Clerat (Jean-Aristide-Henri).
Cohadon (Pierre-André-François).
L'Huillier (Claude-Charles-Camille-Marie).
Neron (René-Paul).

Catégorie 10.

Barranco (Caïetano-Flores-Lorman).
Girard-Buttoz (François-Marie).
Pillias (Georges-Louis-Frédéric).
Quiquand (Jean).
Rouillard (Jean-Marie-Mathurin).
Vidal (André-Georges-Simon).

Catégorie 11.

Bally (Henri-Charles-Gabriel).
Penaud (Charles-Raymond).
Senechal (Guy-René).

Contingent 1947/1.

Bailly (Claude-Jean-Maurice).

Contingent 1947/2.

Beullier (Yves-René).
Darnet (Jacques-Emile-Auguste-Marie).
Millereau (Bernard-Jean-Eugène-Charles).
Philippe (Emile-Victor).

Contingent 1948/1.

Archimbaud (André-Francis-Eugène).
Demalhieu (Maxime-Léon).
Godard (Claude-Maurice-Justin).
Hirt (Denis-Prosper).
Judith (Pierre-Léon-François-Joseph).

Contingent 1948/2.

Alleteux (Jean-Michel-Henri-Léopold).
Bandelier (Paul-Marie-Marc-René).
Deluce (Pierre-Jean).
Henri (Jacques-André).
Lapouge (Henri).
Lemaire (Jacques-Henri-Stéphane).
Mazeaud (Roger-Maurice).
Mulquin (Jean-Pierre-Luc).
Saget (Hervé-Michel).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Catégorie 6.

De Boissopneaux de Chevigny (Marie-Antoine-Philippe).
De Cornois (Georges-Edouard).
Giroux (René-Marie-Emile).

Catégorie 7.

Vanderbecken (Jacques-Raymond).

Catégorie 10.

Desjobert (Christian-Marie-Xavier).
Duteurtre (Jacques-Gaston-Gabriel).

Contingent 1946/2.

Scholl (René-Gaston-Léopold).

Contingent 1947/1.

Meniel (Jean-Marie-Henri-Edouard).

Contingent 1948/1.

Duquenne (André-Désiré-Adolphe).
Jaskowiec (Stanislas).

Contingent 1948/2.

Boucher (Guy-Eugène).
De Chabot (Philippe-Marie-Claude-François-Bernard).

Subdivision d'Arras.

Catégorie 6.

Arquembourg (René-Marcel-Jean).
Bernard (Georges-Jean-Francis-Hubert).
Coupe (René).
Delahodde (Jean-Louis-Paul-Ernest).
Houriez (André-Marius-Jules).
Paty (Ferdinand-Albert).
Tetart (Henri-Paul-Emile).
Vallet (Paul-René).

Catégorie 10.

Badre (Guy-Emile-Jean-Philippe).
Louf (Michel-Gaston-Adrien).

Catégorie 14.

Adam (Bernard-Henri-Fernand).
Bernard (René-Alfred).

Contingent 1946/2.

Fondeur (Claude-Albert-Léon).
Pryen (Gaston-Arthur).

Contingent 1947/1.

Pille (Claude-Raymond).
Wiscart (Jacques-Charles).

Contingent 1948/1.

Laurent (René-Emile).

Contingent 1948/2.

Cambier (Jacques-Marie-Louis-Jules).
Dubois (Augustin).
Dubois (Raymond).
Paillart (Aimable-Zéphirin).
Pont (François-René-Marie).
Prévost (André-Emile-César-Joseph).
Taverne (Alain-Joseph).
Wacheux (Jean-Léon).

Subdivision de Laon.

Catégorie 5.

Billy (André).
Lassaux (Marc-Pierre-Léopold).

Catégorie 6.

Bourdeau de Fontenay (Robert).
Campagne (Claude-Eugène-Charles).
Dury (Philippe-Jean).
Jubert (Michel-Marie-René).
Kammerer (Marie-Pierre-Louis-Gérard).

Catégorie 14.

Mulot (Marcel-Jean-Arthur).

Contingent 1947/1.

Bonneville (Robert-Virgile-Henri).
Evain (Jean-Claude-Marie).
Wald (Bernard).

Contingent 1948/2.

Fagneux (Guy-Georges-Eugène-Marie-Joseph).
Thiery (Lionel-Jean).

Subdivision de Lille.

Catégorie 6.

Basier (Jacques-Adelson-Octave).
De Canoncelles de Canecaude (Marie-Joseph-Charles).
Cuvelier (Philippe-François-Maurice-Gérard).
Delobelle (Joseph-Marie-Albert).
Douniaux (Pierre-Louis-Paul).
Dufour (Eugène).
Fabre (Jean-Henri).
Fourmeaux (Etienne-Pierre-Jacques-Marie-Joseph).
Harduin de Grosville (Pierre-Marie-André).
Jaubert (Antoine-Georges-Pierre).
Masurel (Yves-Edmond-Jean-François).
Petitprez (Jean-Constantin-Paul-Maurice).
Ramon (Gaston-André-Joseph).
Roussel (Jean-Pierre-Marie-Joseph).
Roules (Robert-Eugène).
Vandesmet (Adolphe-Henri-Marie-Joseph).

Catégorie 10.

Taufflieb (Jacques-Pierre-Charles-Adolphe).

Catégorie 14.

Colombier (André-Marie-Auguste-Ghislain).
Dewulf (Patrick-Guy-Paul).
Rottier (Marcel-Paul).

Contingent 1946/2.

Decoopman (Joseph-Alfred).
Govaerts (Jacques-Louis-Lucien).

Contingent 1947/1.

Fremaux (Robert-Cyrille-Louis).
Gheysen (Jacques-André-Pierre).
Willaert (Robert-Georges-Louis).

Contingent 1947/2.

Delequeuche (Jean-Alphonse-Henri).

Contingent 1948/1.

Allard (Jean-Paul-Arthur-Léon-Joseph).
Biervaque (Albert-Jean-Joseph).
Bonte (Gérard-Ignace-Marie-Joseph).
Dariosecq (Pierre-Georges).
Delattre (Jean-Henri-Achille).
Dumortier (Raymond-Louis).
Fiez (Pierre-Georges-Henri-Emile).
Her (Maurice-Jules-Albert).
Knidler (Bernard-Marie-Xavier).
Legrand (Francis-Luc-Marcel).
Roquit (Jean-Marc-Louis).
Toussaint (Pierre-Marie-Joseph).
Van Wynsberghe (Claude-Francis).

Contingent 1948/2.

Cailleaux (Jean-Robert-André).
Collier (Georges-Maurice).
Courtecuisse (Bernard-Jacques-Joseph).
Delafosse (Jean-Antoine).
Delboe (Paul-Léon).
Derville (René-Jean-Marie-Joseph).
Desurmont (Maurice-Emile-Paul-Marie-Joseph).
Dewavrin (Marc-Henri-Joseph).
Fallot (Christian-Robert-Gérard).
Gelin (Yves-André-Fernand).
De Rocco (Roger-Victorien).
Salmon (René-Auguste-Albert-Joseph).
Toulemonde (Pierre-Paul-Eugène-Marie-Joseph).

Subdivision de Rouen.

Catégorie 5.

Basuyau (Marcel-Paul-Jean).
Paitre (François-André).

Catégorie 6.

Delatouche (Michel-Marcel-Marie).
Hornus (François-Pierre-Maurice).
Le Prévost de la Moissonnière Cauvin (Philippe-Claude-Ernest-René-Louis-François).
Levillain (André-Charles-Marie).
Louvel (Paul-Jean-Marie).
Rivière (Georges-Henri-Sylvain).

Catégorie 14.

Gaston-Lagorre (Anicet-Jean).
Jaspar (Patrick-Marie-Joseph).
Mace (Robert-Jean-Marcel).

Contingent 1947/1.

Jochaux du Plessix (Joël-André-Marie).
Lardans (Daniel-Raymond).
Sacquepée (Max-Georges-Aimé).

Contingent 1947/2.

Chesneau (Pierre-Robert-Eugène).
Rouen (Hubert-André).

Contingent 1948/2.

Buisson (Jean-Pierre-Louis-Augustin).
Desjoncquères (Patrick-Jean-Marie).
Mercier (Jean-Louis-Georges).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Catégorie 6.

Bourdon (Michel-Abel-Auguste).
Cailliau (Gilbert-Joseph-Pierre).
De Foucault (Henri-Marie-Joseph).
Rême (Léon-Lucien).
Vincent (Jacques-Marie-Joseph).

Catégorie 14.

Campion (Philippe-Gabriel-Pierre).
Ebrard (Guy-Jean-Bernard).

Contingent 1948/2.

Aumont (Philippe-Georges-Paul-Arsène).
Lallemand (Albert-Georges-Marcel).

Subdivision du Mans.

Catégorie 5.

Blanchet (Jean-René-Alexandre).
Duchemin (Marc-Marie-Maurice).

Catégorie 6.

D'Andigné de Beauregard (Hubert-Marie-Joseph-Olivier-René).
D'Andigné de Beauregard (Olivier-René-Marie-Joseph-Gabriel).
Bouchet (Robert).
Guillemin (Auguste-Germain-Lucien).
Lebert (Guy-Marie-Jossien).
Lejeune de Bellecourt (Jean-Hippolyte-Marie).
Roulleaux-Dugage (Jacques-Henry Christian).

Contingent 1947/2.

Duval (Jacques-Yves-Michel-Georges).
Fournigault (Bernard-Maurice-Victor-Elie).

Contingent 1948/1.

Savare (Jean-Marie-Louis).
Yvon (André-Alfred-Edouard).

Contingent 1948/2.

Genest (Bernard-Paul).
Le Sassier Boisaune (Jean-Marie-Gabriel).

Subdivision de Nantes.

Catégorie 6.

Blette (Luc-Marie-Alexis-Maurice).
Bouricand (Pierre-Etienne).
Cailleton (Jacques-Etienne).
Constant (René-Auguste-Camille).
Fortin (Jacques-Clovis-Emile).
Henry (Michel-Marie-Joseph).
Le Ray (Yves).
Lery (Yves).
Martin (Henri-Joseph-Auguste).
Massiet (René-Bernard-Auguste).
Parpaillon (Robert-Samuel).
Poisson (Jacques-Marie-Charles).
Ripoche (Jean).
De Torquat de La Coulerie (Alain-Marie-Gabriel).

Catégorie 10.

Brousset (Gilles-Stéphane-Marie).

Contingent 1946/2.

Grondin (Jacques-Pierre-Edouard).

Contingent 1947/2.

Bernier (Albert-Arthur-Georges).
Brousseau (Paul-Louis-Marie).
Clergeau (Yves-Marie-Louis).
Defois (Marcel-Joseph).
Gautier (Alexandre-Henri-Marie-Joseph-Antoine).

Contingent 1948/1.

Gaeremynck (Robert-Michel-Jules).

Contingent 1948/2.

Tertrais (Xavier-Jules-Marie).

Subdivision de Rennes.

Catégorie 6.

Du Breil de Pontbriand (Christian-Marie-Joseph-Gonzagues).

Catégorie 14.

Coelenbier (Jean-Paul).
Lenormand (Marc-Marie-Joseph).
Letellier (Lucien-Marie-Joseph).
Robin (Adolphe-Paul-Marie).

Contingent 1946/2.

Dheilly (Lionel-Jean).
Gashel (Eugène-Claude).

Contingent 1947/1.

Bagot (Jean-Pierre-Henri).

Contingent 1947/2.

Simon (Louis-Marie).

Contingent 1948/1.

Bastide (Roger-Lucien).
De Fresion de La Fresionnière (Pierre-Marie-Anne-René).
Lehuédé (Georges-Auguste-Armand).
Racape (Jean-François-Henri-Louis).

Contingent 1948/2.

Caro (Henri-Joseph-Alexandre).

Subdivision de Vannes.

Catégorie 6.

Bazin (Marcel-André-Jean).
Le Goan (Paul-Marie).
Le Page (Eugène-Maurice).
Paturel (Franck-Louis).

Catégorie 10.

Poux (Jacques-Henri).

Contingent 1946/2.

Branellec (Alexandre).

Contingent 1948/1

Dréau (Germain-Roger).
Le Rest (Hervé-Jean).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Catégorie 5.

Grangier (Charles-Antoine-Marius).

Catégorie 6.

Andribet (Pierre-Henri).
Barthélemy).
De Ratz (Henri-Pierre-Charles-Adrien-Marie).
Castaing (Joseph-Robert-Jean-Paul).
Delmas (Pierre-Gabriel-Joseph).
De Jarnac de Gardépée de Salignac (Hervé-Joseph-Maurice).
Lambert (Bernard-Frédéric-André).

Catégorie 10.

Cornée (Pierre-Emile-Alfred).

Catégorie 14.

Mazé-Sencier (Guy-Marie-Jacques-Alphonse).

Contingent 1946/2.

Veyret (Jacques-André).

Contingent 1947/2

Menu (Jean-Claude).
Quinque (Jean-Marcel).

Contingent 1948/1.

D'Arche (Etienne-Marie-Jean).
Brémont (François-Albert).
Bridier (Jean-Raymond).

Contingent 1948/2.

Doré (Jacques-Pierre).
Mégard (Raymond-Louis-Léon).

Subdivision de Bordeaux.

Catégorie 5.

Roche (Lucien-Marie-Charles-Emile).

Catégorie 6

Amblard (Gabriel-Jean).
D'Arlot de Cumond (François-Marie Jean-Charles).
Augustin (Jean-Marie).
Delmas (Marie-François-Charles-Claude).
Eymeri (Roger-Jean).
Fabre (Robert-Léon-Marie-Michel)
Fabre (Roger-André-Bernard).
Gard (Joseph-Marie-Albert).
Imbert (Pierre-Jacques).
Isnard (Christian-Paul-Joseph).
Koebler (Jean-Louis-Henri).
Labuzan (Jean-Jules).
Latouche (Jean-Jacques-Pierre).
Mauriac (Jacques-Marie-Jean).
Mignon (Jean-Pierre-Roger).
Rauget (André-Paul).
Robine (Claude).
Tournier (Georges-Maurice).
Turot (Pierre-Jean-Fernand).

Catégorie 10.

Daury (André-Marc-Louis).
Froidefond (Jacques-Jean François).

Catégorie 14.

Bouthier (Francis-Henri).
Marrot (Pierre-Louis-Marc).

Contingent 1946/2.

Ferromat (Pierre-Jacques-Marie).
Vital (André-Claude).

Contingent 1947/1.

Huet (Raymond-Georges-Aimé-Marie).

Contingent 1947/2.

Bigot (Jacques-Jean).
De Fayolle (Alain-Henri-Marie-Félix).
Grangier (René-Robert).
Nadal (Pierre-Gratien-Claude).
Ralle (Gérard-Rémy).
De Rasilly (Hubert-Marie-Joseph).

Contingent 1948/1.

Delorme (Gilles-Marie-Henri-Louis).
Hele (Jean).
Vergely (Pierre-Dominique).

Contingent 1948/2.

Barre (François-Pierre).
Bon (Marcel-Pierre).
Brousse (Claude-Henri-Adrien).
Cortina (Etienne-François).
Duffau-Lagarrosse (Bernard-Marie Pierre-Hugon).
Meisser (Georges-Victor).
Rieunier (Bernard-François-Marie).

Subdivision de Limoges.

Catégorie 5.

Guillard (Roger-Jacques-Xavier).
Vareille (Jean-Alexandre-Léonard).

Catégorie 6.

Limoujoux (Alix-Louis).
Martinet (Henri-Firmin-Jean).
Ravel (Lucien-Louis).
Vielle (Louis-André).

Catégorie 14.

Riouallon (Jacques-Marie-Etienne).

Catégorie 10.

Gouyon (Antoine-Jean).
Guillout (Yves-Armand-Marie).
Herissay (François-Marie).
Kaufmann (Jacques).
Ronteix (Maurice).
Roques (Jean-Joseph).
Rouchaud (Pierre-Charles-Lucien).

Contingent 1947/2.

Soulat (Robert-Jean-Marie-Pierre).

Contingent 1948/1.

Bethoule (Jean-Marcel).
Dupuis (André-Jean).
Kervella (Claude).
Teyssier (Jean-Charles).

Contingent 1948/2.

Dupouy (Max-Roger-Albert).

Subdivision de Poitiers.

Catégorie 6.

De Bony (Aymard Joseph-Marie-Gaston).
Loubeau (Robert-Clément-Maximin).

Catégorie 10.

Brugerolle de Fraissinette (Marie-Jean-René-Jacques).
Delaveau (Claude-Charles-Marie).
Geskis (Robert-Jean).

Contingent 1946/2.

Perrigault (Jean-Claude-Marie Edmond).

Contingent 1947/2.

Auger (Gabriel-Marie).

Contingent 1948/1.

Guerin (Edmond-François).
Laverre (Pierre-Paul-André).
Normand (Claude-Charles-Alfred).
Touraine (Jacques-Marie-Joseph).

Contingent 1948/2.

Descheemaekere (Philippe-Marie Henri).
Lefebvre (Christophe-Louis-Georges-Marie).

Subdivision de Tours.

Catégorie 6.

Meyer (Charles-Francisque).
Lavedrine (Gaston).
Guinnepain (Christian-Gabriel-Louis).

Catégorie 14.

Balsan (Charles-Henri-Marie).

Contingent 1946/2.

Geay (Paul-Michel).

Contingent 1947/2.

Gaignault (Philippe-Henri-Eugène).

Contingent 1948/2.

Aujay (Bernard-Marie-Joseph).
De Sinety (Jean-Cœur-Marie-Alphonse).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

Catégorie 6.

Bessieres (Yves-Emile).
Boyer (Maurice-Théodore-Louis).
Chanoux (Georges-Marie-Emile-Jean).
Fisson-Jaubert d'Aubry de Puymorin (Gérald-Gaston-Marie).
De La Cropte de Chanterac (Marie-Joseph-Emile-Nicolas-François).
Mathieu (Laurent-Louis).
Pages (Louis-Raymond-Jules-Fernand).

Catégorie 14.

Van-Elstraele (Roger-Marcel-Robert).

Contingent 1948/2.

Augier (Pierre-Edmond-André-Jean).
Bardou (Jean-Michel-Pierre-Marie).
Calmet (Pierre-Albert-Clément).
Dieude (Laurent-Paul-Jean-Marie).
Estève (Gérard-Louis-Marie-Joseph).

Subdivision de Montauban.

Catégorie 6.

Ancel (Christian-Marie-Roger).
De Ferre (Jean-Louis-Edouard).
Gisbert (Louis-Jacques-Marie-André).

Catégorie 10.

Vie (Antonin-Pierre-Marius).

Subdivision de Pau.

Catégorie 5.

Perie (Paul-Francis-Maurice).

Catégorie 6.

De Masin (Roland-Fernand-Marie-Joseph).
Sedze (Henri-Auguste).

Catégorie 10.

Bidegain (Joseph-Jean).
Darroussat (Pierre-Michel).

Contingent 1947/2.

Damestoy (Henri).
Fourticq-Loustalet (Paul-Jacques-Louis).
Soule (Jean-Paul).
Tarrieu (Jean-Marie-Jacques-Paul).

Contingent 1948/1.

Barrère (Pierre-Jean-Antoine).
Lavigne (François-Victor-André).

Contingent 1948/2.

Cassou (Jean-Henri).
Laporte (Edmond).
Nadeau (Antoine-Marie-Jacques).

Subdivision de Perpignan.

Catégorie 6.

Bertran (Louis-Jean-Marie).
Brail (Albert-Louis-Gustave).
Cazenobe (Félix).
Pile (Jean-Vincent-François).
Herail (Georges-Marie-Bernard-Antoine).
Larregain (Alfred-Salvator-Noémie).
Pams (Gaston-Georges).
Ponrouch (Jules-Marie-Marcel-Louis).
Ricard (Robert).

Catégorie 10.

Voelckel (Charles-Albert).

Catégorie 14.

Loridant (Jean-Louis).

Subdivision de Toulouse.

Catégorie 6.

Aragon (Roger-Joseph-Honoré).
De Benitez d'Avila (Jean-Emile-Louis).
Bessières (Louis-Paul-Camille).
Bonnemaison (Louis-Michel-Joseph).
Boulanger (Louis-Michel-Joseph).
Cazes (Pierre-Fernand-Lucien-Albert).
Darcourt-Lezat (Emmanuel-Marie-Joseph-François-Antoine-Maurice-Gaston-Germain).
Demblans-Dechans (Jean-Henri-André).
Fourcade (Georges-Albert).
Mollard (Jean-Louis).

De Puybusque-Toulens (Jean-François-Marie).
Rey (Paul-Augustin-Louis).
Saint-Alary (Roger-Albert).

Catégorie 10

De Lapasse (Bertrand-Marie-Joseph-Albert-Henry).

Catégorie 14.

Maurin (Marcel-André-Paul).
Poletti (Antoine-Elie-Georges).

Contingent 1947/2.

Arquier (Germain-Pierre).
De Castelbajac (Robert-Marie-Raymond).
Monisset (Gérard-Marie-Alexandre).
Munico (Hubert-Lucien).

Contingent 1948/2.

Clamagirand (Georges-Jean).
Dabernat (Lucien).
Fontan (André-Joseph).
Meunier (Jacques-Alain).
Pourailly (François-Paul-Albin).
Rodier (Jean-Louis).

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

Catégorie 5.

Michaut (Pierre).

Catégorie 6.

Cestre (André-Jean-Jules-Auguste).
Didier (François-Jacques-Jean).

Catégorie 10.

Tonneaux (Georges).

Catégorie 14.

Chere (Georges-Charles-Louis).

Contingent 1946/2.

Hutin (Gérard-Marie-Henri).

Contingent 1947/2.

Martini (Jean-François).

Contingent 1948/1.

Huot (René-Léon-Albert).

Subdivision de Metz.

Contingent 1948/2.

Brandmeyer (Roger-Joseph).
Hartmann (Raymond).
Jacobs (André-Roland).

Subdivision de Nancy.

Catégorie 6.

Simon (Roger-René-Marie-Henri).
Turquet (Pierre-Clément-Irénée-Aristide).

Catégorie 7.

Beurdouche (Jean-Georges-Marie).

Catégorie 10.

Milot (André).

Catégorie 14.

Hann (Maurice-Joseph-Georges).
Mathieu (Pierre-Léon-Marcel).

Contingent 1947/2.

Didierjean (Emmanuel-Victor-Pierre).
Dugny (Jacques-Jean-Joseph).
Gendre (Michel-Roger).

Contingent 1948/1.

Mantini (Hubert).
Meneveau (François-Félix-Amédée).
Schluck (Roger-Henri-Justin).

Contingent 1948/2.

Nicolas (Jean-Marie-Louis).
Paroni (René-Orlando).
Riston (Jean-Marie).
Thietry (Noël-Victor-Joseph).

Subdivision de la Sarre.

Catégorie 6.

Antoine (Michel-Anik).
Gauthier (Henri-Louis-Jules-Ernest).
Piquemal (Raymond-Jean-Marcel-Bel).

Catégorie 7.

De Gouberville (Michel-Marie-Joseph).

Subdivision de Strasbourg.

Catégorie 5.

Laroulandie (Fernand).

Catégorie 6.

Holl (Michel-Maurice).

Catégorie 10.

Weiss (Louis-Henri).

Contingent 1947/2.

Hauss (Jean-Paul).
Lecomte (Gilbert-Michel-Marie).

Contingent 1948/2.

Eschbach (Paul-Pierre).
Rosenkranz (Joseph-Albert-Désiré).

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

Catégorie 6.

Anouilh (Gaston-Jacques-Séraphin).
Bonnard (Samuel-André-René).
Marchand (Jean-Abel-Emile).

Catégorie 10.

Hellio (Serge-Marie-Emmanuel).

Catégorie 14.

Pacaut (René).

Contingent 1946/2.

Madajewski (Stanislas).

Contingent 1947/1.

Leculier (Jean-Raymond).

Contingent 1947/2.

Gentier (Michel-Octave-Frédéric).

Contingent 1948/1.

Chalot (Marcel-Eugène-Auguste).
Vermot (Claude-Henri).

Subdivision de Dijon.

Catégorie 6.

De Cambourg (Bernard-Marie-Jean-Jacques).
Rouan (Maurice-Séverin-René).

Catégorie 10.

Cureau (Eugène-Auguste).
Picaud (Xavier-Marie-André).

Catégorie 14.

Poinsot (Pierre-Henri).

Contingent 1946/2.

Parnotte (Maurice-Henri).
Ragot (Jean-Marie-Henri-Ferréol).

Contingent 1947/2.

Carlot (Roger-Louis).
Charmeau (Jean-Jacques-Louis).
Condemine (René).
Perriaux (Jean-Dominique-Claude).

Contingent 1948/1.

Favotte (Michel-Denis-Joseph).
De Voguë (Bernard-Melchior-Marie-Simon).

Contingent 1948/2.

Patriarche (Jean-Claude).
Prost (André-François).

Subdivision de Nevers.

Catégorie 6.

Fortin (Robert-Edmond).
Guichard (Hubert-Jules-Victor-Robert).
Rabeau (Jean-Camille-Marie-Frédéric).
Rouchonnat (Julien-Antoine-Marie-Joseph-Etienne).
Villemin (Jean-Louis-Henri).

Catégorie 7.

Du Pré de Saint-Maur (Pierre-René-Marie-François).

Catégorie 10.

Meffre (Philippe-Marie-Jacques-Joseph-Germain).

Catégorie 14.

Guyot (Pierre).

Contingent 1947/1.

Martinet (Paul-Léopold).

Contingent 1947/2.

Chapuis (Roger-Georges-Pierre).

8e REGION MILITAIRE

Etat-major.

Catégorie 14.

Rapin (Ernest-Marcel-Jean).

Subdivision de Chambéry.

Catégorie 6.

De la Flechere (Roger-Michel-Henri-François-Marie).
Rollier (François-Jacques-Marie-Michel).
Roux (Michel-Louis-François).
Roux de la Plagne (Clément-Marie-François).

Contingent 1947/2.

Bonnaz (Théophile-André-Aimé).
Carrier (René-Gabriel-Gilbert).

Contingent 1948/1.

Roulet (Pierre-Laurent).

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Catégorie 5.

Le Nestour (André).

Catégorie 6.

Barnerias (Antoine-Joseph).
Boucaumont (Elie-Louis-Etienne).
Guionin (Hubert-Marie-André).
Merle (Alix-Charles-Vital-Paul).
Robinet (Michel-Gabriel-Clément).
Sarrot (Michel-Marie-Gérard).

Catégorie 14.

Combier (Gérard-Louis-Jean).
Devaulx de Chambord (Hervé-Marie-Albéric).
Rochon (Gérard-Joseph-Marcel).

Contingent 1946/2.

Perrin (René-Jean-Marie).

Contingent 1947/2.

Badiou (Pierre-Marius-Eugène).
Chaput (Robert-Michel-Pierre).

Contingent 1948/1.

Portejoie (André).

Contingent 1948/2.

Lherme (Marius-Antoine).
Merlin (René-Jean).

Subdivision de Grenoble.

Catégorie 6

Cagnat (Jacques-Maurice-Abel).
Rhodes (Pierre-Roland).

Catégorie 7.

De Miol-Flavard (Jean-Louis-Marie-Régis).
Pison (Claude-Marie-Hippolyte).

Catégorie 10.

Baret (Emile-Louis-Pierre).
Eyssartier (Jacques-André).

Contingent 1946/2.

Rougon (Jean-Marie-Gaston).
Thuillier (Fernand-Pierre).

Contingent 1947/2.

Girier (Paul-Antoine-Marie).
Merle (Louis-Paul-Auguste).
Mony (Daniel-Gabriel).
Roux (Jacques-Jules-Clément).

Contingent 1948/2.

Coquilhat (André).
Louche-Pelissier (Marc-Eugène-Joseph-Marie).
Marcoz (Jean-Gabriel).
Peronnard (René-Georges-Joseph).

Subdivision de Lyon.

Catégorie 5.

Lanfrey (Albert-Auguste).

Catégorie 6.

Barut (Alphonse-Eugène-Vital).
Baudry (Guy-Robert-Marie-Raphaël).
Beroud (Pierre-Joseph-Marie).
Berthelon (Antoine-Henri-Albert).
Billard de Saint-Laumer (Alain-Marie-François-Thérèse).
De Boissieu Dean de Luigne (Christian-Edmond-Henry-Marie-Joseph).
Bouvard (Aimé-Martial-René).
Bry (Albert-Claude-Marie).
Chanay (Maurice-Jean-Etienne).
Chatelet (Paul-Raymond-Valentin).
Etienne (Julien-Robert).
Ferrez (Marcel-Claude-Marie-Elie).
Haehl (Victor).

D'Harcourt (Charles-Henri-Joseph-Marie).
Humbert (Marcel-Marie).
Janet (Charles-Joseph).
Joquel (Henry-Victor).
Malapert (Paul-Marie-Georges).
Merminod (Louis).
Nicolle (Henry-Jean-Edouard).
Pelissard (Jean-Ernest-Robert).
Prenat (Jean-Edouard-Adelin-Marie).
Reix (Jean-Claude-Léonard-Louis).
Riboud (Jean-Léon-Marie-Jules).
Rivet (Joseph-Marie-Charles-Adrien).
Sanson (Henri-Marcel).
Sautier (François-Marie-Philibert).
Sauzay (Jacques-André).
Traverse (Achille-Claude-Marie-Pierre).
Vavin (Eugène-Henri-Noël).

Catégorie 7.

Bernard (René).
Meuneret (Paul-André).
Nicollet (Louis-Charles).

Catégorie 10.

Claraz (Yvon-Robert-Maurice).

Catégorie 14.

Pradat (Marcel-Auguste).
Simonet (André-Julien).

Contingent 1947/1.

Routier (Pierre-Emile-Jean).

Contingent 1947/2.

Agi (Maurice-Moche).
Brunaud (Georges-Lucien-Henri).
Corbet (Jacques-Laurent).
Courbon (Jean-Simon).
Donguy (Daniel-Roger).
Dupont (Henry-Marie-André).
Galseran (Joseph-Antoine).
Genin (Pierre-Yves).
George (Edouard-Marie-Louis).
Grosgurin (Raymond-Pierre).
Jacques (André-Antoine).
Laderach (Paul-Jean).
Montagne (Marie-Jean-Laurent).
Pautre dit Choisy (Georges-Jacques-Roland).
Rebillard (Jean-Georges-Baptiste-Marie).
Sultani (Isaac-Raymond).
Theynard (Paul-Louis).
Vicard (Pierre-Antoine-François).

Contingent 1948/1.

Capiot (Elie).
Charlin (Pierre-Albert).
Gabriel (Paul-Louis).
Meunier (Louis).
Montbarny (Paul-Henri-Marie).
Page (Jack-Charles).
Pochet (Paul-Alphonse).
Poulet (Jean-Lucien).
Tenet (Pierre-François-Victor).
Vaissellet (Léon-Lucien).

Contingent 1948/2.

Bret (Marc-Jean-Joseph).
Chomel (Amédée-Antonin-Paul).
Deletraz (Louis-Marius-Auguste).
Emain (Maurice-Jules-Marie).
Favier (Jean-Marie-Joseph).
Girard (Maurice-René-Emile).
Roubi (David).
Truchon (Georges-Joseph-Delphin-Louis).

Subdivision de Saint-Etienne.

Catégorie 6.

Becard (Antonin).
Brouillet (Claude-Pierre).
Delomier (Georges-Marie-Antoine).
Freydelre (Roger-Georges-Antoine).
De Guelz (Alexis).
Jamon (Henri).
Paradis (Henri-Marie-Léon).
Sandrier (Joseph-Elie-Pierre-Marie-Jacques).
Tourniet (Paul-Alphonse-Adrien).
Weill (Jean-Robert).

Catégorie 14.

Chambert (Jean-Régis).

Contingent 1947/2.

Aubert (Roger-René).
Bonneau (Claude-Maurice-Marie).
Bussac (Jean).
Chatelet (Louis-François).
Dadole (Louis-François-Marie-Mathieu).
Lassabliere (Louis-Jean).
Marjolet (Georges-Roger).
Paponaud (Claude-Charles).

Contingent 1948/1.

Garonnaire (Gustave-Aimé-Antoine).

Contingent 1948/2.

Carudel (Robert).
Combeuil (Jean-Baptiste-Emile-Joseph).
Villard (Claude).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Catégorie 5.

Arnaud (Franc-Edouard-Julien).
Mallet (Jean-Emanuel-Georges).

Catégorie 6.

D'Abel de Libran (Henri-Gaspard-Raymond-Maxime).
Ay (Etienne-Yves-François).
Benas (Georges-Henri).
Domezon (Jacques-André-Vital).
Gamet (Jean-Louis).
Grandchamp des Raux (Gérard-Marcel-Gaston).
Jaillet (Michel-Marie).
Mazouiller (Louis).
Noe (Roger-Henri-Jean).
Pamard (Antoine-Jean-Baptiste).
Philippon (Henri-Raoul).
Rontein (Alfred-Marie-Joseph-Jean).
Teule (Jean-Jacques-Charles).
Turpin (André-Robert-Louis).
Viala (Régis-Jules-Marius).

Catégorie 10.

Bernard (Joseph-Ernest-Alfred).
De Braquilanges (Guy-Marie-Henri).
Perrin (Jean-Albert).
Schaedelin (François-Marie-Félix).

Catégorie 14.

Allegre (Pierre-Adrien-Marie-Romain).
Jeanroy (Antoine-Max-Charles-Joseph).

Contingent 1947/2

Benoit (Henri-Francis-Antonin).
Giner (Abel-Claude-Ramon).
Granet (Claude-André-Auguste).
Jacquel (Robert-Paul).
Principe (Bernard-Max-Georges).

Contingent 1948/1

Bech (André-Joseph-Henri).
Longuet (Jean-Claude-Georges).
Marion (Robert-Michel).

Contingent 1948/2

Capelier (Jacques-Marie).
Cordesse (Jean-Louis-René-Pierre-Paul).
Degremont (Gilbert-Aldebert-Emile).
Dolle (Gérard-René-Paul).
De Gasquet (Médéric-Marie-Georges-Henri).
Guerin (Philippe-Dominique-Gaston-Marie).
Reynaud (Francis-Edmond-Gérard-Jean-Philippe).

Subdivision de Montpellier.

Catégorie 6.

Anglade (Jean-Pierre-Marie-Paul).
Benezet (Gérard-Paul-Ernest).
Berry (Louis-Antoine-Auguste).
Bordarier (René-Samuel).
Bousquet (René-François-Joseph).
Domergue (Pierre-Eugène-Albert).
Durif (Michel-Jack).
Jouyaux (Pierre-François).
Mitaranga (Théodore-Emmanuel).
Mougenot (Pierre).
Palatan (Claude-Pierre-Paul).

Catégorie 10.

Fiol (Robert-Jean).

Catégorie 14.

D'Andoque de Seriege (Gilles-Simon-Pierre).

Contingent 1946/2

Biales (Pierre-Albert).

Contingent 1947/2

Maurin (Louis-Henri).
Prieur (Jean-Auguste).

Contingent 1948/1

Larguier (Maurice-Aimé).

Contingent 1948/2

Raynaud (René-Joseph-Charles).
Robert (Jean-Justin-Marie).
Servel (Jean-Denis-Louis).
Tarniquet (Joseph-André-Victor).

Subdivision de Toulon.

Catégorie 6.

Barre (Gilbert-Denis-Albert).
Cabrillac (Pierre-Désiré).
Dalby (Paul-Louis-André).
Rambaud (Jacques-Jean-Marie).
Renaud (Jacques-Jean-Julien).
Richard (Léo-Paul-Jean-Sylvestre).
Riols (René-Marie).

Catégorie 10.

Berr (Jacques-Claude).
Laugie (Honoré).

Catégorie 14.

Dalloni (Lucien-Félix-Joseph).
Le Corre (Henry-Yves-René).

Contingent 1948/1.

Paltrinieri (Jean-Pierre-Daniel).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Catégorie 5.

Cazaux (Lucien-Jean).

Catégorie 6.

Busin (Edmond-Jean).
Detienne (André-Gabriel).
Durafour (Jean-Michel-Louis).
Exiga (Jean-François-Xavier).
Isaac-Friang (Max-Marcel).
Rodrigues (Albert-Charles).

Catégorie 10.

Coulaud (Gabriel-Pierre).
Delbays (Jean-Emile-Charles).
Garcin (Clément-Gustave-Maurice).
Jeanne (Robert-Pierre-Charles).
Laquiere (Claude-Emmanuel-Prosper-Pierre).
Leger (Jean-Georges-Henri).
Lepoutre (Gérard-Edouard-Adolphe).
Mazon (Henri-Marcel).

Catégorie 14.

Calavassy (Georges).
Cousin de Mauvaisin (François).
Lavaud (Jean-Louis).
Servoles (Gaston-Emile-Lucien).

Contingent 1946/2.

Dias (Charles-Albert-François).

Contingent 1947/2.

Augy (Henri-Denis).
Chaffarod (Jacques-Joseph-Eugène).
Faizant (Raoul).
Rainero (Marcel-Albert).
Sire (Raymond).
Tour (Aimé-Léon).

Contingent 1948/1.

Gabriel (Yves-René).
Lacurie (Henry-Edouard).

Contingent 1948/2.

Cabanes (Michel-Auguste-Marie-Alfred).

Division de Constantine.

Catégorie 5.

Jourdan (Auguste-Roger-Aimé).

Catégorie 6.

Cœurdacier de Gesnes (Marie-Ange-François-Michel).
Rosenthal (Maurice-Armand-Hippolyte).

Catégorie 10.

Alahoum (Mohamed).
Denis (Jacques-Hippolyte).
Pericat (René-Julien-Louis).

Catégorie 14.

Gandur (Abraham-Robert).

Contingent 1947/2.

Fromont (Augustin).
Gresse (Victor).

Contingent 1948/1.

Gazzeri (Georges-Raymond).

Contingent 1948/2.

Fernandez (Gilbert-Jean-Jacques).
Laurens (Marcel-Léon).

Division d'Oran.

Catégorie 6.

Cabal (René-Paul-Silvain).
Lafage (Maurice-Henri).

Catégorie 10.

Beaudet (René).
Périard (Joseph-Jean).

Contingent 1948/2.

Peretti (André-Jean-Louis-Léon).

TROUPES DU MAROC

Commandant de l'armée blindée et de la cavalerie.

Catégorie 6.

De Bardon de Segonzac (Etienne-Marie-Hubert).
Barthélemy (Jean-Julien-Robert).
Boillon (Edmond-Alexis).
Bouston (François-Louis-Pierre).
Cizeron (Jean-François-Joseph).
De Crozals (Etienne-Louis).
Falandry (Fernand-Henri).
Gœnaga (Edmond-Jean).
Guironnet (Max-Jean-Paul).
Laforgue (Jean-Jules-Gustave).
Muraccioli (Ange-Marie).
Perrou (Armand-Auguste).
Reinaud (Franc-Georges-Henri).
De Sarrieu (Yves-Marie-Charles-André-Bertrand).
Solanet (Aymard-François).
Tacussel (Raoul-Paul-Marius).
Vidal (Pierre-René).

Catégorie 10.

Brunier (Pierre-François-Baptiste).
Delaye (Raoul-Paul).
Delécluse (Roger).
Lassauge (Emile-Paul-Olympe).
De La Taille-Trétinville (Marie-Edmond-Arnaud).
Lescouret (Marcel-Antoine-Jean).
Paoli (Jacques-Robert-Albert-Stéphan).
Roussel (Berarnd).
De Saint-Agathe (Joseph-Louis-Jean).

Catégorie 14.

Juncqua (Gabriel-Léon-Eugène).
Robert (Gonzague-Maria).

Contingent 1946/2.

Brosset-Heckel (Maurice-Marie-Louis).
Estors (Jean-Joseph-Georges).
Lecante (Guy-Marcel-Claude-Henri).

Contingent 1947/2.

Avril (Michel-Walter-Georges-André).
Debelle (Daniel-Fernand-Eugène).
Defrasne (François-Pierre).
Ealet (Edouard-Jules-Antoine-Marie).
Loubier-Detaille (Jean-Charles-Elie).
Pillet (Christian-Jacques-Germain).
Sablayrolles (Alain-Joseph).
Sert (Jean).

Contingent 1948/1.

Grieb (Robert).
Hermet (Louis-Emile-Félix).

Contingent 1948/2.

Guérin (Ernest-Joseph-Clément).
Imbert (Christian-Jean-Simon).
Pédelucq (Jean-Alexis-Henri).
Pommeret (Jacques-Agnan-Joseph-Maurice).

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Gabès.

Contingent 1946/2.

Labachot (Jean-Albert).

Subdivision de Sousse.

Catégorie 10.

Deport (Henri-Jean-Baptiste).

Subdivision de Tunis.

Catégorie 14.

Lhomme (Pierre-Max).

Contingent 1946/2

Blanc (Pierre-Léon).

Contingent 1947/2.

Mottes (Paul-Victor-Emile).

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Catégorie 6.

Aublant (Anne-Marie-Mathieu-Bernard).
Capron (Roger-André).

Catégorie 7.

Braconnier (Louis-Armand-Jean-Marie).
Couturaud (Camille-Adolphe-Julien).
De Daran (Martial-Marie-Gabriel-Jacques).

Contingent 1947/2.

Xavier (Claude-Etienne-Edouard).

FORCES FRANÇAISES EN AUTRICHE

Catégorie 6.

Sarrautte (Jean-Paul).

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Contingent 1948/2.

Rose (Henri-Léon-Ludovic).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 11 août 1951.)

Caltran (Joseph).

TRAIN

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

4e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 14.

Hansen (Thorleif).

Subdivision de Chartres.

Catégorie 5.

Greneche (Michel-François-André).

Catégorie 6.

Martin (Robert-Louis-André).
Marrie (Pierre-Alphonse-Jules).

Catégorie 14.

Dayt (Pierre-Isidore-Emile).
Quemener (Pierre-François).

Contingent 1947/2.

Adami (Lucien).
Dumarche (Bernard-Jean-Michel).
Lecuyer (Claude-Pierre-Désiré).
Motte (Jacques-Aimable-Hippolyte).
Nicolas (Bernard-Marie-Louis).

Contingent 1948/1.

Hamelin (Robert-Marie-Georges).
Leroux (André-Jacques).

Contingent 1948/2.

Destin (Guy-Pierre).
Vaast (Christian-Yves-Jean-Raoul).

Subdivision d'Orléans.

Catégorie 6.

Dubois (Jean-Marie-Charles).
Marcueyz (Hubert-Marie-Louis-Emile).

Catégorie 14.

Dessiaume (André-Julien-Georges).
Rebuffel (Ernest-François-Marius).
Thibault (Jean-Aimé-Célestin).
Valentin (Bernard-Georges-Jacques).

Contingent 1946/2.

Zatorsky (Georges).

Contingent 1947/2.

Touquoy (Robert-Lucien).

Contingent 1948/1.

Maffre (Albert-Maurice-Marc).
Vessereau (Raymond-Bernard-Emile).

Contingent 1948/2.

Roche (Edme-Jean).
Ruas (Bernard-Emile-Roger).

Subdivision de Paris.

Catégorie 5.

Maggiar (Alain-René-André).
Meau (André-Marie-Joseph).
Menoire (Yves-Henri-René).
Michau (Etienne-Léon).
Prats (Louis-Antoine).

Catégorie 6.

Agostini (Jean-Michel-Joseph).
Amiel (Jean-Paul).
D'Anterroches (Olivier-Guy-Marie).
Artus (Raymond-Louis).
Ayache (Eugène-Yaya).
Babo (Jacques-Georges-Marie).
Baldon (Guy-Raymond).
Ballot (Pierre-François-Maurice).
Barathon (Claude-Philippe).
Baratier (Pierre-Marcel-Robert).
Barjou (Charles-Christophe-Marie).
Bazire (Bernard-Jean-Marie-Joseph).
Benhazera (Guy-Roger-Maurice-Paul-André).
Benoit (Pierre-Eugène).
Beraud (Pierre-Gilbert).
Bernard (Maurice-Alfred-Louis).
Berruyer (Pierre-François).
Bertin (Philippe-René).
Bertrand (Pierre-Victor).
Bladinaire (Jean-Noël-Marcel).
Bonnin (Philippe).
Boretzki (Marcel).
Bouilloux-Lafont (Claude-Auguste-Pierre-Marcel).
Boussard (Jacques-Lucien-Bernard).
Boy (Raymond).
Briere (Raymond-Georges).
Bruneau (Jean-Baptiste-Marius).
Cazac (Georges-Charles-Dominique).
Chamorro (Pierre-Louis).
Chatelet (Pierre-Paul-Albert).
Chourreu (Jean-Jules-Antoine).
Des Cognets (Pierre-Louis-Edouard).
Collet (Jean-Pierre-Henri-Marie).
Colrat (François-Marcel-Paul-Maurice).
Combier (René-Paul).
Danielou (François-Jehan-Michel-Marie).
Delmas (André-Louis).
Desbornes (Charles).
Desheulles (Paul-Jules-Pierre).
Desson (Guy-Félicien).
Deyrieux (Gaston-Jean).
Douillet (René-Joseph-Edmond).
Druilhe (Robert-Paul).
Dubois (François-Marie-Joseph).
Dubois (Pierre-Marie-Henri-Augustin).
Dubuisson (Jean-René-Julien).
Dumartin (Roger-Paul-Gaston).
Duphot (Louis-Emile).
Duruy (Charles-Pierre).
Eger (Jean-Claude-Louis-Horace).
Ferniot (Jean-Paul).
Fillon (René-Hippolyte).
Fondeville (Michel-Louis-Henri-Marie).
Fourmon (Jacques).
Gantier (René-Mathieu).
Gassert (Pierre).
Gautier (Francis).
Gillet (Jean-Henri).
Giraud (Jean-Louis).
Glehen (Albert-René).
Goldschmidt (Pierre-Elie).
Heitz (Jean-Marie-Georges).
Huard (Claude-Louis-François-Marie).
Hyppolite (Jean-Gaston-Constant).
Isert (Francis-Marius-Joseph).
Jaime (Claudio-Emilio).
Labadie (André-Jean-Ferdinand).
Lafarge (Charles-Marie-Raoul).
Lamor (Michel-François-Victor).
De La Moussaye (Jean-Elie-Henri-Marie).
Du Laurent (Charles-Guillaume-Marie-Emile).
Lecerf (Jean-Marie-Gabriel-Emile).
Lecoq (Antonin-Henri).
Le Dentu (José-Emmanuel-Edouard).
Lefevre (André-Albert-Augustin).
Legave (Jean-Maurice).
Leroi (Robert-Lionel).
Leveque (Pierre-Jean-Antoine).
Leviel (André).
Levy (Pierre Marcel-Ernest).
Lheureux (Pierre-Alfred-Jean).
Lichtensteiger (Yves-Victor).
Maily (Marie-Joseph).
Maintrieu (Edouard-Albert).
Malignier (Guy-Jean-Roger).
Manescau (Roland-Jean-Francis-Marie).
Mangin (Yves-Roger).
Mathis (Raymond-Armand).
Maury (Jean-Marie-Charles).
Mazaud (Maurice-François-Théophile).
Mercier (André-François).
Metton (Robert-Albert-Gaston).
Michel (Georges-Roger-Henri).

Michel (Pierre-Luc).
Mouret (Jean-Simon-Jacques).
Nidriche (Daniel-René-Henri).
Noblet (André-René-Marcel).
Paoletti (Henri-Emile).
Parlier (François-Pierre-Eugène).
Peyret (Henri-Edmond).
Porée (Robert-Henri).
Prunieres (André-Gaston-Charles).
Ravard (Roger-André-Stéphane).
Reboul (Jacques-Robert-Henri).
Recope-Tilly-Blaru (Hubert-Marie-Bernard).
Regaudiere (Emile-Louis).
Richaud (Georges).
Robyn (André-Maurice-Charles).
De Roffignac (François-Joseph-Marie-Martial).
Ronssin (Louis-Henri).
Roques (Jean-Joseph-Henri).
Rothier (Lucien-Jean-Albert-Raymond).
Roux (Marcel-Pierre-Jean).
Roz (Raymond-Eugène-Fernand).
Sachse (Edouard-Germain).
Sandberg (René-Alphonse-Victor).
Saqui (Georges-William-Jean-Casimir).
Schwartz (Robert-Eugène-Marie).
Spitzer (Jacques-Adolphe).
Tournier (Pierre-René).
Trotry (Roger-Joseph-Marie).
Varriot (Jean-Charles).
Veillard (Raymond-Charles).
Viriot (Jean-Charles-Marcel).
Winocour (Raymond).

Catégorie 7.

Millot (Jean-Pierre-Auguste).
Nadaud (François-Léon).

Catégorie 10.

Cambon (Gilbert).

Catégorie 14.

Boulanger (Philippe-Edouard-Charles).
Brandt (Jacques-Henri-Charles).
Charles (Pierre-Maurice).
Faucqueur (Robert-Henri).
Fournier (Pierre).
Frottier (Jean-Raoul).
Giraud (Jean-Régis).
Henry (Roger-René).
Huguet (Jean-Baptiste-Pierre-Joseph).
Hure (Jacques-Marie).
Huteau (Jean-Gustave-Jacques-Marie).
Labouebe (Philippe-Louis-Aloïs).
Laillier (Jean-Marie-Georges-Michel).
Lenoan (Gildas-Marie-Yves).
Mecchia (Hugues-Gilles).
Menes (Jean).
Patte (Jean-Pierre).
Perceau (Roland-Maxime).
Rapin (Pierre-Jean).
Reecht (François-Xavier).
Ritegni (Jean-Henri).
Rousseaux (Serge-Maurice).
Vandevelde (Williams).
Vialatoux (Guy).
Weill (François-Marc).
Zbinden (Michel-Paul).

Contingent 1946/2.

Buresi (Henri-Paul).
Cougnoux (Jean).
Giron (Robert-Elie-Joseph).
Mace (André-Léon).
Morel d'Arleux (Dominique-Marie).
Sagnes (Jacques-Henri).

Contingent 1947/1.

Butin (Pierre-Charles).
Casademunt (Jacques).
Cellier (Jean-Baptiste).
Daviaud (Robert-Jean-Marie-Auguste-Arsène).
Duffaud (Clément-René).
Evrard (Maurice-André).
Gallen (Jean-René-Yves).
Prevost (Jacques-André-Jules-Marcel).

Contingent 1947/2.

Antalick (Pierre-Georges).
Berlin (Jacques-Clément-Marcel).
Bermann-Leonidoff (Constantin).
Bernard (Gilles-Marie-Pierre).
Berthelot (Pierre-Emile-Constant).
Blactot (Roland-Jules).
Bouhier (Pierre-Henri-Marie).
Causel (Claude-Henri).
Clerc-Girard (Pierre-François).
Couvreur (Gilles-Marie-Victor).
Dallaserra (Arthur-Benvenito).
Delmouly (Claude-Jean-Arthur).
Dubois (Jean-Daniel).
Dupont (Norbert-Gabriel-Louis).
Fayard (Jean-Pierre-Sylvain).
Fraisse (Roger-Bernard-Francis).
François-Poncet (Bernard-Paul).
Gadesaude (Michel-Gabriel).
Heomet (Bernard-Maurice-Fernand).
Langlois (Robert-Henri).
Lesenne (Maurice).
Marette (Jacques-Claude-Raymond).
Michel (Claude-Christian).
Moreau (Robert-Albin).
Perrot (Bernard-Jean-René).
Petroff (Serge).
Pont (Michel-Georges-Marie-Jacques).
Poux (Jean-Antoine-Félix).
Regley (Alain-Emile-Gabriel).
Rogemont (Georges-Lucien).
Rolloy (Philippe-Marie-André).
Romeas (Claude-Raymond).
Romy (Jean-Gilbert).
Roques (Louis-Ernest-Jean-Marie).
Rousseau (Jacques-Gabriel-Edmond).
Rvczywol (Jacques).
Tanguy (Claude-René-André).
Teissier (Jacques-Lucien-Germain).
Testulat (Bernard-Lucien).
Verlomme (François-Yves-Marie-Hector-Roger).
Villenave (Jean-Pierre-Henri).
Vizomblain (Pierre-Henri).

Contingent 1948/1.

Andrivot (Jean).
Astier (Robert-Xavier-Jean).
Ballay (Hubert-Edmond-Ernest).
Bancillon (Charles-Olivier).
Bodin (Max).
Bossard (Léon-Albert-Joseph).
Bourdonneau (Jacques).
Carre (Michel-Gaston).
Clavel (Philippe).
Collongues (Pierre-Michel-Yves).
Coulon (Roger-Louis-François).
Dage (Jacques-Xavier-Louis).
Duperray (Henri-Jacques).
Dupuis (Jacques-Roger).
Evain (Maurice-Charles).
Faure (Marcel-René).
Ganne (Charles-Jules).
Gavinet (Jean-Marcel).
Goulay (Serge-Lucien).
Herson-Macarel (Philippe-Marie).
Horde (Michel-Daniel-Auguste).
Janet (Robert-Rolland).
Lambert (Robert-André).
Larre (Francis-Marie-Gabriel).
Lesacq (Henri-Victor).
Madore (Guy-Robert-Auguste).
Marie (Fernand-Marcel-Pierre).
Massiat (Bernard-Ernest).
Michel (Alain-Noël-Léon).
Moret (André-Maurice-Paul-Marcel).
Naslet (Jacques-Pierre-Robert).
Negre (Georges-Maurice).
Parel (Jacques-Hippolyte).
Peulier (Roger-Albert-Pierre).
Prevost (Georges-Marcel).
Publie (Guy).
Riquier (Yves-Henri-Louis).
Roubault (Pierre-Marcel).
Rouland (Antoine-Emile-Ernest).
Schwartz (Louis-Roland).
Spitzkop (Michel-Samuel).
Therezien (Eugène).
Tournoux (Georges-Eugène-Louis-Marie).
Vareille (Lucien-André).
Vergonjeanne (Jacques-Paul-Léon).
Vila (Raymond-Michel).
Villaume (Michel-Robert).

Contingent 1948/2.

Berger (Jacques-François-Marie).
Bonin (Pierre-Jean-Claude).
Bonnin (Lucien-Désiré).
Boudier (Claude-André).
Bouvet (Henri-Pierre-Georges).
Castaing (Jean-Claude-Lucien).
Chabrier (Georges-Gaston-Henri).
Coste (Bernard-Georges-André).
Courrault (Jacque-Paul).
Couzinet (Jean-Maurice-Michel).
Delille (Pierre-Michel).
Devouge (Jean-Gaston-Lucien).
Dubois (Roger-Claude-André).
Ducret (Jean-Charles-Marie-Jules-Louis).
Duflot (André-Paul-Louis).
Duhamel (André-Henri-Jean).
Dupin (Robert).
Fouache (Claude-Raoul-Clément).
Frot (Michel).
Gerbail (Robert-Pierre-Antonin).
Horstmann (Jean-Christophe).
Jullien (Jean-Paul).
De la Gorce (Paul-Marie).
Laporte (Jacques-Louis).
L'Henaff (Jean).
Masson (Pierre-Claude).
Megret (Michel-Jean-Henri).
Meriguet (Georges-Gabriel).
Mialet (Georges-Léon-Elie).
Mole (Philippe-Albert-René).
Paumier (Yves-Armand).
Planche (Bernard-Paul).
Renaudin (Jean-Pierre-Gabriel-Joseph-Ferdinand-Louis).
Saudreau (Michel-Marie-Paul).
Schmidt (René-Elie).
Wolff (Jacques-André).
Xambo (Robert-Jacques-Aimé).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 6.

Beaumont (Jacques-Lucien).
Blanschong (Georges-Paul-Henri).
Crincket (René-Paul).
Dorsemaine (Jean-Marie-Moïse).
Dufour (Maurice-Henri).
Fauconnier (René-Louis).
Grégoire (Jean-Jacques-Georges).
Gutzwiller (Camille).
Jacquin (Fernand-Etienne).
Legris (Jean-Pierre-Marie-Charles).
Lelarge (André).
Lomon (Pierre-Joseph-Louis).
Manoury (Robert-Eugène).
Peuchot (Maurice-René).
Pierron (Jacques-Georges-François).
Poitou (Pierre-Marcel).
Raverdy (Daniel-François-Albert-Joseph).
Reinert (Georges-Nicolas).
Rousseau (Jacques-Henri-Charles).
Serre (Jacques-Guy-Georges-Paul).
Taralon (Jean-Théodore-Victor-René).

Catégorie 10.

Bietenhader (Raymond-Jacques).
Bonvillain (Bernard-André).
Moinet (Robert-Georges-Pierre).

Catégorie 14.

Chapron (André-Paul-Louis).
Devinoy (Michel-Jacques).
Franck de Preaumont (François-Marie-Georges).
L'Heureux (Michel-Jules-Marcel-Clément).
Lisandre (Michel-Hubert).
Mignard (Jacques-Paul-Edouard).

Contingent 1946/2.

Cordonnier (Henry-Georges-Eugène).
Ducher (Adolphe-Gaston).

Contingent 1947/1.

Boniface (Georges-Auguste-Joseph).

Contingent 1947/2.

Astrup (Jean-Pierre-Nicolaï).
Carrouée (Jean-Marcel-Bernard).
Chapelot (Raymond-Alfred-Bernard).
Delis (Jacques).
Espinasse (Georges-Eugène-Germain).
Ferriot (André-Henri-Gabriel).
Franchet (Jean-Louis).
Guinet (Roland-Henri).
D'Huicque (Jean-Charles-Michel).
Jouanne (Fabien-René-Eugène).
Lecue (Robert-Auguste).
Meraud (Maurice-Yves-Gabriel).
Michelet (Philippe-René).
Robin (Claude-Maurice).
Rousset (Paul-Pierre-Désiré).
Suire (Jacques-Louis).
Teychène-Coutet (Jean-Etienne).

Contingent 1948/1.

Billebault (Pierre-Victor).
Chapelle (Jean-Pierre-Marie-Joseph).
Debourg (Jacques-Michel).
Faurias (Michel-Marie-Louis).
Fourre (Robert-Eugène).
Jumeau (Roland).
Lamanda (Lucien-Isaac).
Pardon (Jacques-André).
Piesse (Roger-Marcel).
Soubielle (Roland-Marcel-Jean).
Szymanek (Thadée-Jean-Korwin).
Thiaville (Marcel-Antoine).
Voirin (René-Pierre-Antoine).

Contingent 1948/2.

Cabanes (Jacques-Marie).
Cayla (Jean-Marcel).
Croo (Henri-Louis-Albert).
Keravel (Paul).
Minssen (Jean-Henri-Frédéric).
Moreau (Guy-Maurice).
Zambeaux (Guy-Paul).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Catégorie 6.

Duchemin (Marcel-Charles-Emile).

Contingent 1946/2.

Bringard (Henri-Jules-Jean-Claude).
Papens (Maurice-André-Louis).
Piazza (Guy-Etienne-Léon).

Contingent 1947/1.

Caron (Lucien-Jean-Emilien).

Contingent 1947/2.

Leclerq (Edmond-Renault).

Contingent 1948/1.

Champault (Dominique-Marie).
Courboin (Henri-Jules-Gaston).
Deneuvéglise (Lionel-Abel-Alix).
Lamy (Philippe-Pierre-Maurice).
Le Maître (Paul-Noël-Jean-Julien).
Lévy (Daniel-Gustave-Alfred-Albert).
Lhoyer (Michel-Raymond).
Milard (Christian).
Muselet (Roland-Maurice-Albert-Lucien).
Tetelin (Daniel-Arthur-Paufique).

Contingent 1948/2.

Le Bihan (Jean-François-Marie).

Subdivision d'Arras.

Catégorie 6.

Bonnet (Gaston-Vinocq-Charles).
Courmont (Michel-Edmond-Joseph).
Elby (Jules-Emile-Joseph).
Legros (Roger-Léon-René).
Olart (Maurice-Paul-Jules).
Vandewalle (Jean-Paul).

Catégorie 14.

Dupuis (Jacques-Germain-Marcel).
Gambier (Emile-Benoît-Victor).

Contingent 1946/2.

Deligny (Pierre-Aimé-Paul).
Salmon (Henri).

Contingent 1947/1.

Dhalluin (Raymond-André).
Frauche (Aimé-Georges-Eugène).
Hué (Pierre-Maurice-Joseph).

Contingent 1947/2.

Malbranca (Henri-Victor).

Contingent 1948/2.

Bacqueville (Paul-Louis-Augustin).
Crignon (Jacques-Alcide-Jules).
Deletoille (Max-Alphonse-René).
Dufour (Jean-Louis-Joseph).
Tilliette (Henry-Guislain-Edmond).

Subdivision de Laon.

Catégorie 6.

Bescond (Louis-Henri).
Delaby (Jean-Paul-Zéphir).
Drecq (Georges-Fernand).
Ferté (Etienne-Martin).
Marchandise (Jacques-Louis-Octave).
Van Den Bergh (André-Jacques).
Van Den Bergh (Jean-Louis).
Videgrain (François-Paul).

Contingent 1946/2.

Mehaudens (Roland-Arthur-Jules).

Contingent 1947/1.

Raillard (Jean-Edouard-Anselme-Henri).

Contingent 1947/2.

Drumel (Jean-Lucien-Gustave).

Contingent 1948/1.

Bour (Honoré-Marcel-Lucien).
Bry (Jacques-Charles-Florentin).
Ferret (Pierre-Maxime-Edouard).
Francomme (Marcel-René).
Hiernaux (Emile-Henri).
Mertens (Pierre-André-François).
Romilly (Pierre-René-Léon).
Val (Serge-Gérard-Robert).

Contingent 1948/2.

Lagrive (Robert-Jules-Emile).
Lambert (Jean-Henri-Charles).

Subdivision de Lille.

Catégorie 6.

Deshayes (Claude-Joseph-Sylvain).
Doisy (Jean-Louis-Léon).
Dorne (Pierre-Gaston-Alexandre).
Duvillaret (Henri-Marie-Ignace).
Motte (Patrice-Ignace-François-Marie-Joseph).
Prouvost (Albert-Auguste).
Ranson (Gérard-Joseph-Henri-Isidore).
Vidal Soler (Romualdo-Charles-Marie-Camille).
Wallaert (Jacques-Michel-Joseph).

Catégorie 14.

Cloet (Jean-Edouard).
Derreveau (Léonce-Oscar-Jean).
Hache (Marcel).
Laylle (Georges-Maurice-Louis).
Lietaert (Michel-Maurice).
Tesse (André-Luc-Henri).

Contingent 1946/2.

Delgutte (Gilbert-Alphonse).
Demeyere (Jean-Claude-Victor).
Maurin (Jacques-Michel-Philippe).
Meurisse (Pierre-Julien).
Rigondet (Jacques-Antoine).
Rouet (Jean-Gustave).
Screpel (Christian-Paul-Charles).

Contingent 1947/1.

Corteel (Pierre-Jules-Charles-Julien).
Corlequisse (Lionel-Alexis-Albert-François).
Delattre (André-Pierre-Fernand-Cornil).
Delporte (Roger-Gaston-Albert).
Dubrule (Maxime-Robert-Marcel).
Pringarbe (Roger-Auguste-Joseph).

Contingent 1947/2.

De Clerck (Michel-Henri-Albert-Joseph).
Lesne (Marcel-Auguste-Clément).
Robillard (Pierre-Maurice-Louis-Michel).
Wanquet (Fernand-Pierre-Joseph).

Contingent 1948/1.

Arnaud (Jacques-Marcel).
Beviere (Edouard-Marie-Eugène-Lucien).
Bouckenhove (Robert-Jules-Henri).
Boulanger (Amédée-François-Jules).
Brame (Jean-Joseph-Edouard-Ghislain).
Cattoire (Lucien-René-Xavier).
Caulry (Jean-Léon).
Delattre (Bernard-Marie-Pierre).
Delepaul (Roger).
Demilly (Marc-Camille-Roger).
Desmyttere (Jacques-René-Albert-Cornil).
Dewitte (Georges-Henri-Marcel).
Dubray (Jean-Marie-Auguste-Charles).
Duloit (Robert-Paul-Léon).
Higonnet (Maurice-Robert-Jules).
Lefebvre (René-Joseph-Jean-Mary).
Lempereur (Roger-Albert-Guilain).
Leriche (Hubert-Georges-Léon-Fernand-Marie).
Minier (Pierre-Charles-Gaston).
Montpellier (Michel-Paul-Léon).
Munck (André-Marie-Georges).
Ramette (Paul).
Sapelier (Louis-Henri-Germain-Marie).
Soleil (François-Jules).
Tharin (Michel-Léon-Marie-Thérèse).
Tonneau (Jean-Jacques-Alfred-Raymond).
Vanneste (Gaston-Maurice).

Contingent 1948/2.

Hesse (Roland-Eugène-Urbain).
Coeugniet (Eugène-André).
Daubercies (Pierre-César-Philippe).
Delbe (Gérard-Charles-Adolphe).
Delesalle (Robert-Jean-René).
Denoyelle (Luc-René-Léon-Marie-Joseph).
Dufour (Jean).
Gruffat (Maurice-Claude-Joseph).
Nisse (Pierre-Lucien-Emile).
Poignant (Pierre-Fernand-Amédée).
Vandenbussche (Lucien-Eugène-Jules-Auguste).
Wycart (Denys-Louis-Alfred).
Zamolo (Giovanni).

Subdivision de Rouen.

Catégorie 6.

Lefevre (Roger-Théophile-Jules).
Paillette (Henry-Marc-René-Raymond).
Pluss (André-Charles).

Contingent 1946/2.

Boiffier (Willy-Jean).

Contingent 1947/2.

Cordonnier (Roger-Maurice-Louis-Marie).

Contingent 1948/1.

Remy (Jean).

Contingent 1948/2.

Hunault (Claude-Léon-Henri).
Le Bars (Jean-Joseph).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Catégorie 6.

Chambry (Michel-Maurice-Robert-Marie).

Catégorie 14.

Le Gac (Guy-Joseph-Francis).
Pierre (Yvon-René-Paul).

Contingent 1946/2.

Vastel (Charles-Robert).

Contingent 1947/1.

Ballière (Jean-Raoul).
Sollet (Yves-Gustave-Louis).

Contingent 1948/1.

Cornet (Yves-Auguste-Joseph).

Contingent 1948/2.

Burel (Robert-Jules-Baptiste).
Mahe (Jacques-Paul).
Thibault (Maurice-Marie).

Subdivision du Mans.

Catégorie 6.

Letessier (Fernand).

Catégorie 14.

Feurprier (Albert-Georges).
Gerault (Louis-Paul-Marcel-François).
Janvier (Robert-Emile).

Contingent 1947/2.

Hureau (Pierre-Albert-Jules).
Jaluzot (Claude-Alfred).
Marchand (André-Germain-Charles).
Trillon (Henri-Marie-Emile).

Contingent 1948/2.

Dupe (André).

Subdivision de Nantes.

Catégorie 5.

Holstein (Henri).

Catégorie 6.

Darmaillacq (Léon-Marie-Alphonse-Jean).
Debarre (Jean-Roger-Gaston).
Ganuchaud (Georges-Marie-Jean).
Leblanc (Eugène-Louis-François).
Robert (Jean-Edouard-Léon).
Thebaud (André-Henry-Yves).

Catégorie 10.

Herry (Louis-Aimé-Marie).

Catégorie 14.

Bonnot (Jacques-Henri-Pierre).
Chairmartin (André-Yves-Numa).
Decre (Claude-Jules-Marie).
Gerigny (Paul-Jacques).
Legendre (Jean-Marie-Julien-Charles).
Pasquier (Jean-François-Louis-Maurice).
Sepeau (Guy-Georges-Christian).
Ziegler (Roger-Louis).

Contingent 1947/2.

Barrault (Paul-Armand).
Capitaine (Paul-Alain).
Danto (Pierre-Jean-Marie).
Dugast (Jean-Alphonse-Alexis-Hubert).
Durand (Paul-Eugène-Louis).
Durand (Pierre-Alfred-Marcel).
Gagne (Claude-Marie-Alfred).
Gautier (Raymond-Jean-Armand-Louis).
Gouin (Jacques-Marie-Joseph).
Le Blanc (Pierre-Marie).
Mary (Maurice-Marie-Marcel).
Noblet (Georges-Marcel-Victor-Marie).
Piron (Claude-Pierre).
Vignane (Jean-Louis).

Contingent 1948/1.

Branger (Maurice-René-Jean).

Contingent 1948/2.

Charon (Henri-Marie-Elie-Joël).
Chêne (Michel).
Corbineau (Michel-Louis-Marie).

Dupoiron (Jean).
Laplanche (François-Jacques-Marie).
Riom (Bernard-Maurice-Ignace-Marie-Léon).
Sauvetre (Olivier-Ludovic-René).
Sillard (Raymond-Lucien-Gérard).
Tertrais (Patrick-Georges-Marie-Victor).

Subdivision de Rennes.

Catégorie 6.

Le Roch (Victor-Jules).
Ollivier (Gilles).

Catégorie 14.

Briand (Victor-Emile-Louis-Henri).
Chaptois (René-Joseph-Jean-François).
Forlin (Francis-Marie-Joseph).
Kervern (François-Eugène).
Maas (Jean-Marcel).
Roullier (Michel-Aubert-François).

Contingent 1946/2.

Dumas-Milne-Edwards (François-Marie-Jacques).
Le Coustumer (René).

Contingent 1947/2.

Eustache (Gabriel-Marie-Henri-Joseph).
Julliot de la Morandière (Jacques-Marie-Pierre).
Le Dû (Jean-Marie).
Le Prevost (Yves-Edouard-Antoine).
Morel (René-Joseph-Victor).
Sauer (Michel-Max-Eugène).

Contingent 1948/1.

Badouard (Joseph-Jean-Marie-Julien).
Clerc (Joseph-Louis-Pierre).
Hamon (Gilbert-Fernand-Hyacinthe-François).
Lecrivain (Amand-Bertrand).
Queffeulou (Edouard-Marie).

Contingent 1948/2.

Lepetit (Joseph-Marie-Isidore).

Subdivision de Vannes.

Catégorie 6.

Chauvin (Jacques-Charles-Arthur-Marie).
Greiner (Georges-Marie).

Catégorie 14.

Dagorn (Louis).
Flahaut (Claude-Louis-Joseph).
Thomas (André-Gabriel).

Contingent 1947/1.

Cueff (Pierre-Hervé-Marie).
Quillec (Pierre-Joseph-Marie).
Uguen (François-Marie-Joseph).

Contingent 1947/2.

Auffret (Maxime-Paul-Louis).
Cadiou (Albert).
Le Borgne (André-Louis-Marie).
Le Saout (André-Victor).

Contingent 1948/1.

Bieuzen (Joseph-Marie).
Botherel (Joseph-Pierre-François-Marie).
Fave (Michel-Christophe).
Hamonic (Joseph Marie-Augustin).
Jaouen (Hervé-Jean).
Jegou (Jean-Corentin-Alain).
Le Poul (René-Lucien-Joseph).
Le Poupon (Jean-Daniel).

Contingent 1948/2.

Le Gall (Rémi).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Catégorie 14.

Royer (André-Jacques-Louis).

Contingent 1946/2.

Bonneau (Guy-Marcel-Delphin).

Contingent 1947/2.

Dumontet (Jean-Armand-Robert).
Lafaye (Georges-Henri).

Contingent 1948/1.

Grelet (Claude-Pierre-Henri).
Huneau (Jean-Samuel-Etienne).
Lucas (Jean-Marcel).
Raine (James-Maurice).
Thiollet (Jacques).

Contingent 1948/2.

Fremond (Marc-Jean-Henri).

Subdivision de Bordeaux.

Catégorie 5.

Alis (Charles-Jean-Louis).
Busière (Jean-Gaston).
Lacoste (René-Jean-Gabriel).

Catégorie 6.

Achener (Pierre-Yves).
Amigues (Pierre-Jean).
Andrieu (Maurice).
Bellot (Marc-Jean-François).
Clement (Pierre-Gabriel).
Damiens (Paul-Maurice-Robert).
Glemet (Jean-Roger).
Millet (Marcel-Louis-André).
Ralier (Yves).
Roujean (Jean-Raymond).
Thubert (Roger).
Tramond (Jean-Bernard).

Catégorie 14.

Boissieras (Jacques).
Caussade (Yves-Jean-Robert).
Dubreuil (Albert-Fernand-Jean).
Dupeux (Jean-René).
Faustin (Claude-Georges).
Vignes (Pierre-François-René-Joseph).

Contingent 1946/2.

Bourgela (Roger).
Bourrillon (Michel-Marie-Jacques).
Jougla (André-Paul).

Contingent 1947/1.

Derrier (Robert-Louis-Omer).
Laval (Jean-Pierre).
Marly (Michel-Jean-Claude).
Pionneau (Jean).
Rhode (René-Edmond).

Contingent 1947/2.

Aublanc (Jean-Paul).
Tatto (Lino).

Contingent 1948/2.

Balas (Jacques-Louis).
Beugniot (André-Bernard).
Deleplanque (Roland-Jules-Georges).
Drouillard (Maurice-Jean-Lucien).
Hauret (Michel-Emile-Jean).
Lhopital dit Burdin (Jean-Charles-Claude).
Marchal (Pierre-Joseph-François).
Vals (François).

Subdivision de Limoges.

Catégorie 6.

Bayle (Henri).
Virolle (François-Marcel-Léon-André).

Catégorie 10.

Porte (Jacques-Antoine).

Catégorie 14.

Javerliat (Martial).
Veaux (Gilbert-Jean-Louis).

Contingent 1948/1.

Brun (François).

Contingent 1948/2.

Coquillaud (Guy-Jean).

Sudbivision de Poitiers.

Catégorie 6.

Baillot (Pierre-Georges-Alexandre).

Catégorie 14.

Gautier (Albert-Raymond).
Kergal (Michel-Jean).

Contingent 1947/1.

Gabard (Michel-Raymond-Maurice).

Contingent 1947/2.

Le Roy (Yves-Pierre-Marie).

Subdivision de Tours.

Catégorie 5.

Laville (Eugène-André).
Persin (Louis-Jean).

Catégorie 6.

Lambert (Marcel-Gaëtan-André).
Mery (Jean-Fernand-Jules).
Miannay (Pierre-Jean-Raoul).
Normand (Jean-Paul-Emile).

Catégorie 14.

Barberousse (Gérard-Emile-André).
Beaumont (Bernard-André-René).
Grall (Jean-François-Marie).
Holstein (André-Maurice-Victor).
Maingault (Robert-Julien).
Thizon (Michel-Henri-Alfred).
Weil (Robert-André-Etienne).

Contingent 1946/2.

Malliet (Henri-Louis-Marcel).

Contingent 1947/1.

Lebrun (Gilbert-Paul-Maurice).

Contingent 1947/2.

Roumier (Jean-Henri-André).

Contingent 1948/1.

Duly (Bernard-René).
Dupourque (Jacques).

Contingent 1948/2.

Barrot (Fernand-Louis).
Dreux (Henri-Jules).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

Catégorie 6.

Bezamat (Jean-Raymond).
Cros (Jean-Joseph).
Galibert (André-Henri-Jules-Alfred).

Contingent 1947/2.

Gasc (Pierre).
Saquet (Jean-René-Louis).
Seguret (Jean-François).
Viala (Raymond-François-Marie).

Contingent 1948/1.

Cammas (Robert-Gabriel-André).
Verges (Clément).

Contingent 1948/2.

Brassat (Jean-Charles-Joseph).
Cabot (Jean-Emile).
Destours (Jean-Noël-Armand).
Gorgues (André).
Raucoules (Georges).
Regis (Henri-Armand-Elie).

Subdivision de Montauban.

Catégorie 6.

Guilmet (André-Roger-Louis-Eugène).

Catégorie 14.

Abba (Mario-Michel).
Leroy (Jean-Henri-Albert).

Contingent 1947/2.

Brulis (Pierre-Jacques-André).
Laparre (Maurice-Jean-Elie).

Contingent 1948/2.

Leris (Pierre-Michel-Robert).

Subdivision de Pau.

Catégorie 5.

Puyaubreau (Georges-Léon-Basile).

Catégorie 6.

Garcia (Robert-Julien-Marie).
Goguet-Chapuis (Pierre-Louis-Marcel).
Ricard (Roger-Jean).

Catégorie 14.

Chabagno (Jean-Maurice).
Zunzarren (Félix-Jean-Raphaël).

Contingent 1947/1.

Bertereche (Pierre).
Mesplede (Pierre-Albert-Marie).

Contingent 1947/2.

Achille Fould (Etienne-Marie-Achille).
Donney (Georges-Joseph).

Contingent 1948/1.

Dufau (Jean-Louis).

Contingent 1948/2.

Fourcade (Jean-François-Gérard).
Lacoste (Roger-Joseph).
Luc (Robert-Jacques).
Morice (Jean-Claude-Victor-François).

Subdivision de Perpignan.

Catégorie 6.

Raynaud (Etienne-Jean-Marie).

Catégorie 14.

Clastres (Roger-Jean-Joseph).

Contingent 1948/1.

Calcet (Roger-Jean-Gabriel).
Domenjo (Louis).
Peytavi (Jacques-Louis-Victor).

Contingent 1948/2.

Riera (Louis-Raymond-Marcel).

Subdivision de Toulouse.

Catégorie 5.

Birot (Maurice-Laurent).

Catégorie 6.

Bernede (Joseph-Jacques-Pierre).
Delpech (Joseph).
Escafit (Henri-Joseph-Marie).
Gaussens (Jean-Marie).
Izard (Paul-Louis-Victor).
Jouannine-Laboire (Lucien-Jean-Henri-Paul).
Moga (Jean-Fernand).
Pons (Jean-Louis).

Catégorie 7.

Cardot (Alfred-Jules).

Catégorie 14.

Cazes (Paul-Charles-Jean).
Serres (Pierre-Guillaume-Léon).

Contingent 1947/2.

Geze (Charles-Jean-Henri-Marie).
Raullet (Bernard-Jean-François).

Contingent 1948/1.

Vallaud (Serge-Maurice).

Contingent 1948/2.

Arnaud (André).
Arnaud (Jean-Hippolyte-Joseph).
De Saint-Rapt (Jean-Paul-Marie-Louis).

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

Catégorie 6.

Argenlon (Marcel-Henri).
Blard (Michel-Jacques-Joseph).
Henriot (Roger-Maurice-Jean).
Pigeon (Philippe-René).

Catégorie 14.

Benoit (Pierre).
Bonnet (Louis-Stanislas-Robert-Albert).
Bujaud (Georges-Arthur).
Cadet (Robert-François).
Vilchair (Bernard-Joseph-Henri).
Walter (Jean-Georges-Maurice-Marius).

Contingent 1946/2.

Girardin (Jean).

Contingent 1947/1.

Poncy (Hubert-Christian).

Contingent 1948/1.

Brigeois (Michel-Hubert-Maurice).
Cugnet (Roger-Achille-Gustave).
Dudel (Jean-Marcel).
Hardy (Jean-Albert).
Hoffmann (Raymond-Charles-Nicolas).
Hubert (Bernard-Lucien).
Lamielle (Pierre-André).
Michel (Claude-Marcel).
Montaudon (Philippe-Robert).
Moulier (Régis-Paul-Pierre).
Tolmer (Claude-Jacques-Auguste).

Contingent 1948/2.

Bauchet (Raphaël-Félicien).
Noaillon (Maxime-Albert).

Subdivision de Metz.

Catégorie 6.

Maille (Roland-Marie-Joseph-François-Xavier).
Metzger (François-Victor).
Peiffert (Jean-Marie-Joseph).
Woygnet (Robert-Louis).

Contingent 1947/2.

Denis (André-Jacques).
Trinel (Gabriel-Marie-Joseph).

Contingent 1948/2.

Frommweiler (Gérard-Joseph-Léon-François).
Weltz (Pierre-Abel).

Subdivision de Nancy.

Catégorie 5.

Heydorff (André-Georges).
Lager (Jean-François-Xavier).

Catégorie 6.

Aerts (Jean-Marie-Léon).
Aubry (Pierre-Georges-Albert-Nicolas).
Cremel (Louis-Albert).
Leitienne (François-Marie).
Poisson (Louis-Joseph-Marie).
Thiebaut (Robert-Marie-Emile).

Catégorie 7.

Havette (Basle-Jean-Joseph).

Catégorie 14.

Defranoux (Jacques-Marie-Louis).
Griessemann (Marc-Pierre).
Hacquard (Pierre-Marie-Victor).
Rouget (André-Marcel).
Sacilotto (René-Emile-Paul).
Voirin (Antoine-Marie-Dol).
Weill (Lucien).

Contingent 1946/2.

Midot (Jean-Camille-Stanislas).

Contingent 1947/2.

Corroy (Robert-Pol).
Fournier (Roger-Jean).
Jeanneret (Georges).
Lienard (André-Charles).
Patris (Jean-Emile-Nicolas).
Touchot (Guy-Jean).

Contingent 1948/1.

Bertrand (Jean-Georges).
Colin (Gilbert-Paul-Albert).
Hagen (René-Albert).
Mourey (Robert-Georges).
Munier (André-Lucien-Henri).
Thiebaut (Maurice-René).

Contingent 1948/2.

Barthelemy (Pierre).
Delvallez (Jean-Marie-Louis).
Lamotte (Pierre-André).
Mila (Roger-Joseph).

Subdivision de Strasbourg.

Catégorie 6.

D'Ardenne de Tizac (Jean-Léon-Charles).
Barth (Alfred).
Delorme (Jean-Adrien-Ludovic).
Heitz (Jean-Jacques).

Catégorie 14.

Duchene (René-Jules).

Contingent 1948/2.

Marchand (Jean-Léon-Jules-Albert).

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

Catégorie 14.

Truchot (Jean-Roger).

Contingent 1946/2.

Renard (Jacques-Gabriel-Albert).

Contingent 1947/2.

Berthelon (Aristide-André).
Pellegrini (Edouard-Alfred-Charles).

Contingent 1948/1.

Bessot (Jacques-Paul-Marcel).
Boehm (Jacques-Guy-Gaston).
Fleury (Maurice-Augustin-Florian).
Saussure (Raymond-André).

Subdivision de Dijon.

Catégorie 6.

Forget (Alain-Adrien-Maurice).
Guichard (Pierre-Marie-André).
Jardel (Fernand-Henri).
Liron (François-Charles).
Rollet (Jean-Henri).
Simon (André-Pierre-Paul).

Catégorie 14.

Antoine (Marc-Louis-Jean).

Contingent 1947/2.

Auloy (Gaston-Lucien).
Chaleil (René-Jacques).
Piguet (Lucien-Jean-Louis).

Contingent 1948/1.

Lacroix (Michel).
Naudet (Jean-Georges-Henri).

Contingent 1948/2.

Prieur (André).

Subdivision de Nevers.

Catégorie 6.

Callens (Michel-Gaston).
Grandsire (Philippe-Albert-Gustave).
Guillemin (Léon-André).

Catégorie 10.

Harlouin (André-Georges-François).

Contingent 1947/2.

Lemarchand (Claude-Jean-François-Pierre).
Bonnet (Jean-René).
Luberne (André-Lucien-Antonin).
Menteur (Maurice-Claude).

Contingent 1948/1.

Genty (Bernard-Vincent-Alfred).

Contingent 1948/2.

Perceau (Serge-Célestin).

8e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 6.

Favre (Jean-Jacques-Edouard).
Le Landais (Maurice-Louis-Gustave).
Vernier (Pierre-René-Julien).

Catégorie 14.

Dessarzin (Raymond-Xavier).

Subdivision de Chambéry.

Catégorie 6.

Clavel (Henri-Louis-Joseph).
Dutruc (Antonin-Marie-Alexandre).
Laporte (Jacques-Emile).

Catégorie 7.

Delouis (Jean-Raymond).

Catégorie 14.

Didier (Jacques-Jean).

Contingent 1946/2.

Bertinotti (Louis-Joseph).

Contingent 1947/1.

Jarno (Antoine-Gabriel-Jean).

Contingent 1947/2.

Boisson (Paul-Alfred).
Faure (Pierre-Elie).

Contingent 1948/1.

Bonjour (Jean-Antoine-Emile).
Colly (Pierre).
Tornafol (Jean-Charles-Marie-Louis).

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Catégorie 6.

Bayard (Pierre-Gilbert-Emile).
Bellion (Roger-Nicolas-Pierre).
Fayard (René).
Ganne (Charles-Alfred).
Martignat (Charles-Henri).
Maymat (Marcel-André-Julien).
De Mullot de Villenaut (Jacques-Charles-Alfred-Marie).
Solielis (Paul-Marius-André).

Catégorie 7.

Jouanneau (Jacques-Edouard-Alexis).

Contingent 1946/2.

Flauraud (Jean-Guy-Antoine).
Joly (Claude-Marie-Alfred-Joseph).

Contingent 1947/1.

Allary (Jean).
Mathat (Michel-Joseph-Marie).
Rondepierre (Jean).

Contingent 1947/2.

Orlat (Gilbert-Maurice).
Robert (Pierre-René).
Roux (Gilbert-Maurice).

Contingent 1948/1.

Nargeot (Louis-Paul).
Pistre (Jean-Joseph-François-Octave).
Pougheon (Roger-Charles-Louis).

Contingent 1948/2.

Gladel (Jacques-Louis-Clément).
Rialland (Marcel-Gustave-Félix).

Subdivision de Grenoble.

Catégorie 6.

Gallet (Pierre-Georges-Albert).
Gelet (Louis).
Gendre (Jean-Yves).
Gourdon (Vincent-Jules-Louis).

Grangier (Roger-Emile).
Laurent (Yves-Marceau).
Roux (Ange-Emile-Daniel).
Tafani (François-Xavier).
Veyrier (René-Fortuné-Maurice).

Catégorie 14.

Picot (Philippe-Max).
Tezier (Jacques-Auguste-Marie-Joseph).

Contingent 1946/2.

Doulcet (Léon).

Contingent 1947/2.

Boyer (Pierre-Auguste-Marie).
Delaye (Robert-André-Léon).
Sciolla (Julien-Pierre).

Contingent 1948/1.

Bérard (André-Edmond).

Contingent 1948/2.

Bizot (Paul-François).

Subdivision de Lyon.

Catégorie 5.

Moiroud (Charles-Jean).

Catégorie 6.

Barbier (Maurice-Edmond).
Cartier (Franck-Marius).
Cauquy (Pierre-Roger-Charles).
Cazade (Robert-Guy-René).
Feller (Bernard).
Gasteuil (Hubert-André).
Godin (Raymond-Marie-Louis).
Gonnet (Jean-Louis-Charles).
Jacquier (Pierre-Albert-Georges).
Larre (Claude-Louis).
Martin (Louis).
Mayoussier (Henry-Georges).
Neyron (Gabriel-Anne-Marie-Charles).
Petitjean (Emile-Lucien).
Philipon (Edouard).
Robin-Marleton (Edouard-Marie-Vincent).
Selzer (Paul-Alfred).
Villa (Laurent).

Catégorie 14.

Dengler (François-Eugène-Louis).
Fuchez (Paul-Albert).

Contingent 1946/2.

Breysse (Jean-Victor).
Charmasson (René).
Meunier (Marc-Antoine-Etienne).

Contingent 1947/1.

Gaillard (Pierre-Joseph-Aimé).

Contingent 1947/2.

Bagni (Maurice-André-Joseph).
Broise (Maurice).
Cahen (Robert).
Césarini (Roger).
Dolbeau (Jean-Eugène-Louis).
Fassion (Antoine-Marius-Francisque).
Garnier (Pierre-Emile).
Jacquet (Daniel-Henri-François).
Molière (André-Louis-Claude).
Terrier (Marcel-Joannès).
Varenat (Daniel-Raymond).

Contingent 1948/1.

Godelle (Maurice-Jean).
Guilllaume (Jacques).
Guillermet (Victor-Eugène).

Contingent 1948/2

Brossat (Jacques-Marie-Jean-Joseph).
Vialatoux (Henri-Louis-Gabriel-Marie).

Subdivision de Saint-Etienne.

Catégorie 6.

Bonnefoy (Albert-Maurice).
Eychenne (Eugène-François).
Lacombe (Louis-Jean).
Soulie (Michel-Victor-Gaston).

Contingent 1947/2.

Gagnaire (Jean - Jacques - Guillaume).
Laurioi (Emile-Victor-André).
Samouiller (Laurent-Michel).

Contingent 1948/2.

Bourlier (Jacques-Fleury).
Gondeau (Ernest-Henri).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Catégorie 10.

Lucchini (Nicolas).

Subdivision de Marseille.

Catégorie 5.

Revest (André-Marcel).
Roberty (Edouard-Victorin-Joseph).

Catégorie 6.

Accarie (Marius-Alphonse).
Blanc (Pierre-Louis-Joseph).
Bocquet (Maurice-Léon-Hubert).
Calmet (Henri-François).
Chamfort (Louis-Silvain-Emile).
Curial Le Pileur de Brévannes (François-Amédée-Marie).
Deranque (Julien-Camille-Claude).
Deshusses (Victor-Claudius).
Landelle (Alfred-Etienne).
Peytie (Marcel-François-Marius).

Catégorie 10.

Flach (Georges-Gaston-Agénor).
Giovannini (René-Roger).
Poggi (Antoine-Joseph-Charles).

Catégorie 14.

Esclangon (Jacques-Joseph-Augustin).
Espitalier (Jean-Emile-Jules).
Imbert (Georges-Marie-Joseph-Félix-Laurent).

Contingent 1947/2.

Bosc (Gérard-Michel-Guy).
Calvi (Gilbert-Antoine-Marcel).
Cartier (Gérald-Christian).
Cosimi (Roger-Quintilio).
Imbard (Robert-Jean).
Imbert (Edouard-Marie-Joseph-Henri-Germain).
Pozzo di Borgo (Jean-Jules-André-René).
Reboul (Jacques-Georges).
Reboul (Pierre-Roger).
Renucci (Jean).
Ulpat (Yves-Marius-Joseph).

Contingent 1948/1.

Aget (Fernand-Gustave).
Albert (Georges-André).
Albrand (Jean-Marius).
Durif (Georges-Louis-Joseph).
Freling (Claude-Léon-Louis).
Guérin (Georges-Daniel-Victor).
Meney (Pierre-François-Henri).
Raout (Raymond-Elisé-Henri).
Vergona (Armand-Louis-Antoine).

Contingent 1948/2.

Anceschi (André-Jean-Maurice).
Antonetti (Jacques-Etienne-Thémistocle).
Barthélemy (Jacques-Marie-Jules).
Buffière (Emile-Auguste).
Chalamon de Bernardy (Jean-Robert-Marie-Paul).
Grieco (Charles-Vincent).
Lallemand (Jean-Louis).
Nouveau (Marcel-Victorin).
Reggio (Nicolas-Marie-Christian).
Vergoz (Yves-Stéphen-Jean-Emile).

Subdivision de Montpellier.

Catégorie 6.

Dulon (André-Georges).
Flamen d'Assigny (Charles-Paul-Marie-Michel).
Fulcrand (René-Hector-Gustave).

Contingent 1946/2.

Bonnard (Gilbert-Marius-Clodion).

Contingent 1948/1.

Ancessy (Henri).

Contingent 1948/2.

Armanet (Albert).
Bonfils (Claude-Eugène-Florian).
Mandin (Maurice-André-Amédée).
Saulcoy (Jean-Roger).

Subdivision de Toulon.

Catégorie 6.

Clermidy (Charles).
Cottin (Charles-Henri-Alexandre).
Foures (André-Emmanuel).
Groux (Alexandre).
Herve (Jean-Pierre-Adrien-Camille).

Catégorie 14.

Woillet (Jean-Marie-Henry).

Contingent 1946/2.

Darredeau (Georges-Marie-Emile).

Contingent 1947/2.

Carrera (Max-Ludovic-Hippolyte).

Contingent 1948/1.

Crespin (Gilbert).
Dini (Roger-Honoré-Noël).
Le Roux (Jean).
Ramus (Jacques-Henri-Lucien).
Roubert (Henry-Jacques-Paul-Robert).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Catégorie 6.

Corbin (Antoine-Pierre-Charles).
Damico (Jean-Marius).
Escoffier (Yvon-Charles-Albert).
Patin (Claude-Guy).

Catégorie 10.

Barthelemy (Roland-Wilhelm-André).
Bel Aich (Georges-Mardochée).
Cabero (Joseph-René).
Champion (Jacques-Paul-François).
Fossier (Robert-Victor).
Moulias (Gilles-Raoul-Louis).
Sellam (Raoul-Prosper).

Catégorie 14.

Bouzat (Jean).
Sudan (Paul-Gaston).

Contingent 1948/1.

Dubois (Aymard-Michel).

Contingent 1948/2.

Colomer (André).
Dreveton (Edouard-Henry).
Fabre (Yvan-Pierre-Gilbert).
Marijon (Allain-Georges-Henri-François).
Perroux (Jean-Raymond).
Stallano (Georges-Edmond).
Vendeuil (Robert-Edouard-Eugène-Marie).
Wattebled (Jean-Pierre).

Division de Constantine.

Catégorie 6.

Gendrot (Pierre-Fernand Eugène-Joseph).

Contingent 1948/1.

Cazeaux (Georges-Pierre-Gilbert).
Pellechia (Salvator-Jérôme).

Contingent 1948/2.

Monjo (Jean-Robert).

Division d'Oran.

Catégorie 10.

Chamond (Jean-Alexandre).

Catégorie 14.

Seiller (André-Christian).

Contingent 1947/2.

Blesson (Denis-Gaston).

Contingent 1948/1.

Macables (André-Marcel).
Ollivier (René-Edouard-François).

TROUPES DU MAROC

Commandement du train.

Catégorie 6.

Blanchard (Jean-René).
Chaumont (Jean-Marie-Georges).
Homery (Jacques-Marie-Etienne).
Mouilleparine (Jacques-Jean).
Rousseau (Paul-Marie-Georges-Evode).
Sandret (François-Georges).

Catégorie 10.

Levy (André-Mardochée).
Martin-Prevel (Jean).

Catégorie 14.

Coudin (André-Henri).

Contingent 1947/2.

Fabre (François-Régis-Marie-Michel).
Houillion (Christian).
Moneron (Jean-Marie-Victor).

Contingent 1948/1.

Bolzer (Paul-François).
Geffard (Pierre-Jacques-Maurice).
Morel (Jean-Alcide).
Renoux (Jean-Pierre).
Taisson (Claude-Pierre-Marcel).

Contingent 1948/2.

Audier (Jacques-Gabriel).
Butaye (Paul-Jean-Marie).
Gardey (Jean-Léon).
Joyeux (Daniel-Henri).
Langevin (Pierre-Jean).
Redon (Dominique-Patrick-Robert).

TROUPES DE TUNISIE

Etat-major du commandement supérieur.

Catégorie 6.

Barbusse (Pierre-Alphonse).
Delmas (Roland-Constant).

Contingent 1948/1.

Chaix (Louis).

Subdivision de Tunis.

Catégorie 10.

Giovannetti (Roland-Louis-Pierre).

Contingent 1947/2.

Blanc (André-Firmin).
Jallu (Robert-Marcel-Henri).

Contingent 1948/2.

Barbier (Hubert-Marie-Albert).
Didier (Paul-Charles).
Jullien (Pierre-Marie-Noël).
Oger (Michel-Henri-Jean).
Sauvage (Marc-Hélen-Jacques-François).

Subdivision de Sousse.

Catégorie 10.

Quemerais (Roger-Prosper-Fortuné-Léon).

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Catégorie 6.

Granier (Jean-Henri-Albert).
Soutou (André-Marie-Auguste-Louis).

Catégorie 10.

Lartigau (Gabriel-Marcel).

Contingent 1946/2.

Boulogne (Henri-Camille-Louis-Ferdinand).

Contingent 1947/2.

Dumontet (Georges-Claude).
Francheterre (Pierre-Raymond).

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Contingent 1948/2.

Robin (Jean-Norbert-Philippe).

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Contingent 1947/2.

Catrice (André-Marie-Alphonse).

Contingent 1948/1.

Colsenet (Jean-Pierre-Ovide).

FORCES FRANÇAISES EN EXTREME-ORIENT

Catégorie 6.

Suel (Jacques-Maurice-Alphonse-Louis).

TRANSMISSIONS

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

Catégorie 6.

Audat (Raymond-Roland).

Catégorie 7.

Guillebaud (André).

Contingent 1947/1.

Philippe (Michel-Louis-Jules-Noël)

Contingent 1947/2.

Delance (José-Marie-Raymond).
Havet (Bernard-Gilbert-Robert).
Larsimon (Marcel-Raymond-Louis).

Contingent 1948/1.

Mallet (Jean-Gustave).

Contingent 1948/2.

Fortoul (Pierre-Auguste).

Subdivision d'Orléans.

Catégorie 6.

Baclier (Louis-Paul).
Vrinat (Paul-René-Albert).

Catégorie 7.

Thomasset (René-Marcel).

Contingent 1947/2.

Monceaux (Paul-Maurice-Jean).

Contingent 1948/1.

Le Boucher (Henri-Robert).

Subdivision de Paris.

Catégorie 5.

Desolneux (Albert-Edouard).
Le Vaillant de Folleville (Jacques-Auguste-Ludovic-Roger).
Rousseau (Jean-Gérard-Antony).

Catégorie 6.

Aurejac (André-Antoine).
Barassin (Roger-René).
Bras (Robert-René).
Brunel (Guy).
Camand (Paul-Georges).
Canard (Marcel).
Carton (Georges-André-Jean).
Casays (Léonce-Francis).
Chantem Argue (Paul-Emile-Georges).
Chassaing (André-Henri-Gilbert).
Coinde (Claude-Amédée-Martial-Jean-Ernest).
Courteaux (Michel-Léon).
Dany (Pierre-Albert).
Pavic (Yves-Francis).
Dechamp (Jean-Louis-Cyrille).
Drouard (René-Louis-Abel).
Dumas (Jean-Théodore-Daniel).
Etourneau (Pierre-Gabriel).
Ferry (André-Louis).
Frei (Armand-André).
Gaullier (Pierre-Henri-Ernest).
De Gentil Baichis (Henry Marie Guy).
Giet (Robert).
Guery (Jacques-Marie-Joseph).
Halley (Paul-Auguste-Marie-Joseph).
Houlon (Jacques-Henri-Alexandre).
Hubert (Jean-Jacques-René).
Jouanigot (Jean-Etienne).
Lamic (Robert-Léon).
Laplace (René-Maurice-Pierre).
Le Conte (Hubert-Louis-Marie).
Oudot (Pierre-André-Yves).
Peronnet (Albert-Louis).
Peter (Roland-Henri-Michel).
Pinot (Raymond-Alphonse-François).
Plaudet (Max-Robert).
Schneider (Pierre-Edouard).
Sureau (Francis-Georges-Edmond).
Tournier (Jacques-Lucien-Paul).
Vassel (Raymond-Pierre-Louis).

Catégorie 7.

Duchateau (Pierre).
Duflot (André-Maurice-Jean).

Catégorie 10.

Bruley (Maurice-Georges-Marie).
Hauville (Jacques).
Le Vert (Jean-François-Eugène).
Moussy (Marcel-Paul-Jean).
Pietri (Georges-Adolphe-Vincent).
Pusterle de Cidrac (Charles-Savinien-Raoul-Marie).
Raduron (Jean).
Tarze (Robert-Maurice-Antoine).
Zermati (Joseph-Fernand).

Catégorie 11.

Baillon (Etienne-Joseph-Robert).
Benezech (Jacques-Henri).
Boisvieux (Jean-Eloi-Victor).
Bussard (Alain-Edouard-Daniel).
Chobillon (Guy-Lucien).
Coulon (Jacques-Jean-Marcel).
Fangeat (André-Louis-Clément).
Ferrieu (Robert-Lucien-Georges).
Fluhr (Francis).
Lamy (Paul-Albert-Jean).
Place (Yves-Marie-Ghislain).
Poly (Guy-Mary).
Regeasse (Annetti-Henry).
Rignon (Roger-Louis).
Ripplinger (Gilbert-André-Joseph).
Savoye (Jean-Claude-Henri).
Schmitt (Marcel-Gaston).
Sirel (Michel).
Taisant (Lucien-Pierre-Fernand).
Tessier (René-Joseph-Louis).
Veilhan (Michel-Pierre-Antoine).
Zivi (Jacques-Marcel).

Contingent 1946/2

Bertaux (André-Louis).
Cani (Edmond-Jean-Joseph).
Gaillard (Emmanuel-Emile-Joseph).
Girault (Serge-Pierre).
Hostalier (Pierre).
Lamboux (André-Jacques).
Lejon (Jean-Charles-Jacques).
Lhuissier (Jean-Antonin).
Lizabault (Lucien).
Prugnaud (Maurice-Henri-Jean).
Renaudin (Robert-Louis).

Contingent 1947/1

Blondeau (René-Louis-Albert).
Boulet (Louis-François-Henri).
Boyon (Maurice-Georges-André).
Camus (Jacques-Gaston-Bernard).
Carre (Jacques-Henri-Charles).
Cayez (Jacques-Raoul).
Crouet (Jean-Yves).
Espinasse (André-Gilbert).
Frederic (Pierre-Gaston).
Garsault (Jean-Maurice).
Grangeret (Claude-Louis-Albert).
Lacoste (Claude-René).
Lourdin (Lucien-Georges-Michel).
Mesle (Gilbert-Henri).
Missier (François-Jules-Marie-Victor).
Mouton (Michel-Gabriel-Pierre-Charles)
Normand (Jacques).
Thiry (Francis-Georges-Joseph).

Contingent 1947/2

Ballet (Jean-Marcel).
Beguet (André-Octave).
Belanger (Xavier-Paul-Raymond-Marie).
Bessou (Paul-Firmin).
Boulongne (Jean-Léo-Maurice).
Cadours (Jean-Pierre).
Cailleton (Pierre-Maurice-Jacques).
Capdevielle (Pierre-Théodore).
Chatelain (Jean-Jacques).
Chaumonnot (Jean-Raymond-Gabriel-Désiré).
Chouleau (Henri-Claude-Augustin).
Delouvrier (Jacques-Louis-Gaston).
Durupt (Paul-Auguste-Charles-Eugène-Georges).
Etienne (Michel-Georges-André).
Gensbittel (Gérard-Henri-Jean).
Huet (Charles-Louis-Victor).
Kahn (Serge).
Lacombe (Marc-Michel).
Lafforgue (Jacques-Marie-Louis-François).
Le Dauphin (Robert-Yves).
Le Grumelec (Jean-Victor-Emmanuel-Marie).
Lemoine (Jacques).
Masson (René-Jean-Pierre).
Maynadier (Pierre-Eugène-Denis).
Permilleux (Jacques-Paul-Emile-Jean).
Perrot (Jacques-François).
Picasso (Jean).
Poirier (Jacques-Alfred).
Poutonnet (Raymond-Lucien-Jules).
Purorge (Guy-Gustave-Charles).
Roche (Henry-Léon).
Sicard (Edouard).
Stachtchenko (Stéphane).
Vautrin (Roland-Camille).
Verger (Robert-Gustave).
Villedieu (Georges-Alfred-André).

Contingent 1948/1.

Aboughanem (Georges-Paul).
Agnesetta (Marcel).
Astor (Raymond-Auguste).
Bernabei (François-Jacques).
Bonald (Claude-Jean-Louis).
Cantrelle (Jean-René-Lucien)
Champion (Georges-Ernest-Adrien).
Cornu (Maurice-Fernand).
Fabre (Jean-François).
Gueguen (Albert-Jean-Marie).
Guillieron (Pierre-Henri).
Habian (Albert).
Hostalier (Fernand).
Le Borgne (Jean-Dominique).
Lesage (Lucien-Raymond).
Marcq (Jean-Claude-Auguste)
Mary (Jean-Robert).
Mattei (Jean-Pierre-Maxime).
Monteil (Georges-Jean-René).
Perdigeon (Claude-André).
Perie (Jean-Pierre-Claude).

Rotbart (Guy-Maurice-Charles).
Roy (Guy-Maurice).
Schintowski (Claude-Michel).

Contingent 1948/2.

Balestie (Guy-Jean-Raymond).
Benquet (Claude-Aimé).
Bonizec (Roger-Yves).
Braconnier (Jacques-Germain-Louis).
Buchet (Henri-Martial-Alfred).
Chaste (Roger-Georges).
Coenca (Henry-Barouch).
Combeau (Philippe-Albert-Paul-Louis).
Cordurie (Pierre-Lucien).
Darragon (Jean-Edmond-Marie).
Delisse (René-Léon).
Demarquette (Jean-Henri-Lucien).
Doublet (Xavier-Edmond-Joseph).
Dousteyssier (André-René).
Dreyfus (Jacques-Francis).
Dubois (Claude-Emile-Edouard).
Duverney (Jean-Charles-Bernard).
Fegueux (Emilien-André-Joseph).
Fillioux (Maurice-Raymond).
Fleury (André-Albert-Louis).
Franc (André-Paul).
Gernigon (Yves-Georges).
Grandjean (Robert-Jean).
Greaud (Gilles-Alphonse-Arthur).
Gueldry (René-Laurent-Eugène).
Guinchard (Paul-Marie-Alain).
Hamard (Roger-Fernand).
Hannequin (Maurice-François).
Hauw (Jacques-Emile-Henry).
Jacques (Claude-Albert-Gaston-Léon).
Jaunmes (Lucien).
Jullion (Gilbert-Robert-Jean).
Klaus (Edouard).
Krief (Georges-Roger).
Laloux (Roger-René-Henri).
Maison (Jean-Albert).
Marques (Robert-Jules-Prosper).
Marty (Philippe-Charles).
Messager (Jacques-Léonce).
Miard (Michel-Charles).
Monneret (Jacques-Jean-Etienne-André).
Morisset (Jacques-Nicolas-Marie).
Murot (Pierre-René-Auguste).
Naywosz Paszkienwicz (Jean-Joseph).
Negre (Henri-Georges).
Nitzer (Michel-Gaston).
Pasqualini (Joseph).
Peloille (Claude-François-Roger).
Perrin (Jean-Joseph-Auguste).
Pillet (Robert-René-Antoine).
Pons (Michel).
Pouget (Jean-Eugène-Antoine).
Pousson (René-Marcel-Pascal).
Quillevere (Jean-Emile).
Rafaut (Claude).
Raimbaud (René-Jean).
Sabatie-Garat (Paul-Jean-Marie).
De Seroux (Gilbert-Henri).
De Seynes (Robert-François).
Strugue (Serge).
Sourd (Sylvain-Simon).
Trembelland (Claude-Basile-Georges).
Troncin (Claude-André-Paul).
Villers-Moriame (Claude-Marie-Jacques).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 6.

Balland (Jean-Ferdinand-Henri).
Billard (Roger-Jean-Julien).
Blanc-Francard (Jean-Marie-Pierre.)
Cherer (Jean-Paul-Marie).
Desire (Charles-Georges).
Dumas (Jean-Alexis-Eloi).
De La Condamine (Jean-Joseph-Pierre-Charles-Marie).
Launay (Jean-Léon-Pierre).
Marethou (André-Pierre-Marie).
Villard (Gaston).
Zabraney (Maurice).

Catégorie 10.

Dauga (Paul-René).

Catégorie 14.

Basseguy (Jean-Georges-Jacques).

Contingent 1946/2.

Culot (Robert-Henri).
Trocelli (Lucien-Alexandre-Jean).

Contingent 1947/2.

Bernuzeau (Roland-Guy-Georges-Marcel).
Besle (Claude-André-Robert).
Bigot (André-Hubert).
Cazalis (Jean).
Froidefond (Jacques-André-Pierre).
Joly (Pierre-Marcel).
Julien Saint-Amand (Gérard-Eugène).
Lafievre (Daniel-Charles-Edmond).
Lapeyrere (Henry-Joseph).
De Liege (Jacques-Georges).
Lompech (Serge-Maurice).
Mercier (Jean-Henri-Albert).
Panaye (Jacques-Arnold-Raphaël).
Pavis (Claude-Marie-Georges).
Rey (Raymond-Jean-Baptiste).
Servoles (Michel-Lucien-Georges).

Contingent 1948/1.

Annel (Gérard-Joseph-Germain).
Auger (Pierre-André-Célestin-Gabriel).
Bareille Saint-Gaudens (Jacques).
Brayer (Jean-Pierre-Gustave).
Debord (Roland-Lucien).
Gallayrand (Maurice-Henri).
Guvard (Jacques-Louis-Eugène).
Laliot (Pierre-Lucien-Henri).

Contingent 1948/2.

Badia (Jacques-Jean).
Bescond (François-Joseph-Marie).
Bethenon (Robert-Paul-Louis).
Bordet (Roger-Pierre-Edouard).
Chapel (Paul-Antoine).
Chateau (Jacques).
Engerran (Pierre-Léopold-Eugène).
Fabre (Pierre).
Gomez (Gérard).
Lavaitte (André-Jean-Albert).
Le Bacquer (Roger-Yves-Marie).
Le Mouellic (Yves-Marie).
Lombard (Jean-Marius).
Manceau (Georges-Julien).
Massot (Roland-Alphonse-Alfred).
Meunier (Roger-Camille-Emilien).
Monzer (Paul-Roger).
Obert (Henri-Fernand-Jacques).
Nadaud (Serge-Henri).
Pesler (Guy-Pierre-Emile).
Royer (Jacques-Marie-Marcel).
Wendling (Robert-Guy).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Catégorie 6.

Fougerolle (Antonin-Jean).
Lacourlie (René-Théodore).
Tochon (Jean).

Contingent 1947/1.

Choquet (Roger-Augustin-Charles).

Contingent 1948/1.

Troivaux (Jacques-Paul-Robert).

Contingent 1948/2.

Allard (Jean-Edmond-Marius).
Devisme (Gérard-Emile-Joseph).
Henrion (Michel-Eugène).

Subdivision d'Arras.

Catégorie 5.

Coquard (Jean-Daniel).

Catégorie 6.

Lekieffre (Jean-Léon-Albert).

Contingent 1947/1.

Boyaval (René-Louis).

Contingent 1948/1.

Henot (Florent-Fernand-Albert).
Hode (Pierre-Maurice-Jacques-Joseph).

Contingent 1948/2.

Bergot (Michel-Victor-Henri-Joseph).
Bournaillie (Alex-Roger-Léon).
Carnel (Roland-Benoît-Auguste).
Cuvelier (Daniel-Marie-Joseph).
Debret (Claude-Albert-Emile).
Guerlain (Claude).
Houbron (Yves-Louis-René).
Marquis (Robert-Gilbert).
Specque (René-Jules-Napoléon).
Vacelet (Pierre-Camille-Désiré).
Vandewalle (André-Théophile-Marcel).
Walbecque (Daniel-Emile-Justin).

Subdivision de Laon.

Catégorie 6.

Baron (Jean-Raoul).
Oudet (Daniel-Louis-Jean).
Ponchon (Jules-Fernand).

Contingent 1948/1.

Aubry (Jean-Charles).
Dussart (Robert-Fernand-Jules).

Contingent 1948/2.

Barbier (André-Alexandre).
Briet (Serge-Jean-Marius).
Cochon (René-Jules).
Courtehoux (Jean).
Delville (Raymond-Désiré-Jules).
Lelarge (Marcel-Désiré).
Mercklen (Michel-Marie-Antoine).
Thelu (Raymond-Nicolas-Auguste).
Venuti (Raymond).

Subdivision de Lille.

Catégorie 6.

Carton (Michel-Gustave-Marie).
Delaunay (Lois-François-Alphonse).
Grysole (Fernand-Félix-Charles).
Guibert (Henri).
Lutton (Claude-Gustave-Gabriel).
De Pelchen (Arthur-Joseph).

Catégorie 10.

Damien (André-Rosa-Joseph).
Prevot (Daniel-Emile-Jules).

Catégorie 14.

Linquette (Philippe-Joseph).
Roussel (Jacques-Alfred).
Taillard (Marc-Paul).

Contingent 1946/2.

Brochut (Robert-Louis-Victor).
Hereng (Roger-Jean-Joseph).

Contingent 1947/1.

Cordonnier (Etienne Bernard-Marie).
Fatoux (André-Jules-Camille).
Gally (Gratien-Georges).
Mann (Oscar).
Moutier (Alfred-Eugène-Emile).
Pagniez (Lucien-Jacques).

Contingent 1948/1.

Chatillon (Félix-René).
Debailleux (Louis-Pierre).
Debeir (René-Pierre).
Dengremont (Francis-Alfred).
Fouan (Georges-Paul-Joseph).
Frein (Marcel-Georges-Fernand).
Frevin (Marcel-Georges-Fernand).
Hosdey (Roger-Joseph-Cornil).
Jacquin (Jean-Marie-Paul-Joseph).
Leflon (Jules-Maurice).
Lustremant (Gérard-Jacques-Louis-Marcel).
Santer (Robert).
Tissier (Jean-Victor-Charles).
Teanain (Daniel-Henri-Jules).
Urbaniak (Henrik).
Wangermee (Jean-Marie-Joseph).

Contingent 1948/2

Bertin (Pierre-Maurice-Georges-Lucien).
Debruyne (Guy-Christian).
Dehaene (Roger-Amand-Louis).
Kloeckner (Edmond-André-Henri-Jean-Marc).
Leleu (André-Arthur-Julien).
Negre (Clément-Vincent).
Nugues (Jacques-Louis-Noël).
Ruck (Isaac).
Wecxsteen (Jean-Marcel-Joseph-Cornaille).

Subdivision de Rouen.

Catégorie 6.

Vincent (Henri-Marie-Edmond).

Contingent 1946/2.

Hinfray (Michel-François-Marie).

Contingent 1947/1.

Bertran (Michel-Charles-Joseph-Fernand).
Blondel (Marcel-Albert-Georges).
Hinfray (Bernard-André-Claude).
Legoy (Jean-Albert-Gaston).

Contingent 1947/2.

Panchout (Pierre-Jean-Henri).

Contingent 1948/1.

Bouchet (Jean-Vincent).
Grault (Jacques-Jean).

Contingent 1948/2.

Billon (Jean).
Boulnois (Guy-Jean-André).
Fehrenbach (André-Gabriel-Michel).
Fouard (Christian-Jean-Félix-Constant).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Catégorie 6.

Brossault (Michel-Ernest-Pierre).
Pelvet (André-Marie-Emmanuel-Guillaume).
Voslulsant (Antoine-Lucien-Louis).

Contingent 1947/1.

Leclerc (Henri-Gustave-Octave).

Contingent 1948/1.

Dare (André-Désiré-Jean)
Mallet (Pierre-Jacques-Marie).
Sueur (Daniel-Jean).

Contingent 1948/2

Beauquet (Jean-Joseph).
Fuzeau (Robert-Louis-Marcel).
Lavaud (Jean-Jacques).
Poisson (Michel-Pierre).

Subdivision le Mans.

Catégorie 6.

Cheruzel (Maurice-Jean-Henri).
Montouchet (Roland-Gérard-Albert).

Contingent 1947/2.

Buisson (Auguste-Benjamin).
Chaumont (René-Eugène-Marie).
Gandon (Raymond-Michel-René).
Nouet (Marcel-Louis-Alphonse-Henri).

Contingent 1948/1.

Herpin (Pierre-Marie-Jean).

Contingent 1948-2.

Gerard (Louis-Jean-Paul-André).

Subdivision de Nantes.

Catégorie 5.

Esterle (Fernand-Robert)
Leblais (Paul-Louis-Julien-Marie).
Martin (Victor-Emilien-André).

Catégorie 6.

Landreau (Jacques-François).
Pointeau (Georges-Henri-Augustin-Elie-Frantz).

Catégorie 10.

Hervouet (Roger-Eugène-Joseph).

Catégorie 14.

Dejoie (René-Henri).

Contingent 1947/2.

Griffon (Georges-Henri).
Le Clerc (Yves-Marie-André).
Letertre (Marcel-Emile-Julien).
Mahe (Roger-Henri-Aimé).
Raveleau (Gérard-Yves-René).

Contingent 1948/2.

Bracquart (Jean-Marie-Gustave).
Chevalier (Michel-Célestin-Robert).
Marchand (Robert).
Martin (Raymond-Louis-Michel).
Migne (Maurice-Louis-Jacques).
Richard (Gaston-Félix-Eugène-Emile).
Velluet (Jean-Louis-Ludovic).

Subdivision de Rennes.

Catégorie 6.

Guervilly (Emile-Jean-Arsène-Marie).

Contingent 1947/1.

Chevalier (Raymond-Marcel).
Delfosse (Michel-Georges-Victor).
Horvais (Roger-Guy).

Contingent 1947/2

Kerguenou (Jean).
Krantz (Roger-Paul-Julien).

Contingent 1948/1.

Gallaud (Georges-Jean-Yves-Marie).
Rouxel (Emile-Thomas-François).
Yris (Georges-Jean-Auguste).

Contingent 1948/2.

Julo (Yves-Georges).
Laurent (Louis-Yves-Marie).
Maugere (Michel-Auguste)

Subdivision de Vannes

Catégorie 6.

Marrec (Pierre-Emile-Louis-Marc).

Contingent 1947/2

Gautier (Jacques).

Contingent 1948/1

Cariou (Pierre-Yves).
Hemon (Joseph-Albin-Marie).
Jourdain (René-Mathieu).

Contingent 1948/2.

Berthou (Jean-Marie-François-Louis).
Briant (Jean-François-Marie).
Piriou (Jean-Mathieu).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Catégorie 6.

Chabot (Yves-Paul-Ernest-André).
Suet (Raymond-Joseph-Alphonse).

Contingent 1948/2.

Delpech (Jean-Georges-Maurice).
Gourraud (Jack-Pierre-Joseph).
Pinaud (Jacques-Jean-Marie).

Subdivision de Bordeaux.

Catégorie 6.

Castanier (Jean).
Rouquet (Victor-Adolphe-Henri).

Catégorie 14.

Peremarti (Henri).
Roustaing (Louis-René).

Contingent 1947/1.

Cambou (Jean-Edouard).

Contingent 1947/2.

Bousseau (Gérard-Victor).

Contingent 1948/1.

Checa (Raymond).
Lavergne (Jean-Henri-Charles-Joseph).

Contingent 1948/2.

Bosselut (Claude-René-Germain-Robert).
Dufauret (Pierre).
Fouche (Jean).
Lespeau (Bernard-Robert).
Rapparé (Jean-Maurice).
Tauzin (Claude-Edouard).

Subdivision de Limoges.

Catégorie 5.

Gondard (Jean-Albert).

Catégorie 6.

Doucet (Raymond).
Laget (Roger-Aimé).
Morin (Paul-Adolphe-Alphonse).

Catégorie 10.

Marchessou (Maurice-Louis).
Masdehors (François-André).
Verinaud (René-Alfred).

Catégorie 14.

Lurdos (René-Albert-Antoine).

Contingent 1947/1.

Bernard (Georges-Eugène).
Laplagne (Serge-Paul).

Contingent 1948/1.

Rougier (Jean-Georges).

Contingent 1948/2.

Jolivet (Jean).
Mocœur (Marcel-Julien).
Tena (Michel-Pierre-Joseph).

Subdivision de Poitiers.

Catégorie 14.

Gibault (Guy).

Subdivision de Tours.

Catégorie 6.

Ayral (Lucien-Edouard-Marc).
Hellot (André-Frédéric-Henri).

Contingent 1946/2.

Cheval (Roger-Paul-Jean).

Contingent 1947/1.

Richard (Georges-Charles-Joseph).

Contingent 1947/2.

Bossoutrot (Claude-Jean-Charles).
Jaillais (François-Charles-Marie).
Laury (Christian-Bernard-Emmanuel).

Contingent 1948/2.

Norel (Guy-Elie-André).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

Calmettes (Albert-Pierre).
Fanton (Marc-Antoine).
Pellat (Georges-Joseph-Henri).

Contingent 1947/2.

Richard (Jean-Marc-Henri).

Contingent 1948/2.

Boutes (Robert-Jean-Clément).

Subdivision de Montauban.

Contingent 1947/2.

Pages (René-Jean).

Contingent 1948/2.

Arches (Raymond-Pierre).
Larribe (André-Paul-Jean).

Subdivision de Pau.

Catégorie 6.

Bouzou (Roger-Charles).
Lafourcade (André-Marie-Vital).
Lesbordes (Alexandre).

Catégorie 14.

De Marcelier de Gaujac (Pierre-Henri-Stanislas).

Contingent 1947/1.

Vanuxeem (Jules-Achille-Albert).

Contingent 1947/2.

Fauveau (Félix-Justin).
Lagraulet (Gilbert).

Contingent 1948/2.

Bertereteche (Pierre).
Bouquet (Jean-Eugène).

Subdivision de Perpignan.

Contingent 1947/2.

Saquer (Georges-Martin-Joseph).

Contingent 1948/1.

Candau (Jean-Maurice).

Contingent 1948/2.

Colomines (Jean-Justin-Mathieu).
Thomas (Alain-Robert).

Subdivision de Toulouse.

Catégorie 6.

Boubbes (Raymond-François-René).

Catégorie 7.

Rasson (Jean-Albert).

Catégorie 14.

Roufflac (Robert-Jean-Edouard).
Roux (Jean-Louis-Emile).

Contingent 1946/2.

Gabrielle (Pascal-Paul-Roger).
Perilhou (Olivier-Auguste).

Contingent 1947/2.

Cante (Marius-Joseph).

Contingent 1948/1.

Benac (Bertrand-Germain-Jean-Bernard).

Contingent 1948/2.

Bloch (Pierre-Isidore).

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marn

Catégorie 6.

Lecocq (Gaston-Justin-Joseph).

Contingent 1947/1.

Drouin (Georges-Louis-Irénée).

Contingent 1947/2.

Dejardin (Jacques-Julien-René).
Lamy (Michel-Léonce-Félix).

Contingent 1948/1.

Aubry (André-Eugène-Albert).
Houdot (Jean-Roger-Henri-Hippolyte).
Normand (Georges).
Prieur (Jean-Charles-Marie).

Contingent 1948/2.

Bouquet (Maurice-Pierre).
Bourcier (Paul-Marie-Gabriel-Henri).
Collin (Jacques-Albert-Gaston).
Laurence (Jean-Alfred-Marcel).

Subdivision de Metz.

Catégorie 6.

Hanotaux (Henri-Gabriel-Jean)
Hasdenteufel (Jean-Joseph-Michel).
North (Emile-Charles).
Renard (François-Louis-Henri).
Wang (David).

Catégorie 14.

Guerbeur (Louis-Charles).

Contingent 1948/1.

Haag (Raymond-Lucien-Louis).
Speck (Maurice-Edmond-Marie)

Subdivision de Nancy.

Catégorie 6.

Bouchard (François-Marie-René).
Jeandel (Michel-André-Eugène).
Lenoir (Georges-Jean-Henri).
Linot (Jean).
Maurice (Jean-Marie).
Precheur (Victor-Emile-Maurice).
Renaudie (Bernard).
Stoeffler (Jean-Henri-Marcel).
Voisin (René-Maurice-Antonin).

Catégorie 8.

Haouy (Paul-Léon).

Catégorie 10.

Richard (Paul).

Catégorie 14.

Thiriet (André-Louis-Marcel).

Contingent 1947/1.

Nicolas (Jean-Jacques).

Contingent 1947/2.

Resling (Yves-François).
Sanchis (Robert-Claude).
Valentin (Jean-Joseph).

Contingent 1948/1.

Blanc (Henri-Pierre-Félix).
Chatton (Pierre-Emile-François-Charles).
Cossart (Henri-Albert).
Darsonval (Raymond-Alfred-Marie).
Gaulier (Philippe-Eugène).

Contingent 1948/2

Beaupré (Charles-Marie-Jules).
Chevrier (Jean-Georges).
Ferry (Georges-Robert).
Frattini (Bernard-Louis).
Henry (Robert-Louis).
Lambert (Guy).
Lange (René-Lucien-François).
Magnin (Jean-Pierre-François).

Subdivision de la Sarre.

Catégorie 6.

Bernos (André-Michel).

Subdivision de Strasbourg.

Catégorie 6.

Farine (Charles-Werner).
Jacob (André-Ferdinand-Marie-Charles-Jules).
Stockle (Roger).

Contingent 1946/2.

Campan (Bernard).

Contingent 1948/1.

Daclin (Robert-Lucien).
Fallot (Pierre-Georges).
Fraichot (Gabriel-Marcel-Georges).

Contingent 1948/2.

Dechriste (Jean-Pierre).
Gaillet (Jean-Jacques).
Mettauer (Antoine-Marie-Joseph).
Wernik (Herst-Bernhard).

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

Catégorie 6.

Colin (Charles-Léon-Joseph).
Faverjon (Barthélémy-Elie-Jean).

Contingent 1946/2.

Deliou (Jacques-Albert).

Contingent 1947/1.

Pernet (Georges-Félix-Eugène).

Contingent 1948/2.

Billon-Tyrard (André-Joseph).

Subdivision de Dijon.

Catégorie 5.

Rouget (Pierre-Jules-Edouard).

Catégorie 6.

Mazauric (Maurice-Alexandre-Augustin).
Pichon (Raymond-Louis).
Rigaud-Monin (Louis-Antoine).

Contingent 1947/2.

Berland (Marie-Claudien-Régis).

Contingent 1948/1.

Didier (Michel-Claude-Marie).
Thivilliers (Gabriel-Gilbert-René).

Contingent 1948/2.

Cante (Hubert-Marius).
Duperrier (Serge-Henri-Charles).
Guillier (Robert-Jean-Emile).
Martin (Louis-Bernard).
Roesch (Paul-Marie-Aimé).
Rossignol (Gérard).

Subdivision de Nevers.

Catégorie 6.

Hebre (Jean-Marie-Gabriel).
Vivier (Jules-Léon-Aimé).
Walet (Paul-Marie-Joseph).

Catégorie 7.

Bes (André-Marcel-Gustave).

Contingent 1946/2.

Daumares (Roger-Michel).

Contingent 1947/1.

Besnard (Roger-René).

Contingent 1947/2.

Marechal (Jean-Claude-Edouard-Gabriel).

Contingent 1948/2.

Bertrand (Jean-Louis-René).
Bordeaux (Pierre-Emile).
Chatelain (Jean-Marie-Gilbert).
Duret (André).
Jean (André-Robert).
Leliard (Michel-Jacques).
Lozier (Jacques-François).
Maison (Jean-Albert).

8e REGION MILITAIRE

Etat-major.

Catégorie 6.

Flattet (Guy-Abel-Albin).

Subdivision de Chambéry.

Catégorie 6.

Baverez (Robert-Marie-Eugène).
Goujet (Louis-René-Marie).
Henry (Paul-Antoine).

Catégorie 7.

Savarin (Guy-Louis).

Contingent 1946/2.

Cristina (Antoine-Hugues).

Contingent 1947/2.

Poncety (Pierre-Jean-Marius).

Contingent 1948/2.

Canzi (Pierre)
Creuset (Marcel).

Subdivision de Clermont-Ferrand

Catégorie 5.

Vallenet (Roger-Antoine-Marius).

Catégorie 6.

Arizzoli (Jacques-Henri-Marie).
Beguin (Claudius-Louis).
Ciceri (Virgile-Marius).
Desfaudais (René-Léon-Fernand-Auguste).
Dousse (Jean-Paul-Marie).
Portal (André-Jean).

Contingent 1946/2.

Vieira-Ribeiro (Jean-Marius).

Contingent 1947/1.

Galland (Julien-Alfred).
Pages (Louis-Jean).
Paleille (Jean).

Contingent 1947/2.

Vallin (Pierre-Louis-Joseph).

Contingent 1948/1.

Barraud (Gérard-Eugène-Félix-Marius).
Bouchet (Georges-Marius-François).
Passelaigue (Paul-Jean-Louis).
Seive (René-Lucien).
Toizat (Robert-Auguste).

Contingent 1948/2.

Bastien (Xavier-Lucien-Georges).
Maniere (Lucien-Henri).
Pierrat (Jean-Antoine-Louis).
Semetin (Raymond-Henri-Louis-Jean).

Subdivision de Grenoble.

Catégorie 6.

Durand (Georges-Albert-Auguste).
De Marliave (Henry-Antoine-Marie).
Merle (Jacques-Yves-Jean).

Contingent 1947/2.

Dubujet (Georges-Marcel).
Michel (René-Emile-Marius).

Contingent 1948/1.

Cloarec (Yves-Nicolas).

Contingent 1948/2.

Blanc (Roger-Yves-Henri).
Carret (Pierre-Jean-Benoit).
Paret (Jean-Jacques).

Subdivision de Lyon.

Catégorie 5.

De Rivoyre (Bernard-Jules).

Catégorie 6.

Breyton (Jacques).
Coudert (Waren-Paul-Marie).
Cretaine (Jacques).
Davesne (Jean-Marcel-Benoit).
Desbois (Jean-Frédéric-Maurice).
Falconnet (Claude-Nicolas-Jean).
Gabin (Jacques-Clément-Alphonse-Henri).
Maisonneuve (Joseph).
Simonet (Roger-Pierre).

Catégorie 10.

Blanc (André-Victor-Pierre-Marie).

Catégorie 14.

Barral (Anthelme-Roger).
Charret (Pierre-Fernand).

Contingent 1946/2.

Jacquel (Robert).

Contingent 1947/2.

Bolle (Robert-Séraphin-Victor).
Bouix (André-Raymond).
Fargues (Louis-Germain).
Nantua (Georges-Marcel-Adelin).

Contingent 1948/1.

Debard (Albert-Julien).
Destugues (Robert).
Fougerat (Jean-Louis-Marie-Joseph).
Pfeiffer (Pierre-Emile).
Pomalhios (Jacques-Emile).
Touzet (René-Louis-Henri).

Contingent 1948/2.

Arcel (Roger-Marius-Henri).
Charron (André-Frédéric-Lucien).
Deal (André-Philibert-Adrien).
Donzelle (René-Alfred).
Durillon (Henri).
Gandelin (Aimé-Gaston).
Gautheron (Jacques).
Martin (Jean-Pierre-Jack).
Masmejean (Noël-Marie-Régis).
Mollque (Jacques-Claude-Auguste).
Papillon (François-Etienne-Ernest).

Subdivision de Saint-Etienne.

Catégorie 6.

Darraud (Maurice-Henri).
Decherf (Jean-Henri-Joseph).
Domenjoud (Jean-Charles-Auguste).
Fraisse (Jean-Antoine-Louis).
Merle (André-Marius).
Mounier (Albert-Georges-Nicolas).
Namboutin (Lucien-Etienne).
Olivain (Jean-Antoine-Amable).
Orcaire (Félix-Léon-Albert).

Catégorie 7.

Massard (Georges-Léon-Joseph).

Catégorie 14.

Colas des Francs (Guy-Andonin-Marie-Ghislain).

Contingent 1947/2.

Gidon (Elie-Jean-Roger).
Imbert (Louis-Marius).
Mondillon (Charles).
Piperakis (Charalambos-Jean).
Poulard (André-Antoine-Claude).
Sanjullian (José).

Contingent 1948/2.

André (Etienne-Benjamin-Jean).
Astic (Jacques-Louis-Joseph-Régis).
Berger (Jean).
Cleret (Maurice-Gustave).
Martin (René-Jean).
Perret (Lucien-Jean-Alphonse).
Rulliere (Charles-Louis).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Catégorie 6.

Mison (François-Joseph-Louis).

Subdivision de Marseille.

Catégorie 6.

Leroy (Jean-François-Désiré).
Talpain (Léon-Marie-Joseph).

Contingent 1947/2.

Laban (Robert-Julien-Léonce).

Contingent 1948/1.

Deltort (Jean-Auguste-Marcel).
Dequesnes (Gilbert).
Grand (René-Charles-Victor).
Mattei (Yves-Marcel).

Contingent 1948/2.

Allegre (Georges-Marcel).
Clément (Henri-Jules-Germain).
Ferrier (Pierre-Alfred).
Magro (Vincent-Marcel).
Manolis (Henri-Maurice).
Parsy (Pierre-Louis).
Salemme (Louis-Félix-Lucien).

Subdivision de Montpellier.

Catégorie 6.

Astier (Pierre-Urbain).
Buraud (Jean).
Tourreau (Yvon-Auguste).

Catégorie 14.

Poujol (Guy-Georges).
Rumeau (Henri-Roger-Joseph).
Tribillac (Baptistin-Camille-Georges).

Contingent 1947/1.

Lucibello (François-Justin-Séraphin).
Roux (Fernand-Eugène-Alphonse).

Contingent 1948/2.

Chaudesaygues (René-Alfred-Jean).
Sanson (Jules-Antoine).

Subdivision de Toulon.

Catégorie 5.

Vernin (Maurice-Antoine-Henri).

Catégorie 6.

Jourdan (René-Louis-Nestor).
De Sievers (Alexandre).
Teissier (Pierre-Jean).
Zisman (Lucien-Maurice).

Contingent 1947/2.

Pignon (Noël-Antoine).

Contingent 1948/2.

Baconnet (James-Maurice-Emile).
Dejaeghere (Jean-Pierre-Louis-Edouard).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Catégorie 6.

Aynie (Raymond-Albert).

Catégorie 10.

Azeau (Roger-Gaston).
Bobbia (Maurice-Pierre).
Brouillet (Jean-Lucien).
Cachon (Pierre-Louis-Arsène).
Cauchi (Fernand-Henri).
Delaunay (Pierre-Marc-André).
Garcia (Gérard-Gaëtan).
Haudry (Edmond-Roger).
Lavergne (Rolland-Gabriel).
Ramon (Antoine).

Catégorie 14.

Galfano (Georges).

Contingent 1947/2.

Baland (Marcel-Louis).
Calmen (Roger-Antoine).
Dufournet (Norbert-Jean-Lucien).
De La Chapelle (Jacques-Marcel-Pierre).

Contingent 1948/1.

Dubery (Henri-André).
Quartero (Jacques-Charles-Constantin).
Roussely (Jean-Paul-Auguste).

Contingent 1948/2.

Bucamp (Claude-Jean).
Lamazou (Edouard-Francis).
Massat (Paul-Joseph).
Nabet (Marcel-Roland).

Division de Constantine.

Catégorie 10.

Giorgi (Paul-Dominique-Jacques).
Pozzo-di-Borgo (Joseph-Samson).

Contingent 1948/1.

Dubourg (Jean-Antoine-Gabriel).

Division d'Oran.

Catégorie 10.

Bernier (Henri-Roger).
Berthet (André-Gaston).
Laik (Hubert).

Contingent 1947/2.

Candela (Gines-Félix).
Lantz (Yvon-Ferdinand).
Lorenzo (Gabriel).
Sanchez (Joseph-Antoine).

Contingent 1948/1.

Alaguero (Jean-Charles).

Contingent 1948/2.

Riera (Cyrille-Antoine-Virgile).

TROUPES DU MAROC

Commandement des transmissions.

Catégorie 6.

Barbault (Roger-Fernand-Louis).
Perrot (Claude-François).

Contingent 1947/2.

Torro (Francis-Christian-Achille).

Contingent 1948/2.

Bisson (Henri-Paul-André).
Condamin (Denis-Stéphane-André).
Guitton (Jean-Henri).
Gruet (Jean-Charles-André).
Lacrampe-Quinta (Jacques).
Roy (Pierre-Louis).

TROUPES DE TUNISIE

Contingent 1948/1.

Fabre (Robert-Antoine-Honoré).

Contingent 1948/2.

Badin (Léopold-Joseph-Bernard).
Combeau (Aimé-Lucien-Claude).
Crampon (Michel-Georges-Julien).

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Catégorie 6.

Turquois (René-François-Marie).

Contingent 1948/2.

Rodary (Daniel-Marie-Augustin-Denis).

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Contingent 1948/2.

Aucher (Yves-René).

FORCES ARMEES EXTREME-ORIENT

Catégorie 10.

Loesch (Pierre).

GROUPE ANTILLES-GUYANE

Catégorie 6.

Dauzet (Guy-Pierre-Jacques).

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. Plessis (Gaston-René), sous-chef de bureau de 2e classe à l'administration centrale de la guerre est, compte tenu de sa situation administrative au 31 décembre 1945, intégré dans le cadre provisoire des agents supérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) et nommé agent supérieur de 2e classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1946 (ancienneté du 18 mars 1944).

L'intéressé est promu au 3e échelon de son nouveau grade, pour compter du 18 mars 1946.

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. Ducasse (Marie-Emile-Rodolphe), sous-directeur, 3e échelon, à l'administration centrale de la guerre est, compte tenu de sa situation administrative au 31 décembre 1945, intégré dans le cadre provisoire des agents supérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) et nommé agent supérieur de 1re classe, 4e échelon, à compter du 1er janvier 1946.

L'arrêté du 17 août 1949 portant intégration dans le cadre provisoire des agents supérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) de fonctionnaires de l'administration centrale de la guerre est annulé en ce qui le concerne.

Constructions navales.

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. Gélis (Louis), agent technique principal de 3e classe des constructions navales, port matriculaire: Toulon, est détaché du 1er avril 1946 au 16 octobre 1947 (régularisation), auprès du ministère des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes), pour y remplir les fonctions de son grade.

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. Potin (Jean), agent technique de 1re classe des constructions navales, port matriculaire Brest, est détaché du 1er avril 1946 au 31 décembre 1947 (régularisation), auprès du ministère des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) pour y remplir les fonctions de son grade.

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. Serre (Edmond), agent technique de 1re classe des constructions navales, port matriculaire Toulon, est détaché du 1er avril 1946 au 1er août 1946 (régularisation), auprès du ministère des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes), pour y remplir les fonctions de son grade.

Service hydrographique.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine, en date du 27 juin 1951, ont été promus au grade immédiatement supérieur de leur emploi les agents techniques du service hydrographique dont les noms suivent:

(Pour compter du 11 juillet 1951.)

M. Baron, agent technique de 1re classe.
M. Cordier, agent technique de 2e classe, avec un reliquat de bonifications de 1 mois 18 jours pour services militaires.

(Pour compter du 12 juillet 1951.)

M. Berthieu, agent technique de 1re classe.

(Pour compter du 13 juillet 1951.)

M. Demerson, agent technique de 1re classe.
M. Gallois, agent technique de 2e classe, avec un reliquat de bonifications de 1 mois 19 jours pour services militaires.

(Pour compter du 15 juillet 1951.)

M. Jannot, agent technique de 1re classe.

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'école des officiers mécaniciens de l'air en 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1951, page 6983:

Catégorie: avion-moteur.

Au lieu de: « Lesven (Yvon-Cmaille) (2) », lire: « Lesven (Yvon-Camille) (2) ».

Au lieu de: « Raynal (Francis-Pierre) (1) », lire: « Raynal (Paul-Clément) (1) ».

Après: « Raynal (Paul-Clément) (1) », ajouter: « Raynaud (Francis-Pierre) (1) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-938 du 17 juillet 1951 portant suppression d'emplois dans les corps annexes du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de l'intérieur, du garde des sceaux, ministre de la justice, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950;

Vu le décret n° 50-118 du 13 septembre 1950 portant homologation du plan d'économies prévu par l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950;

Vu la loi n° 51-629 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires économiques);

Le comité interministériel entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés, à compter du 1er janvier 1951, dans les services du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, les emplois ci-après:

Corps des commissaires et secrétaires aux prix.

Deux emplois de commissaire aux prix de 2e classe.
Quatre emplois de commissaire aux prix de 3e classe.
Neuf emplois de secrétaire aux prix de 2e classe.

Corps des commissaires experts et experts économiques d'Etat.

Un emploi de commissaire expert.
Cinq emplois d'expert économique de 2e classe.

Corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'économie nationale.

Un emploi d'inspecteur de l'économie nationale.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-939 du 17 juillet 1951 relatif à des reports de crédits de l'exercice 1950 à 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre du budget et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 50-950 du 8 août 1950 relative au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950: « Travaux neufs. — Subventions. — Participations en capital »;

Vu la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950;

Vu les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950;

Vu la loi n° 51-599 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1951;

Vu les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951;

Vu la loi n° 51-587 du 23 mai 1951 relative au report de crédits de l'exercice 1949 à l'exercice 1950, et notamment l'article 35 de cette loi,

Décrète:

SECTION I. — DÉPENSES CIVILES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 1950.

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts aux ministres, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950, par les lois nos 50-735 du 24 juin 1950 et 50-929 à 50-946 du 8 août 1950 et par des textes spéciaux, une somme de 5.510.313.000 F est définitivement annulée, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Exercice 1951.

Art. 2. — Il est ouvert aux ministres au titre des dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951, en addition aux crédits alloués par les lois relatives au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 5.510.313.000 F, répartie, conformément à l'état C annexé au présent décret.

SECTION II. — DÉPENSES CIVILES D'ÉQUIPEMENT

Exercice 1950.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts aux ministres, au titre des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (Travaux neufs. — Subventions et participations en capital) par la loi n° 50-950 du 8 août 1950 et par des textes spéciaux, une somme de 23.696.208.000 F est définitivement annulée, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Exercice 1951.

Art. 4. — Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses d'équipement des services civils, pour l'exercice 1951, en addition aux crédits alloués par la loi n° 51-599 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 23.696.208.000 F, répartie, conformément à l'état D annexé au présent décret.

SECTION III. — BUDGETS ANNEXES

Caisse nationale d'épargne.

Exercice 1950.

Art. 5. — Les évaluations de recettes du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1950 sont diminuées d'une somme de 405.960.000 F sur les chapitres ci-après:

2e SECTION. — *Recettes extraordinaires.*

Chap. 100. — Prélèvement sur l'excédent de la première section	61.120.000 F.
Chap. 101. — Prélèvement sur les fonds de la dotation pour achat, appropriation ou construction d'immeubles	344.840.000
Total égal	405.960.000 F.

Art. 6. — Sur les crédits ouverts au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1950 par la loi n° 50-950 du 8 août 1950 et par des textes spéciaux, une somme totale de 405.960.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 900. — Equipement. — Matériel et outillage	3.050.000 F.
Chap. 9009. — Equipement. — Matériel et outillage	58.070.000
Chap. 901. — Achat, appropriation et construction d'immeubles	344.840.000
Total égal	405.960.000 F.

Exercice 1951.

Art. 7. — Les évaluations de recettes du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1951 sont augmentées d'une somme de 405.960.000 F applicable aux chapitres ci-après:

2e Section. — *Recettes extraordinaires.*

Chap. 100. — Prélèvement sur l'excédent de la première section	61.120.000 F.
Chap. 101. — Prélèvement sur les fonds de la dotation pour achat, appropriation ou construction d'immeubles	344.840.000
Total égal	405.960.000 F.

Art. 8. — Il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-599 du 24 mai 1951, des crédits s'élevant à la somme totale de 405.960.000 F et applicables aux chapitres ci-après:

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 900. — Equipement. — Matériel et outillage	3.050.000 F.
Chap. 9009. — Equipement. — Matériel et outillage	58.070.000
Chap. 901. — Achat, appropriation ou construction d'immeubles	344.840.000
Total égal	405.960.000 F.

Postes, télégraphes et téléphones.

Exercice 1950.

Art. 9. — Sur les crédits ouverts au ministre des postes, télégraphes et téléphones au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1950, par la loi n° 50-950 du 8 août 1950 et par des textes spéciaux, une somme de 4.864.330.000 F est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Reconstruction

Chap. 804. — Reconstruction. — Bâtiments..	362.030.000 F.
Chap. 8040. — Reconstruction. — Bâtiments..	137.960.000
Chap. 805. — Reconstruction. — Matériel postal	28.620.000
Chap. 8059. — Reconstruction. — Matériel postal	3.600.000
Chap. 806. — Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	359.690.000
Chap. 8069. — Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	36.400.000
Chap. 8060. — Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	37.800.000
Chap. 807. — Reconstruction. — Matériel de transport routier	12.050.000

Equipement

Chap. 900. — Equipement. — Bâtiments	496.110.000 F.
Chap. 9009. — Equipement. — Bâtiments	564.700.000
Chap. 9000. — Equipement. — Bâtiments	443.580.000
Chap. 901. — Equipement. — Matériel postal.	138.420.000
Chap. 9019. — Equipement. — Matériel postal.	108.130.000
Chap. 9010. — Equipement. — Matériel postal.	94.450.000
Chap. 902. — Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	1.257.430.000
Chap. 9029. — Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	377.090.000
Chap. 9020. — Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	383.250.000
Chap. 903. — Equipement. — Matériel de transport routier	21.120.000
Chap. 9039. — Equipement. — Matériel de transport routier	1.240.000
Chap. 9030. — Equipement. — Matériel de transport routier	660.000
Total égal	4.864.330.000 F.

Exercice 1951

Art. 10. — Il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-599 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 4.864.330.000 F et applicables aux chapitres ci-après:

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Reconstruction

Chap. 804. — Reconstruction. — Bâtiments.	362.030.000 F.
Chap. 8040. — Reconstruction. — Bâtiments.	137.960.000
Chap. 805. — Reconstruction. — Matériel postal	28.620.000
Chap. 8059. — Reconstruction. — Matériel postal	3.600.000
Chap. 806. — Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	359.690.000
Chap. 8069. — Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	36.400.000
Chap. 8060. — Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	37.800.000
Chap. 807. — Reconstruction. — Matériel de transport routier	12.050.000

Equipement

Chap. 900. — Equipement. — Bâtiments	496.110.000
Chap. 9009. — Equipement. — Bâtiments	564.700.000
Chap. 9000. — Equipement. — Bâtiments	443.580.000
Chap. 901. — Equipement. — Matériel postal.	138.420.000
Chap. 9019. — Equipement. — Matériel postal.	108.130.000
Chap. 9010. — Equipement. — Matériel postal.	94.450.000
Chap. 902. — Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	1.257.430.000
Chap. 9029. — Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	377.090.000
Chap. 9020. — Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	383.250.000
Chap. 903. — Equipement. — Matériel de transport routier	21.120.000
Chap. 9039. — Equipement. — Matériel de transport routier	1.240.000
Chap. 9030. — Equipement. — Matériel de transport routier	660.000
Total égal	4.864.330.000 F.

Art. 11. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1950 au titre des dépenses de fonctionnement des services civils imputables sur le budget général.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Anciens combattants.	
3100	Habillement	25.727.000
6020	Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la résistance et par les déportés et internés politiques	500.000.000
6030	Règlement des droits pécuniaires des F. F. C. I. et des déportés et internés de la résistance	1.010.385.000
6032	Première tranche du pécule aux anciens prisonniers de guerre	500.000.000
6040	Indemnité aux rapatriés	69.662.000
	Total pour les anciens combattants	2.105.774.000
	Education nationale.	
	DÉPENSES ORDINAIRES	
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3230	Etablissements d'enseignement supérieur appartenant à l'Etat. — Travaux d'aménagement	361.847.000
3340	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Travaux d'aménagement.	58.592.000
3580	Etablissements d'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux d'aménagement	292.208.000
3680	Construction et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive.	25.966.000
3690	Frais d'entretien et de grosses réparations dans les auberges de la jeunesse et dans les maisons de jeunes en fonctionnement	8.241.000
3700	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Acquisitions	23.043.000
3726	Acquisitions d'ensembles mobiliers en vue de l'ameublement et de la décoration des immeubles dont l'ameublement incombe au mobilier national	6.328.000
3727	Aménagement des résidences présidentielles.	4.863.000
3736	Palais nationaux. — Travaux de restauration et d'aménagement des musées de France	37.604.000
3747	Travaux de conservation des ruines d'Oradour-sur-Glane	26.020.000
3770	Monuments historiques appartenant à l'Etat. — Travaux de restaurations	310.254.000
3780	Monuments historiques appartenant à l'Etat. — Travaux de restaurations. — Travaux de gros entretien	619.325.000
3820	Bâtiments civils. — Travaux d'aménagement et de restaurations	204.544.000
3830	Palais nationaux. — Travaux de conservation	255.471.000
3840	Travaux de conservation du château de Versailles	171.751.000
3850	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux	63.562.000
	Total pour l'éducation nationale	2.466.619.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Industrie et commerce.	
3230	Sondages et recherches géologiques et géophysiques au laboratoire et sur le terrain	10.304.000
3260	Plan national de ravitaillement en carburant. — Liquidation	500.000
5070	Avances ou subventions aux entreprises de recherches et prospections minières	38.087.000
	Total pour l'industrie et le commerce	48.891.000
	Intérieur.	
3260	Dépenses de matériel de la sûreté nationale. — Equipement	196.585.000
3280	Sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallation des services	47.792.000
3290	Sûreté nationale. — Travaux neufs	188.281.000
5102	Subventions de l'Etat aux collectivités locales pour l'équipement des services d'incendie et de secours à l'occasion de l'incendie des Landes. — Matériel acheté par l'Etat	6.692.000
6012	Aide aux populations des Landes et des autres départements ravagés par les incendies	56.680.000
	Total pour l'intérieur	496.030.000
	Travail et sécurité sociale.	
4140	Primes de change accordées aux travailleurs immigrants italiens	363.999.000
5040	Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	29.000.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale	392.999.000
	RÉCAPITULATION	
	Anciens combattants et victimes de la guerre	2.105.774.000
	Education nationale	2.466.619.000
	Industrie et commerce	48.891.000
	Intérieur	496.030.000
	Travail et sécurité sociale	392.999.000
	Total pour l'état A	5.510.313.000

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1950 au titre des dépenses d'équipement des services civils imputables sur le budget général.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés
		francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICE DES AFFAIRES ETRANGERES	
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux à exécuter par l'Etat.*	
900	Achat et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires	17.600.000
901	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	10.896.000
9019	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Construction et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	5.507.000
9010	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	54.750.000
	Total pour le paragraphe A	88.753.000
	B. — *Travaux à exécuter avec la participation financière de l'Etat.*	
902	Œuvres françaises à l'étranger. — Participation à des acquisitions ou à des constructions neuves	18.818.000
	Total pour le service des affaires étrangères	107.571.000
	III. — HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE	
	EQUIPEMENT	
9009	Aménagement de l'université de la Sarre	26.486.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	EQUIPEMENT	
900	Construction. — Aménagement et équipement technique	828.000
9019	Acquisitions immobilières	20.000.000
9029	Remise en état de la cité sanitaire de « Clairvivre » (partie domaniale)	6.305.000
	Total pour les anciens combattants	27.133.000
	Education nationale.	
	RECONSTRUCTION	
	A. — *Reconstruction des établissements et bâtiments appartenant à l'Etat.*	
801	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	12.226.000
8019	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	22.864.000
8010	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	9.300.000
802	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstitution du matériel détruit	4.612.000
8029	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstitution du matériel détruit	4.820.000
803	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	19.599.000
8039	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	46.293.000
8030	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	44.317.000
8059	Travaux de reconstruction des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	8.463.000
806	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	487.671.000
8069	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	298.021.000
8060	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	519.310.000
807	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	38.669.000
8079	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	88.349.000
8070	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	155.557.000
	Total pour le paragraphe A	1.760.071.000
	B. — *Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit.*	
8069	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités, établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires	60.375.000
8080	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités, établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires	49.150.000
8099	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	92.827.000
8090	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	109.800.000
810	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	3.657.000
8109	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	10.648.000
8100	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	14.622.000
811	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	133.304.000
8119	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	460.026.000
8110	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	93.097.000
812	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	28.584.000
8129	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	19.383.000
8120	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	30.809.000
813	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	3.650.000
8139	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	14.192.000
8130	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	28.971.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés
		francs.
814	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique....	3.006.000
8149	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique.....	26.500.000
8140	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique... ..	9.250.000
815	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées.....	40.000
8159	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées.....	61.000
8150	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées.....	11.151.000
	Total pour le paragraphe B.....	1.203.103.000
	Total pour la reconstruction.....	2.963.174.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés et financés par l'Etat.*	
9009	Frais d'étude et de contrôle des travaux d'équipement	4.006.000
9000	Frais d'étude et de contrôle des travaux d'équipement	18.935.000
901	Lycées et collèges. — Acquisitions.....	230.000
9019	Lycées et collèges. — Acquisitions.....	54.702.000
902	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux.....	266.000.000
9029	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux.....	1.160.426.000
9020	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux.....	401.473.000
904	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions.....	10.654.000
9049	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions.....	8.500.000
9040	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions.....	615.000
905	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux.....	260.315.000
9059	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux.....	204.116.000
9050	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux.....	500.412.600
906	Centres d'apprentissage. — Acquisitions.....	5.392.000
9069	Centres d'apprentissage. — Acquisitions.....	67.791.000
9060	Centres d'apprentissage. — Acquisitions.....	3.540.000
907	Centres d'apprentissage. — Travaux.....	144.105.000
9079	Centres d'apprentissage. — Travaux.....	614.830.000
9070	Centres d'apprentissage. — Travaux.....	980.469.000
908	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	35.973.900
9089	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	10.694.000
909	Centres d'apprentissage. — Equipement en matériel technique.....	1.186.000
9139	Constructions et aménagements des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	169.075.000
9130	Constructions et aménagements des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	135.720.000
915	Constructions et aménagements des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive.	22.202.600
9159	Constructions et aménagements des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive.	82.206.000
9150	Constructions et aménagements des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive.	62.690.000
916	Centres de formation nautique. — Construction et aménagement.....	3.636.000
923	Extension des archives nationales. — Acquisitions	10.801.000
9230	Extension des archives nationales. — Acquisitions	4.650.000
924	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des travaux en cours.....	4.843.000
9249	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des travaux en cours.....	35.784.000
9240	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des travaux en cours.....	85.043.000
9261	Service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud	2.220.000
9260	Service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud	9.305.000
927	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	16.829.000
9279	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	11.000.000
9270	Etablissements d'enseignement supérieur. — Travaux d'Etat.....	73.600.000
928	Aménagement des administrations centrales des ministères.....	150.070.000
9289	Aménagement des administrations centrales des ministères.....	80.187.000
9280	Aménagement des administrations centrales des ministères.....	247.450.000
9290	Manufacture nationale de Sèvres. — Rééquipement en matériel.....	7.810.000
	Total pour le paragraphe A.....	5.969.485.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
9359	Enseignement supérieur. — Acquisitions.....	17.965.000
9350	Enseignement supérieur. — Acquisitions.....	32.535.000
936	Enseignement supérieur. — Travaux.....	516.000.000
9369	Enseignement supérieur. — Travaux.....	710.974.000
9360	Enseignement supérieur. — Travaux.....	227.927.000
9368	Construction de la nouvelle faculté de médecine de Paris.....	368.443.000
937	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions.....	184.939.000
9379	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions.....	571.554.000
9370	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions.....	120.232.000
938	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions.....	555.768.000
9389	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions.....	4.072.023.000
9380	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions.....	583.402.000
939	Subventions pour la construction des cantines scolaires	59.077.000
9399	Subventions pour la construction des cantines scolaires	24.821.000
9390	Subventions pour la construction des cantines scolaires	27.733.000
940	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions.....	181.676.000
9409	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions.....	69.517.000
9400	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions.....	109.822.000
941	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	29.187.000
9419	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	8.554.000
9410	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	19.292.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés
		francs.
943	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux.	27.858.000
9439	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux..	19.061.000
9430	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux..	12.087.000
946	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme du 13 novembre 1940)	327.787.000
947	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 1946-1947)	196.497.000
9479	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 1946-1947)	324.312.000
9470	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement et installations d'éducation populaire en faveur de la jeunesse	78.287.000
9489	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	45.679.000
9480	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	49.142.000
9500	Participation aux travaux d'équipement des archives départementales	23.100.000
9549	Subventions pour l'aménagement des conservatoires de province, théâtres et salles de concerts	18.000.000
9549	Dépenses de première installation dans les établissements du second degré appartenant à l'Etat	1.660.000
9540	Dépenses de première installation dans les établissements du second degré appartenant à l'Etat	4.180.000
9559	Bibliothèques universitaires. — Travaux et programmes	49.681.000
9550	Bibliothèques universitaires. — Travaux et programmes	36.163.000
9560	Enseignement du second degré. — Equipement en matériel des établissements n'appartenant pas à l'Etat	4.214.000
9570	Musées classés. — Travaux	9.250.000
	Total pour le paragraphe B	9.521.486.000
	Total pour l'équipement	15.490 971.000
	Total pour l'éducation nationale	18.454.145.000
	France d'outre-mer.	
	EQUIPEMENT	
900	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer	6.832.000
901	Installations radioélectriques dans les territoires d'outre-mer	269.500.000
904	Etablissement administratif permanent à l'Ile Amsterdam	50.000.000
	Total pour la France d'outre-mer	326.332.000
	Industrie et commerce.	
	RECONSTRUCTION	
8049	Reconstruction de l'école technique des mines de Douai	3.634.000
	EQUIPEMENT	
901	Construction de lignes électriques d'interconnexion	717.000
904	Construction de pipe-lines	184.000
907	Contrats de fourniture, d'équipement et d'entretien d'usines non résiliés en application de la loi du 20 juillet 1940	9.964.000
	Total pour l'équipement	10.865.000
	Total pour l'industrie et le commerce	14.499.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés
		francs.
	Intérieur.	
	RECONSTRUCTION	
800	Services de la sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallation des services. — Reconstruction	106.837.000
8009	Services de la sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallation des services. — Reconstruction	6.381.000
8000	Sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Reconstruction	6.247.000
801	Réparation des dégradations anormales subies du fait de la guerre et de l'occupation par les chemins départementaux et communaux	9.210.000
8010	Réparation des dégradations par faits de guerre des chemins départementaux et communaux	2.570.000
	Total pour la reconstruction	131.245.000
	EQUIPEMENT	
902	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution de travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilots insalubres. — Habitations	420.905.000
9029	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution de travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilots insalubres. — Habitations	92.593.000
9020	Subventions pour travaux d'équipement de la vie collective de la nation	19.170.000
903	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux départements et aux communes pour travaux de remise en état de viabilité et d'équipement urgent du réseau routier départemental, vicinal et rural	338.411.000
9039	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subvention au département et aux communes pour travaux de remise en état de viabilité et d'équipement urgent au réseau routier départemental, vicinal et rural	125.295.000
9030	Subventions pour travaux de remise en état du réseau routier	102.522.000
904	Plan d'équipement national. — Tranches de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires, passages d'eau et défense contre les eaux)	90.617.000
9049	Plan d'équipement national. — Tranches de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires, passages d'eau et défense contre les eaux)	41.907.000
9040	Subventions au titre des communications	21.377.000
905	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial (assainissement, distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissements défectueux)	1.500.256.000
9059	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial (assainissement, distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissements défectueux)	608.314.000

(Supplément.)

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
9050	Subventions pour construction et travaux d'équipement spécial	98.033.000
908	Subvention aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	102.151.000
9089	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	35.824.000
9080	Subventions d'aide pour charges résultant de la réglementation sur la reconstruction	48.946.000
914	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	95.027.000
9149	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	87.743.000
9140	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur	41.712.000
9150	Moyens de transports	23.240.000
916	Services de la sûreté nationale. — Acquisition d'immeubles	25.927.000
9169	Services de la sûreté nationale. — Acquisition d'immeubles	61.318.000
9160	Sûreté nationale. — Acquisition d'immeubles	73.395.000
	Total pour l'équipement	4.054.689.000
	Total pour l'intérieur	4.185.934.000
	Justice.	
	RECONSTRUCTION	
800	Reconstruction des bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	31.817.000
8009	Reconstruction des bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	45.937.000
	Total pour la reconstruction	77.754.000
	EQUIPEMENT	
901	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	1.654.000
9019	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	14.609.000
9010	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	6.806.000
902	Acquisitions immobilières	21.324.000
903	Achat de matériel	21.078.000
	Total pour l'équipement	65.471.000
	Total pour la justice	143.225.000
	Marine marchande.	
	RECONSTRUCTION	
801	Application de l'article 26 du cahier des charges annexé à la convention du 29 décembre 1920 conclue entre l'Etat et la compagnie des messageries maritimes	3.313.000
8029	Participation de l'Etat aux dépenses de reconstitution du matériel des sociétés de sauvetage	3.474.000
803	Flottille garde-pêche et bateaux pilotes. — Constructions et grosses réparations	101.518.000
8039	Flottille garde-pêche et bateaux pilotes. — Constructions et grosses réparations	12.299.000
804	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	1.074.000
8049	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	6.804.000
8040	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	2.000.000
	Total pour la reconstruction	130.482.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	EQUIPEMENT	
900	Achat, construction, aménagement et grosses réparations d'immeubles destinés aux services de la marine marchande	7.000.000
9009	Construction et aménagement d'immeubles pour les services de la marine marchande.	24.745.000
9000	Achat, construction et aménagement d'immeubles pour les services de la marine marchande	1.045.000
	Total pour l'équipement	32.790.000
	Total pour la marine marchande	163.272.000
	Présidence du conseil.	
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux à exécuter par l'Etat.*	
9000	Journaux officiels. — Travaux d'équipement.	40.000.000
901	Journaux officiels. — Achat de matériel.	15.514.000
904	Groupement des contrôles radioélectriques. — — Acquisitions de terrains et d'immeubles.	172.000
9040	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. — Equipement des services techniques	1.700.000
9050	Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisition de terrains et d'immeubles	2.000.000
906	Groupement des contrôles radioélectriques. — Travaux neufs	1.427.000
9060	Groupement des contrôles radioélectriques. — Travaux neufs	3.410.000
907	Groupement des contrôles radioélectriques. — Achat de matériel technique	15.260.000
9070	Groupement des contrôles radioélectriques. — Achat de matériel technique	2.500.000
	Total pour la présidence du conseil	81.992.000
	Travail et sécurité sociale.	
	EQUIPEMENT	
900	Achèvement de l'immeuble Fontenoy	136.400.000
901	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail	6.480.000
9019	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail	22.000.000
902	Equipement des centres de formation professionnelle	739.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale	165.619.000
	RECAPITULATION	
	Affaires étrangères:	
	I. — Service des affaires étrangères	107.571.000
	III. — Haut commissariat de la République française en Sarre	26.486.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	27.133.000
	Education nationale	18.454.145.000
	France d'outre-mer: I. — Dépenses civiles	326.332.000
	Industrie et commerce	14.499.000
	Intérieur	4.185.934.000
	Justice	143.225.000
	Marine marchande	163.272.000
	Présidence du conseil	81.992.000
	Travail et sécurité sociale	165.619.000
	Total pour l'état B	23.696.208.000

(*Supplément. — Fin.*)

Etat C. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts sur l'exercice 1951 au titre des dépenses de fonctionnement des services civils imputables sur le budget général.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		francs.
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
3150	Habillement	25.727.000
6020	Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la résistance et par les déportés politiques	500.000.000
6030	Règlement des droits pécuniaires des F. F. C. I. et des déportés et internés de la résistance	1.010.385.000
6040	Application de l'article 12 de la loi n° 50-956 du 8 août 1950	500.000.000
6050	Indemnité aux rapatriés	69.662.000
	Total pour les anciens combattants	2.105.774.000
	Education nationale.	
3200	Etablissements d'enseignement supérieur appartenant à l'Etat. — Grosses réparations. — Travaux d'aménagement	364.847.000
3310	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Travaux d'aménagement.	58.592.000
3350	Etablissements d'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Grosses réparations. — Travaux d'aménagement	292.208.000
3650	Aménagement des centres nationaux et régionaux de la jeunesse et des sports	25.966.000
3660	Travaux d'entretien et de grosses réparations dans les auberges de la jeunesse et dans les maisons de jeunes en fonctionnement.	8.241.000
3661	Direction de la jeunesse et des sports. — Acquisition	23.043.000
3721	Acquisitions d'ensembles mobiliers en vue de l'ameublement et de la décoration des immeubles dont l'ameublement incombe au mobilier national	6.328.000
3722	Aménagement des résidences présidentielles.	4.863.000
3730	Palais nationaux. — Travaux de restauration et d'aménagement des musées de France	37.604.000
3742	Travaux de conservation des ruines d'Oradour-sur-Glane	20.020.000
3790	Monuments historiques appartenant à l'Etat. — Travaux de restauration et de gros entretien	310.254.000
3800	Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat. — Travaux de restauration	619.325.000
3840	Bâtiments civils. — Travaux d'aménagement et de restauration	204.544.000
3850	Palais nationaux. — Travaux de conservation.	255.471.000
3860	Travaux de conservation du château de Versailles	471.751.000
3870	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux	63.562.000
	Total pour l'éducation nationale	2.466.619.000
	Industrie et commerce.	
3190	Sondages et recherches géologiques et géophysiques au laboratoire et sur le terrain.	10.304.000
3210	Plan national de ravitaillement en carburants. — Liquidation	500.000
5060	Avances ou subventions aux entreprises de recherches et prospections minières	38.087.000
	Total pour l'industrie et le commerce.	48.891.000
	Intérieur.	
3280	Dépenses de matériel de la sûreté nationale. — Equipement	196.585.000
3290	Travaux d'aménagement et d'amélioration des bâtiments	47.792.000
3300	Sûreté nationale. — Travaux neufs	188.281.000
5102	Subventions de l'Etat aux collectivités locales pour l'équipement des services d'incendie et de secours à l'occasion de l'incendie des Landes	6.692.000
6012	Aide aux populations des Landes et des autres départements ravagés par les incendies	56.680.000
	Total pour l'intérieur	496.030.000
	Travail et sécurité sociale.	
4130	Primes de change accordées aux travailleurs immigrants italiens	363.999.000
5040	Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	29.000.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale	392.999.000
	RECAPITULATION	
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	2.105.774.000
	Education nationale	2.466.619.000
	Industrie et commerce	48.891.000
	Intérieur	496.030.000
	Travail et sécurité sociale	392.999.000
	Total pour l'état C.	5.510.313.000

Etat D. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1951.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICE DES AFFAIRES ETRANGERES	
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux à exécuter par l'Etat.*	
900	Achat et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires	17.600.000
901	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	10.896.000
9019	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	5.507.000
9010	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	54.750.000
	Total pour le paragraphe A	88.753.000
	B. — *Travaux à exécuter avec la participation financière de l'Etat.*	
902	Œuvres françaises à l'étranger. — Participation à des acquisitions ou à des constructions neuves	18.818.000
	Total pour le service des affaires étrangères	107.571.000
	III. — HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE	
	EQUIPEMENT	
9009	Aménagement de l'université de la Sarre	26.486.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	EQUIPEMENT	
900	Construction. — Aménagement et équipement technique	828.000
9019	Acquisitions immobilières	20.000.000
9029	Remise en état de la cité sanitaire de « Clairvivre » (partie domaniale)	6.305.000
	Total pour les anciens combattants	27.133.000
	Education nationale.	
	RECONSTRUCTION	
	A. — *Reconstruction des établissements et bâtiments appartenant à l'Etat.*	
801	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat — Travaux de reconstruction	12.226.000
8019	Etablissements de second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	22.864.000
8010	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	9.300.000
802	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstitution du matériel détruit	4.612.000
8029	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstitution du matériel détruit	4.820.000
803	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	19.599.000
8039	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	46.293.000
8030	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	44.317.000
8059	Travaux de reconstruction des établissements nationaux d'éducation physique et sportive.	8.463.000
806	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	487.671.000
8069	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	298.021.000
8060	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	519.310.000
807	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	38.660.000
8079	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	88.349.000
8070	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	155.557.000
	Total pour le paragraphe A	1.760.071.000
	B — *Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit.*	
8089	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités, établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires	60.375.000
8080	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités, établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires	49.150.000
8099	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	92.827.000
8090	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	109.800.000
810	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	3.657.000
8109	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	10.648.000
8100	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	14.622.000
811	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	133.304.000
8119	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	460.026.000
8110	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	93.097.000
812	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	28.584.000
8129	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	19.383.000
8120	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	30.809.000
813	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	3.650.000
8139	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	14.192.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		francs.
8130	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit.....	28.971.000
814	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique.....	3.006.000
8149	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique.....	26.500.000
8140	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique.....	9.250.000
815	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées.....	40.000
8159	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées.....	61.000
8150	Bibliothèques. — Reconstruction et reconstitution des fonds de livres.....	11.151.000
	Total pour le paragraphe B.....	1.203.103.000
	Total pour la reconstruction.....	2.963.174.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés et financés par l'Etat.*	
9009	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	4.006.000
9000	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	18.935.000
901	Lycées et collèges. — Acquisitions.....	230.000
9019	Lycées et collèges. — Acquisitions.....	54.702.000
902	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux.....	266.000.000
9029	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux.....	1.160.426.000
9020	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux.....	401.473.000
904	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions.....	10.654.000
9049	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions.....	8.500.000
9040	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions.....	615.000
905	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux.....	260.315.000
9059	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux.....	204.116.000
9050	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux.....	500.412.000
906	Centres d'apprentissage. — Acquisitions.....	5.392.000
9069	Centres d'apprentissage. — Acquisitions.....	67.791.000
9060	Centres d'apprentissage. — Acquisitions.....	3.540.000
907	Centres d'apprentissage. — Travaux.....	144.105.000
9079	Centres d'apprentissage. — Travaux.....	614.830.000
9070	Centres d'apprentissage. — Travaux.....	980.469.000
908	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	35.973.000
9089	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	10.694.000
909	Centres d'apprentissage. — Equipement en matériel technique	1.186.000
9139	Constructions et aménagements des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	169.075.000
9130	Constructions et aménagements des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	135.720.000
915	Constructions et aménagements des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive.	22.202.000
9159	Constructions et aménagements des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive.	82.206.000
9150	Constructions et aménagements des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive.	62.690.000
916	Centres de formation nautique. — Construction et aménagement.....	3.636.000
923	Extension des archives nationales. — Acquisitions	10.801.000
9230	Extension des archives nationales. — Acquisitions	4.650.000
924	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des travaux en cours.....	4.843.000
9249	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des travaux en cours.....	35.784.000
9240	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des travaux en cours.....	85.043.000
9268	Service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud	2.220.000
9260	Service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud	9.305.000
927	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	16.829.000
9279	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	11.000.000
9270	Etablissements d'enseignement supérieur. — Travaux d'Etat	73.600.000
928	Aménagement des administrations centrales des ministères.....	150.070.000
9289	Aménagement des administrations centrales des ministères.....	80.187.000
9280	Aménagement des administrations centrales des ministères.....	247.450.000
9290	Manufacture nationale de Sèvres. — Rééquipement en matériel.....	7.810.000
	Total pour le paragraphe A.....	5.969.485.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
9359	Enseignement supérieur. — Acquisitions.....	17.965.000
9350	Enseignement supérieur. — Acquisitions.....	32.535.000
936	Enseignement supérieur. — Travaux.....	316.000.000
9369	Enseignement supérieur. — Travaux.....	710.974.000
9360	Enseignement supérieur. — Travaux.....	227.927.000
9368	Construction de la nouvelle faculté de médecine de Paris.....	368.443.000
937	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions.....	184.939.000
9379	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions.....	571.551.000
9370	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions.....	120.232.000
938	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions.....	555.768.000
9389	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions.....	4.072.023.000
9380	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions.....	583.492.000
939	Subventions pour la construction des cantines scolaires	59.077.000
9399	Subventions pour la construction des cantines scolaires	24.821.000
9390	Subventions pour la construction des cantines scolaires	27.733.000
940	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	184.676.000
9409	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	69.517.000
9400	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	109.822.000
941	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	29.187.000
9419	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	8.554.000
9410	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	19.289.000
943	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux.	27.858.000
9439	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux.	19.061.000
9430	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux.	12.087.000
946	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme du 13 novembre 1940)	327.787.000
947	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 1946-1947)	126.497.000
9479	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 1946-1947)	324.312.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		francs.
9470	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif et installations d'éducation populaire en faveur de la jeunesse...	78.287.000
9489	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	45.679.000
9480	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	49.142.000
9500	Participation aux travaux d'équipement des archives départementales	23.100.000
9519	Subventions pour l'aménagement des conservatoires de province	18.000.000
9549	Dépenses de première installations dans les établissements du second degré appartenant à l'Etat	1.660.000
9540	Dépenses de première installation dans les établissements du second degré appartenant à l'Etat	4.180.000
9559	Bibliothèques universitaires. — Travaux et programmes	49.681.000
9550	Bibliothèques universitaires. — Travaux et programmes	36.163.000
9560	Enseignement du second degré. — Equipement en matériel des établissements n'appartenant pas à l'Etat	4.214.000
9570	Musées classés et contrôlés. — Travaux.....	9.250.000
	Total pour le paragraphe B.....	9.521.486.000
	Total pour l'équipement	15.490.971.000
	Total pour l'éducation nationale.....	18.454.145.000
	France d'outre-mer.	
	EQUIPEMENT	
900	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer.....	6.832.000
901	Installations radioélectriques dans les territoires d'outre-mer.....	269.500.000
904	Etablissement administratif permanent à l'île Amsterdam	50.000.000
	Total pour la France d'outre-mer.....	326.332.000
	Industrie et commerce.	
	RECONSTRUCTION	
8019	Reconstruction de l'école technique des mines de Douai.....	3.634.000
	EQUIPEMENT	
901	Construction de lignes électriques d'interconnexion	717.000
904	Construction de pipe-lines.....	184.000
907	Contrats de fournitures, d'équipement et d'entretien d'usines non résiliés en application de la loi du 20 juillet 1940.....	9.964.000
	Total pour l'équipement.....	10.865.000
	Total pour l'industrie et le commerce...	14.499.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		francs.
	Intérieur.	
	RECONSTRUCTION	
800	Services de la sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallation des services. — Reconstruction.....	106.837.000
8009	Services de la sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallation des services. — Reconstruction.....	6.381.000
8000	Sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Reconstruction	6.247.000
801	Réparation des dégradations anormales subies du fait de la guerre et de l'occupation par les chemins départementaux et communaux	9.210.000
8010	Réparation des dégradations par faits de guerre des chemins départementaux et communaux	2.570.000
	Total pour la reconstruction.....	131.245.000
	EQUIPEMENT	
902	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution de travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilots insalubres. — Habitations.....	420.905.000
9029	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution de travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilots insalubres. — Habitations	92.593.000
9020	Subventions pour travaux d'équipement de la vie collective de la nation.....	19.170.000
903	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage — Subventions aux départements et communes pour travaux de remise en état de viabilité et d'équipement urgent du réseau routier départemental, vicinal et rural	338.414.000
9039	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux départements et communes pour travaux de remise en état de viabilité et d'équipement urgent du réseau routier, départemental, vicinal et rural	125.295.000
9030	Subventions pour travaux de remise en état du réseau routier.....	102.522.000
904	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires, passages d'eau et défense contre les eaux).....	90.617.000
9049	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires, passages d'eau et défense contre les eaux).....	41.907.000
9040	Subventions au titre des communications....	21.377.000
905	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial. (Assainissement, distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissements défectueux).	1.500.256.000
9059	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial. (Assainissement, distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissements défectueux).	608.314.000
9050	Subventions pour construction et travaux d'équipement spécial.....	98.033.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts
		francs.
908	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	102.151.000
9089	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	35.824.000
9080	Subventions d'aide pour charges résultant de la réglementation sur la reconstruction	48.946.000
914	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	95.027.000
9149	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	87.743.000
9140	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur	41.712.000
9150	Moyens de transport	23.240.000
916	Services de la sûreté nationale. — Acquisition d'immeubles	25.927.000
9169	Services de la sûreté nationale. — Acquisition d'immeubles	61.318.000
9160	Sûreté nationale. — Acquisition d'immeubles.	73.395.000
	Total pour l'équipement	4.054.689.000
	Total pour l'intérieur	4.185.934.000
	Justice.	
	RECONSTRUCTION	
800	Reconstruction des bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	31.817.000
8009	Reconstruction des bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	45.937.000
	Total pour la reconstruction	77.754.000
	EQUIPEMENT	
901	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	1.654.000
9019	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	14.609.000
9010	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	6.806.000
902	Acquisitions immobilières	21.324.000
903	Achat de matériel	21.078.000
	Total pour l'équipement	65.471.000
	Total pour la justice	143.225.000
	Marine marchande.	
	RECONSTRUCTION	
801	Application de l'article 26 du cahier des charges annexé à la convention du 29 décembre 1920 conclue entre l'Etat et la Compagnie des messageries maritimes	3.313.000
8029	Participation de l'Etat aux dépenses de reconstitution du matériel des sociétés de sauvetage	3.474.000
803	Flottille garde-pêche et bateaux pilotes. — Constructions et grosses réparations	101.518.000
8039	Flottille garde-pêche et bateaux pilotes. — Constructions et grosses réparations	12.299.000
804	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	1.074.000
8049	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	6.804.000
8040	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	2.000.000
	Total pour la reconstruction	130.482.000
	EQUIPEMENT	
900	Achat, construction, aménagement et grosses réparations d'immeubles destinés aux services de la marine marchande	7.000.000
9009	Construction et aménagement d'immeubles pour les services de la marine marchande	24.745.000
9000	Achat, construction et aménagement d'immeubles pour les services de la marine marchande	1.045.000
	Total pour l'équipement	32.790.000
	Total pour la marine marchande	163.272.000
	Présidence du conseil.	
	EQUIPEMENT	
	Travaux à exécuter par l'Etat.	
9000	Journaux officiels. — Travaux d'équipement	40.000.000
901	Journaux officiels. — Achat de matériel	15.514.000
904	Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisitions de terrains et d'immeubles	172.000
9040	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. — Equipement des services techniques	1.709.000
9050	Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisition de terrains et d'immeubles	2.000.000
906	Groupement des contrôles radioélectriques. — Travaux neufs	1.427.000
9060	Groupement des contrôles radioélectriques. — Travaux neufs	3.410.000
907	Groupement des contrôles radioélectriques. — Achat de matériel technique	15.260.000
9070	Groupement des contrôles radioélectriques. — Achat de matériel technique	2.500.000
	Total pour la présidence du conseil	81.992.000
	Travail et sécurité sociale.	
	EQUIPEMENT	
900	Achèvement de l'immeuble Fontenoy	136.400.000
901	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail	6.480.000
9019	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail	22.000.000
902	Equipement des centres de formation professionnelle	739.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale	165.619.000
	RECAPITULATION	
	Affaires étrangères:	
	I. — Service des affaires étrangères	107.571.000
	III. — Haut commissariat de la République française en Sarre	26.486.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre	27.133.000
	Education nationale	18.454.115.000
	France d'outre-mer:	
	I. — Dépenses civiles	326.332.000
	Industrie et commerce	14.499.000
	Intérieur	4.185.934.000
	Justice	143.225.000
	Marine marchande	163.272.000
	Présidence du conseil	81.992.000
	Travail et sécurité sociale	165.619.000
	Total pour l'état D	23.696.208.000

Agrément de sociétés d'assurances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment ses articles 7, 9 et 47;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurances et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie, et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, notamment son titre IX;

Vu l'arrêté du 6 août 1941 relatif à l'agrément des sociétés ou assureurs régis par le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu, avec les pièces à l'appui, les demandes d'agrément présentées par les sociétés intéressées;

Sur la proposition du directeur des assurances,

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréées dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938, les sociétés françaises ci-après désignées:

La Fraternelle, société mutuelle d'asurances, dont le siège social est à Genas (Isère), pour pratiquer en France la catégorie d'opérations visées au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

La Mutuelle frettoise, société mutuelle d'assurances, dont le siège social est à la Frette (Isère), pour pratiquer en France la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 septembre 1938.

La Mutuelle de Janneyrias, société d'assurances mutuelles contre l'incendie et l'explosion de la foudre, dont le siège social est à Janneyrias (Isère), pour pratiquer en France la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

La Mutuelle de Roche, société mutuelle d'assurances, dont le siège social est à Roche (Isère), pour pratiquer en France la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

La Mutuelle incendie de Saint-Quentin-Fallavier et Villefontaine, société mutuelle d'assurances, dont le siège est à Saint-Quentin-Fallavier (Isère), pour pratiquer en France la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

La Mutuelle d'Uriage, société mutuelle d'assurances, dont le siège social est à Saint-Martin-d'Uriage (Isère), pour pratiquer en France la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

La Providence, société mutuelle d'assurances contre l'incendie et les dégâts de la foudre, dont le siège social est à Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère), pour pratiquer en France la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

La Mutuelle de Sillans, société mutuelle d'assurances, dont le siège est à Sillans (Isère), pour pratiquer en France la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Société mutuelle d'assurances aériennes, société d'assurances à forme mutuelle, dont le siège social est à Paris, 7, avenue Raymond-Poincaré, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 9° *bis* de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

La Foncière, compagnie d'assurances contre les risques de transports et les accidents de toute nature, dont le siège social est à Paris, 48, rue Notre-Dame-des-Victoires, pour pratiquer en France et en Algérie les opérations d'assurances « cinéma » et « manifestations sportives », rentrant dans la catégorie visée au paragraphe 17° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938, ainsi que la catégorie d'opérations visée au paragraphe 18° du même article.

L'Indépendance, dont le siège social est à Paris, 2, rue du 4-Septembre, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 18° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Art. 2. — Sont agréées dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938 les sociétés étrangères d'assurances ci-après désignées:

La Bruxelloise, assurances à primes fixes contre le bris des glaces, dont le siège social est à Bruxelles et le siège spécial pour la France à Lille (Nord), 274, rue Nationale, pour pratiquer en France les opérations d'assurances contre le bris des glaces rentrant dans la catégorie d'opérations visée au paragraphe 17° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Saint-Paul Fire and Marine Insurance Company, dont le siège social est à Saint-Paul (U. S. A.) et le siège spécial pour la France à Paris, 31, boulevard des Italiens, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Elders Insurance Company Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 1, rue Taitbout, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Essex and Suffolk Equitable Insurance Society Ltd, dont le siège social est à Colchester (Angleterre) et le siège spécial pour la France à Paris, 2, rue du 4-Septembre, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Law Union and Rock Insurance Company Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 2, rue du 4-Septembre, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

North British and Mercantile Insurance Company Limited dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 67, rue Saint-Lazare, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Ocean Marine Insurance Company Limited, dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 21, rue Vivienne, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Trade Indemnity Company Limited dont le siège social est à Londres et le siège spécial pour la France à Paris, 13, avenue de l'Opéra, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 7° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

The Union Marine and General Insurance Company Limited, dont le siège social est à Liverpool (Angleterre) et le siège spécial pour la France à Paris, 2, rue du 4-Septembre, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Nederlandsche Transport Verzekering Maatschppij, dont le siège social est à Rotterdam et le siège spécial pour la France à Paris, 21, rue Vivienne, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Riunione Adriatica di Sicurta, dont le siège social est à Milan (Italie), pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations prévues au paragraphe 11° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938, avec siège spécial pour la France à Paris, 2, rue du 4-Septembre, et la catégorie d'opérations prévue au paragraphe 16° du même article avec siège spécial pour la France à Paris, 51, rue de Châteaudun.

Forsakringsaktiebolaget Ocean, dont le siège social est à Gothembourg (Suède) et le siège spécial pour la France à Paris, 5, boulevard Montmartre, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations visée au paragraphe 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

La Fédérale, compagnie anonyme d'assurances dont le siège social est à Zurich (Suisse) et le siège spécial pour la France à Paris, 21, rue Vivienne, pour pratiquer en France et en Algérie les catégories d'opérations visées aux paragraphe 7°, 11° et 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Compagnie d'assurances générales L'Helvétia, dont le siège social est à Saint-Gall (Suisse) et le siège spécial pour la France à Paris, 4, rue Drouot, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations prévue au paragraphe 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

The New Zealand Insurance Company Limited, dont le siège social est à Auckland (Nouvelle-Zélande) et le siège spécial pour la France à Paris, 47, rue de Châteaudun, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations prévue au paragraphe 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Alliance Assurance Company Limited, dont le siège social est à Londres (Grande-Bretagne), pour pratiquer en France la catégorie d'opérations prévue au paragraphe 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938, avec siège spécial pour la France à Paris, 37, rue Vivienne.

Norwich Union Fire Insurance Society Limited, dont le siège social est à Norwick (Grande-Bretagne) et le siège spécial pour la France à Paris, 36, rue de la Chaussée-d'Antin, pour pratiquer en France et en Algérie la catégorie d'opérations prévue au paragraphe 16° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 5 juillet 1951.

MAURICE-PETSCHE.

Nouveaux traitements applicables, à compter du 1er janvier 1949, aux chargés d'enseignement des écoles préparatoires de la marine.

Le ministre de la défense nationale, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-355 du 29 février 1948 portant attribution d'un complément provisoire de traitement ou de solde aux fonctionnaires ou agents de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret du 13 juillet 1951 instituant un cadre supérieur et un cadre normal de chargés d'enseignement dans les écoles préparatoires de la marine.

Arrêtent:

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 1er du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949, les nouveaux traitements alloués, à compter du 1er janvier 1949 et compte tenu des deux premières tranches de reclassement, aux chargés d'enseignement des écoles préparatoires de la marine sont fixes ainsi qu'il suit:

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1949.
		francs.		francs.	francs.
Chargés d'enseignement:					
Cadre supérieur	1re classe	135.000	430	79.675	480.000
	2e classe	126.000	404	74.700	447.000
	3e classe	114.000	370	67.425	404.000
	4e classe	102.000	336	59.400	364.000
	5e classe	87.000	293	50.950	311.000
	6e classe	72.000	250	39.675	263.000
Cadre normal (1re catégorie)	1re classe	126.000	410	77.175	451.000
	2e classe	117.000	384	71.200	420.000
	3e classe	108.000	358	65.475	388.000
	4e classe	96.000	322	56.875	347.000
	5e classe	84.000	286	48.775	304.000
	6e classe	72.000	250	39.675	263.000
Cadre normal (2e catégorie)	1re classe	120.000	400	75.800	438.000
	2e classe	111.000	371	68.625	405.000
	3e classe	102.000	342	61.875	370.000
	4e classe	90.000	303	53.325	322.000
	5e classe	78.000	264	43.200	278.000
	6e classe	66.000	225	32.550	237.000

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Le montant de l'indemnité spéciale non soumise à retenues allouée aux fonctionnaires visés au présent arrêté et appartenant aux échelles 15 A, 14 C et 13 B (décret n° 45-2390 du 17 octobre 1945) est réduit à compter du 1er janvier 1949 de 50 p. 100 en application de l'article 2 du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949.

Art. 4. — A compter du 1er janvier 1949, en application de l'article 2 du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949, les versements mensuels d'attente alloués aux fonctionnaires visés du présent arrêté sont réduits d'un tiers.

Art. 5. — Les nouveaux traitements sont attribués aux agents suivant leurs classe et échelon respectifs.

L'attribution des nouveaux traitements ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des fonctionnaires dans leurs classe ou échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1951.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Traitements applicables, à compter des 1er janvier et 1er juillet 1950, aux chargés d'enseignement des écoles préparatoires de la marine.

Le ministre de la défense nationale, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative, et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié et complété par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949, portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu la loi de finances du 31 janvier 1950, et notamment son article 30;

Vu le décret n° 50-288 du 10 mars 1950 instituant pour 1950 de nouvelles majorations en faveur des personnels de l'Etat au titre du reclassement de la fonction publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Aux traitements fixés, à compter du 1er janvier 1949, en application de l'article 1er du décret susvisé n° 49-42 du 12 janvier 1949, se substituent, à compter du 1er janvier 1950 et du 1er juillet 1950 pour les chargés d'enseignement des écoles préparatoires de la marine, les traitements suivants établis conformément aux dispositions du décret susvisé n° 50-288 du 10 mars 1950:

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	INDICES	TRAITEMENTS 1949.	NOUVELLES majorations de reclassement.	TRAITEMENTS annuels bruts à compter du 1er janvier 1950.	TRAITEMENTS annuels bruts à compter du 1er juillet 1950.
			francs.	francs.	francs.	francs.
Chargés d'enseignement:						
Cadre supérieur	1re classe	430	480.000	45.100	525.000	570.000
	2e classe	404	447.000	41.866	489.000	531.000
	3e classe	370	404.000	38.433	442.000	481.000
	4e classe	336	364.000	34.233	398.000	432.000
	5e classe	293	311.000	29.666	341.000	370.000
	6e classe	250	263.000	23.533	287.000	310.000
Cadre normal (1re catégorie)	1re classe	410	451.000	43.666	495.000	538.000
	2e classe	384	420.000	30.333	460.000	501.000
	3e classe	358	388.000	37.566	426.000	463.000
	4e classe	322	347.000	32.663	380.000	412.000
	5e classe	286	304.000	28.433	332.000	361.000
	6e classe	250	263.000	23.533	287.000	310.000
Cadre normal (2e catégorie)	1re classe	400	438.000	42.766	481.000	524.000
	2e classe	371	405.000	38.600	444.000	482.000
	3e classe	342	370.000	35.333	405.000	441.000
	4e classe	303	322.000	31.200	353.000	384.000
	5e classe	264	278.000	25.766	304.000	330.000
	6e classe	225	237.000	19.366	256.000	276.000

Art. 2. — Sous réserve des nouveaux traitements prévus à l'article 1er ci-dessus et, le cas échéant, de l'application des dispositions de l'article 3 du décret n° 50-288 du 10 mars 1950 concernant la réduction des indemnités ou suppléments de toute nature, toutes les autres dispositions de l'arrêté pris en exécution de l'article 1er du décret susvisé n° 49-42 du 12 janvier 1949 demeurant applicables.

Fait à Paris, le 13 juillet 1951.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Prix d'achat des alcools de betteraves pour la campagne 1950-1951.

Le ministre du budget,

Vu les articles 370 et 371 du code général des impôts;
Vu le décret n° 50-897 du 2 août 1950 relatif aux attributions du ministre des finances et du ministre du budget;
Vu l'arrêté du 18 octobre 1950 fixant le prix du sucre pour la campagne 1950-1951,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite du contingent prévu à l'article 364 du code général des impôts, le prix d'achat par l'Etat de l'alcool provenant de la distillation des betteraves récoltées pendant la campagne 1950-1951 est fixé ainsi qu'il suit, par hectolitre d'alcool pur mesuré à la température de 15° centigrades:

Alcools rectifiés extra neutres: 7.419 F, taxes non comprises.
Flegmes titrant au minimum 90°: 7.234 F, taxes non comprises.
Flegmes titrant moins de 90°: 7.049 F, taxes non comprises.

Art. 2. — Pour les alcools rectifiés extra neutres répondant aux conditions de recette fixées pour cette catégorie d'alcool, le prix indiqué à l'article 1er s'applique à l'ensemble de la production, tant en alcool bon goût qu'en alcool mauvais goût.

Art. 3. — Les distillateurs d'alcool de betteraves seront, en dehors du prix ci-dessus, remboursés d'une somme de 584 F 93 correspondant aux taxes grevant la betterave et l'alcool de betterave.

Art. 4. — Le service des alcools est autorisé à prélever à la source le montant des différentes taxes parafiscales ainsi que, sur l'accord des intéressés, les cotisations dues aux organismes professionnels ou interprofessionnels; il en assurera le reversement aux différentes caisses.

Il fixera, en outre, les conditions de recette et réglera les conditions de payement, d'emmagasinement et d'enlèvement des alcools et, généralement, toutes les questions soulevées par l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 juillet 1951

EDGAR FAURE.

Traitements applicables à compter des 1er janvier 1948 et 1er janvier 1949 aux chefs de service administratif de classe exceptionnelle du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949, portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;
Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;
Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;
Vu le décret n° 51-654 du 28 mai 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions provisoires d'attribution des classes exceptionnelles prévues en faveur des chefs de service administratif des services extérieurs du ministère des travaux publics, des tranports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale),

Arrêtent:

Art. 1er. — Les traitements résultant, pour les chefs du service administratif de classe exceptionnelle du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) de l'application des articles 1er et 2 du décret n° 1124 du 13 juillet 1948 et de l'article 1er du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 susvisés sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1948 et du 1er janvier 1949:

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX TRAITEMENTS	
					Du 1er janvier 1948.	Du 1er janvier 1949.
		francs.		francs.	francs.	francs.
Chef de service administratif.....	Classe exceptionnelle:					
	2e échelon.....	210.000	550	87.600	598.000	686.000
	1er échelon.....	210.000	525	75.675	586.000	662.000

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification. Aucune indemnité ou avantage, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux personnels énumérés au présent arrêté que dans les conditions prévues aux articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Fait à Paris, le 17 juillet 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE PARTRAT.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Rémunérations applicables à partir du 25 décembre 1950 au personnel du cadre général des chemins de fer de la France d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1951: page 6180, 2e colonne, nota 1, nouvelles rémunérations brutes à compter du 25 décembre 1951, chevron 1, au lieu de: « 768.000 », lire: « 788.000 F ».

Conditions d'application de l'exonération prévue, au regard de la taxe à la production, en matière de constructions navales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juillet 1951: page 7651, 1re colonne, article 1er, 5e ligne, au lieu de: « a) Affaires effectuées... », lire: « A. — Affaires effectuées... ».

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté du 3 juillet 1951, les agents supérieurs de 3e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent sont élevés à l'échelon supérieur de leur grade dans les conditions ci-dessous:

NOM	ÉCHELON		DATE D'EFFET
	Ancien.	Nouveau	
Mlle Bolzinger (Geneviève) (1)...	4e	5e	1er janvier 1951.
M. Piot (Olivier) (1).....	3e	4e	1er juin 1951.
Mme Maures (Marie-Louise).....	3e	4e	1er juin 1951.
M. Fellmann (Jean) (1).....	3e	4e	19 juin 1951.

(1) Service détaché.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté en date du 16 juillet 1951, M. Gaucherel (André-Raymond), administrateur civil de classe exceptionnelle à la caisse des dépôts et consignations, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 1951.

Douanes et droits indirects.

Par arrêté en date du 16 juillet 1951, M. Daniel (Emile-Louis), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, à la direction générale des douanes et droits indirects, est révoqué de ses fonctions sans suspension des droits à pension.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Ouverture de l'aérodrome de Fort-de-France-Lamentin (Martinique).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 31 mai 1924 relative à la navigation aérienne;
Vu le décret-loi n° 46-151 du 19 mars 1946 tendant au classement comme département français de la Martinique;
Vu l'arrêté du 6 février 1947 relatif à l'ouverture des aérodromes publics et à l'agrément des aérodromes privés, modifié par l'arrêté du 28 février 1948;
Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 23 mai 1951,

Arrête:

Art. 1er. — L'aérodrome public créé au Lamentin (Martinique) par l'Etat est ouvert à la circulation aérienne publique dans les conditions fixées comme suit:
Cet aérodrome dit de Fort-de-France-Lamentin et défini par la notice technique annexée, est inscrit sur la liste n° 1 de l'arrêté du 6 février 1947, comme étant ouvert à la circulation aérienne publique sans restrictions.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1951.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Fixation du droit d'entrée au musée des travaux publics.

Par arrêté du 3 juillet 1951, le droit d'entrée au musée des travaux publics a été fixé à 40 F.
Les enfants au-dessous de treize ans bénéficieront du demi-tarif soit 20 F.
Le présent arrêté entrera en vigueur à partir du 1er août 1951.

Régies de recettes.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;
Vu l'article 8 de la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949;
Vu l'article 11 du décret n° 49-1205 du 28 août 1949 portant organisation de l'école nationale de l'aviation civile;
Vu l'arrêté du 23 juin 1950 fixant le montant des frais de scolarité et d'entraînement aérien à l'école nationale de l'aviation civile;
Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'école nationale de l'aviation civile (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, ministère des travaux publics, des transports et du tourisme) une régie de recettes pour la perception:
1° Des frais de scolarité dus par les élèves;
2° Des sommes dues au titre des séances d'entraînement aérien;
3° Des frais d'internat;
4° Des sommes provenant de la vente des cours;
5° Des sommes correspondant aux prix de cession des cours par correspondance.

Art. 2. — Le montant des recettes visées à l'article précédent peut être versé, soit en numéraire, soit par virement ou versement au crédit du compte courant postal que le régisseur est tenu de se faire ouvrir, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement établis à l'ordre du Trésor, les chèques étant barrés au nom de la Banque de France.
Pour tous les encaissements qu'il effectue, le régisseur délivre des quittances extraites d'un registre à souches numérotées qui lui est remis par le receveur central des finances de la Seine.

Art. 3. — Le régisseur est tenu, dès que la totalité des recettes atteint 100.000 F et quel qu'en soit le montant, le 25 de chaque mois et le 31 décembre en fin d'année, de verser à la caisse du receveur central des finances de la Seine, les recettes en numéraire encaissées par ses soins et de virer au crédit du compte courant postal de ce comptable supérieur les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal pendant la même période.
Lorsque les règlements ont été effectués par chèques ou ordres de virement, ces effets sont transmis au receveur central des finances de la Seine par le régisseur, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre dudit comptable supérieur.
Le receveur central des finances de la Seine porte le montant des versements en numéraire, des virements postaux et des remises de chèques ou ordres de virement au crédit d'un compte d'attente.
Les virements postaux et les dépôts de chèques ou ordres de virement font l'objet d'un bordereau de versement au Trésor.

Art. 4. — Le régisseur arrête, le 25 de chaque mois et le 31 décembre en fin d'année, ses écritures et procède avec le receveur central des finances de la Seine, à la vérification des opérations effectuées au cours du mois.
Il établit, dans ce but, un relevé faisant apparaître le montant, par nature, des recettes encaissées par ses soins. Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, le receveur central des finances de la Seine débite le compte d'attente visé à l'article 3 et constate une recette au compte « Produits divers », à la ligne de recettes budgétaires « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».
Le montant des recettes fait l'objet de titres de perception établis par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

Art. 5. — Le régisseur de recettes est nommé par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme. Il est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du receveur central des finances de la Seine.
Le régisseur de recettes est astreint à un cautionnement de 50.000 F qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie résultant d'une affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.
Il perçoit une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 1.800 F.

Art. 6. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 5 juillet 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
DEVAUX.

Affectation au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) de divers immeubles situés à Biscarosse (Landes).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du budget,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;
Vu l'adhésion du ministre de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]) en date du 20 septembre 1950, et celle du ministre de l'agriculture en date du 6 octobre 1950;
Vu le décret n° 51-196 du 21 février 1951 fixant les attributions respectives du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en ce qui concerne les installations immobilières du département de l'air,
Vu l'avis émis par la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public dans sa séance du 13 avril 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont affectés, à titre provisoire, au ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées [air]) en vue de l'installation d'une station de goniométrie, un cantonnement composé de deux bâtiments et d'un garage édifiés sur un terrain de 40 ares, ainsi qu'un pylône et un terrain de 6 ares, l'ensemble figurant sur les plan et état parcellaires joints et situés à Biscarosse (Landes), lieudit « Naouas ».

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme et le chef du service des domaines au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Transport de l'éther éthylique et des produits de droguerie et pharmaceutiques contenant des liquides inflammables (matières dangereuses 1951, n° 24).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relative au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Le texte actuel du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est modifié comme suit:

1° A l'article 488 (emballage des matières des gr. 31.201, 31.203, 31.204, 31.301 et 31.306) mettre un renvoi (1) dont le texte sera le suivant:

« (1) Pour le transport de l'éther éthylique (gr 31.203) en bouteilles de 1 ou 2 litres, voir appendice n° 10, dérogation transitoire n° 19) ».

2° Compléter l'appendice n° 10 par la dérogation transitoire ci-après:

« D.T./19. — Par dérogation à l'article 488 du règlement et dans la limite de poids prévue par ce texte les bouteilles d'éther éthylique (gr. 31.203) d'une capacité de 1 ou 2 litres, pourront, jusqu'au 31 juillet 1952, être expédiées dans des caisses en bois à panneaux pleins solidement construites et garnies intérieurement de carton ondulé.

« Ces bouteilles, bien bouchées, disposées dans des paillons ou dans des cartons ondulés épais, avec des casiers les isolant les unes des autres et les empêchant de s'entrechoquer, seront placées debout dans la caisse. Celle-ci sera munie d'étiquettes du modèle 101 (voir appendice n° 1).

« La quantité de bouteilles contenue dans une seule caisse ne doit pas dépasser:

« 32 pour les bouteilles d'une capacité de 1 litre;

« 12 pour les bouteilles d'une capacité de 2 litres ».

3° Le texte du paragraphe 1er de l'article 492 relatif à l'emballage des produits de droguerie et des produits pharmaceutiques contenant des liquides de la sous-classe III *a* est remplacé par le suivant:

« 1) Les produits de droguerie et les produits pharmaceutiques contenant des liquides énumérés dans la sous-classe III *a*, expédiés au détail, seront contenus dans des flacons hermétiquement bouchés et dont les bouchons seront solidement fixés ».

Fait à Paris, le 11 juillet 1951.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le secrétaire général aux travaux publics,
E. DORGES.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945, n'a pas été inséré au *Journal officiel*. La deuxième édition de ce document à jour à la date du 1er septembre 1950, est en vente dans les magasins de l'Imprimerie nationale, 27, rue de la Convention, 19, rue Scribe (9e) et 91, avenue des Champs-Elysées (8e).

Compte courant postal: service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention (15e), 9.060-06 Paris.

Réglementation des véhicules ravitailleurs en gaz naturel de pétrole comprimé dits « stations sur roues » (matières dangereuses 1951, n° 20).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juin 1951:

Page 6893, Titre II, article 3, 3e ligne, au lieu de: « Il ne peut toutefois être dérogé... », lire: « Il peut toutefois être dérogé... »; Titre III, article 5, paragraphe 2, remplacer la deuxième phrase: « En aucun cas elles ne stationneront ni sur la chaussée ni sur l'accotement des voies publiques... du gaz au public. », par: « En aucun cas, elles ne stationneront sur la chaussée ou l'accotement des voies publiques... du gaz au public. » Article 5, paragraphe 3, 1re ligne, au lieu de: « ... de gaz au public nécessitera le stationnement... », lire: « ...de gaz au public nécessite le stationnement... »; Article 5, paragraphe 3, 3e ligne, au lieu de: « l'autorisation en sera donnée ... »; lire: « l'autorisation doit être donnée... »; Titre IV, article 8, paragraphe 4, 1re ligne, au lieu de: « Le chargement d'un véhicule devra être effectué », lire: « Le chargement d'un véhicule doit être effectué... ».

Page 6894, article 1er, 1re ligne, au lieu de: « M... est autorisé à laisser sur les dépendances... », lire: « M... est autorisé à laisser stationner sur les dépendances... ».

Emballage des dynamites (matières dangereuses 1951, n° 21).

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1951. Page 7060, paragraphe 3, 1er alinéa, au lieu de: « Poids au m³ (dit force papier)... », lire: « Poids au m³ (dit force du papier)... ».

Transport du plomb tétraéthyle et de ses mélanges (matières dangereuses 1951, n° 22).

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1951:

Page 7060, 1re colonne, article 1er, au Nota du 1°, au lieu de: « Le transport du plomb tétraéthyle ou de ses mélanges... », lire: « Le transport du plomb tétraéthyle et de ses mélanges... »; 2e colonne, à la 3e ligne du 3°, au lieu de: « 2. Les récipients contenant du plomb tétraéthyle et ses mélanges... », lire: « 2. Les récipients contenant du plomb tétraéthyle ou ses mélanges... »; 2e colonne, à la 1re ligne du dernier alinéa, au bas de la page, au lieu de: « *c*) Neutraliser le liquide répandu sur le véhicule ou à terme... », lire: « *c*) Neutraliser le liquide répandu sur le véhicule ou à terre... ».

Administration centrale.

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. Balmette, agent supérieur de 1re classe, 1er échelon à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, inscrit sur la liste d'aptitude prévue à l'article 5 du décret susvisé du 28 mai 1949, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à ladite administration centrale, en application des articles 5, 6 et 17 du décret susvisé n° 49-720 du 28 mai 1949.

Cette disposition prend effet du 16 janvier 1951.

Gardiens de phare.

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. Le Port (Pierre), gardien de phare de 2e classe du cadre métropolitain, est placé pour une période de cinq ans à compter du 1er décembre 1950, dans la situation de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour être chargé, en Afrique occidentale française, des fonctions de son grade.

Institut géographique national.

Par arrêté en date du 4 juillet 1951, M. Parmentier, inspecteur général de 1re classe des ponts et chaussées, vice-président du conseil général des ponts et chaussées, a été désigné pour présider le comité central des travaux géographiques, à compter du 6 juillet 1951.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 10 juillet 1951, M. Breure (Emile), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, à Agen, a été chargé, pour compter du 16 juin 1951, en sus de ses fonctions actuelles de l'intérim de l'arrondissement Nord du service ordinaire des ponts et chaussées du département de Lot-et-Garonne.

Par arrêté en date du 10 juillet 1951, M. Ledain, ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées, à Digne, est mis, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du gouvernement général de l'Algérie pour être chargé du 3e arrondissement de la 2e circonscription des ponts et chaussées, à Alger.

Il sera placé dans la position de service détaché pour une période de cinq ans.

Par arrêté du 16 juillet 1951, les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) dont les noms suivent, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, sont maintenus dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans à compter des dates ci-après:

M. Haudrechy (Alfred), ingénieur T. P. E. de 1re classe (ponts et chaussées), 1er février 1951.

M. Grenier (Paul), ingénieur adjoint T. P. E. de 2e classe (ponts et chaussées), 1er décembre 1950.

M. Lohezic (Jean), ingénieur adjoint T. P. E. de 2e classe (ponts et chaussées), 1er janvier 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1951, page 7061, 1re colonne, 5e texte, 1re et 2e ligne, au lieu de: « ...M. Malhomme (Jean), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, a été chargé... », lire: « ...M. Malhomme (Jean), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, à Aurillac, a été chargé... ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Application de la réglementation de la monte publique des taureaux dans le département de l'Isère.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant validation de certains actes réglementant la monte des taureaux et la monte des béliers;

Vu l'avis du comité consultatif de l'élevage;

Sur proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Les propriétaires ou détenteurs de taureaux du département de l'Isère qui se proposent de livrer lesdits taureaux à la monte publique doivent, en application de l'article 4 de la loi validée du 16 septembre 1943, adresser pour chacun d'eux une demande d'autorisation d'utilisation à la commission de surveillance, conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 12 juin 1944.

Art. 2. — Les taureaux faisant l'objet d'une demande d'autorisation pour la monte publique sont examinés par la commission de surveillance du double point de vue zootechnique et sanitaire.

Toutefois, les taureaux inscrits à titre définitif au livre généalogique de leur race ne sont soumis qu'à un examen sanitaire.

Art. 3. — Pour être susceptibles de donner lieu à la délivrance d'une autorisation d'utilisation pour la monte publique, les taureaux présentés devront satisfaire aux conditions suivantes:

1° Appartenir à l'une des races ci-après:

Rouge de l'Est: dans l'ensemble du département, à l'exclusion des cantons de Bourg-d'Oisans, Vaibonnais et Corps;

Tarentaise: dans l'ensemble du département, à l'exclusion des cantons de Saint-Geoire-en-Valdaine et Villard-de-Lans et des communes d'Engins, Saint-Nizier et Rencurel;

Villard-de-Lans: uniquement dans le canton de Villard-de-Lans, et les communes d'Engins, Saint-Nizier et Rencurel;

2° Etre inscrits à titre définitif au livre généalogique de leur race ou, par application de la méthode de pointage retenue par la commission de surveillance, totaliser devant cette dernière au moins 70 points en raison de leurs caractères morphologiques et de leurs aptitudes à améliorer les qualités de leur race;

3° Etre indemnes de toutes affections ou de tares héréditairement transmissibles.

Art. 4. — Les taureaux satisfaisant aux conditions de l'article 3 du présent arrêté seront classés en trois catégories:

1° Taureaux approuvés: les taureaux inscrits à titre définitif au livre généalogique de leur race ou ayant obtenu par pointage devant la commission de surveillance, 80 points et au-dessus;

2° Taureaux autorisés: les taureaux ayant obtenu, par pointage devant la commission de surveillance, un nombre de points égal ou supérieur à 75, mais inférieur à 80;

3° Taureaux tolérés: les taureaux ayant obtenu, par pointage devant la commission de surveillance, un nombre de points égal ou supérieur à 70, mais inférieur à 75.

Art. 5. — Lorsque les besoins de l'élevage le justifieront, la commission de surveillance pourra décider:

1° D'élever au-dessus de 70 le nombre de points que les taureaux devront totaliser pour donner lieu à l'attribution d'une autorisation d'utilisation pour la monte publique;

2° De délivrer des autorisations d'utilisation pour la monte publique à des propriétaires ou détenteurs de taureaux appartenant à une race autre que celles énumérées à l'article 3 du présent arrêté.

Art. 6. — Dans chaque commune, une liste des habitants, propriétaires ou détenteurs de taureaux bénéficiant d'une autorisation d'utilisation sera affichée à la mairie.

Art. 7. — Chaque année, pendant la période d'estivage, les taureaux ayant donné lieu à la délivrance d'une autorisation d'utilisation pour la monte publique auront seuls accès aux pâturages de montagne.

Art. 8. — Le prix minimum des saillies sera fixé par arrêté préfectoral.

Art. 9. — Les infractions au présent arrêté seront punies des peines prévues à l'article 10 de la loi validée du 16 septembre 1943.

Art. 10. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 juin 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GUILDNER.

Modalités d'attribution de la carte professionnelle de marchands de chevaux et mulets.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 3 août 1944 relative à l'organisation du ravitaillement et de la production agricole;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire métropolitain, maintenant provisoirement en vigueur les actes dits:

Loi du 12 avril 1941 relative à la production, au commerce et à l'utilisation des chevaux et mulets;

Arrêté du 26 mai 1941 homologuant les règlements d'application nos 1 et 2 de ladite loi;

Sur la proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 2 (§ 1er) du règlement d'application n° 1 de la loi du 12 avril 1941 relatives aux modalités d'attribution de la carte professionnelle de marchand de chevaux, courtier, commissionnaire ou importateur en chevaux et mulets sont abrogées et remplacées par ce qui suit:

« La carte professionnelle peut être délivrée à tout marchand, courtier, commissionnaire ou importateur de chevaux et mulets patenté et inscrit au registre du commerce comme tel et appartenant à l'une des catégories ci-après:

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GUILDNER.

Délimitation des zones de culture de graines de betteraves fourragères et potagères dans le département de Maine-et-Loire.

Par arrêté du 10 juillet 1951, a été homologué un protocole établi par le groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants, 3e section, modifiant et remplaçant le protocole sur la délimitation des zones de culture de graines de betteraves, dans le département de Maine-et-Loire, homologué par arrêté du 11 septembre 1950.

Il peut être pris connaissance de ce document au ministère de l'agriculture (direction de la production agricole, 4e bureau) et au groupement national interprofessionnel des semences, 3e section, 2, rue du Louvre, à Paris.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 8 juin 1951, ont été rapportées les dispositions de l'arrêté ministériel du 11 mai 1951 portant admission à la retraite, d'office par limite d'âge, à compter du 15 juin 1951, de M. Ursch (Albert), agent technique des eaux et forêts à Weitbruch (Bas-Rhin), maison forestière de Weitbruch, bénéficiaire de la loi n° 51-351 du 20 mars 1951.

Par arrêté en date du 22 juin 1951, M. Bozor (Dafus), agent technique des eaux et forêts à Port-Louis (Guadeloupe), est affecté à Fonds-Saint-Denis (Martinique), maison forestière de l'Alma, triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Fort-de-France.

Par arrêté en date du 25 juin 1951, M. Liège (Fernand-Etienne), chef de district des eaux et forêts de 5e échelon à Radonvilliers (Aube), brigade n° 6, inspection des eaux et forêts de Troyes, est mis en disponibilité d'office pour maladie pour une première durée de six mois, à compter du 18 juin 1951.

M. Liège percevra pendant cette disponibilité la moitié de son traitement d'activité.

Par arrêté en date du 25 juin 1951, M. Fontaine (Roger) et M. Grondin (Walter), agents techniques des eaux et forêts à Ruisseau-Saint-Louis (Réunion), sont révoqués de leurs fonctions avec suspension de leurs droits à pension, à dater de la notification du présent arrêté.

Par arrêté en date du 25 juin 1951, M. Colette (Marcel), agent technique des eaux et forêts à la Possession (Réunion), est révoqué de ses fonctions avec suspension de ses droits à pension.

Par arrêté en date du 26 juin 1951, M. Prax (Jean-Camille), agent technique stagiaire des eaux et forêts à Passavant (Haute-Saône), maison forestière de Passavant, triage n° 49, inspection des eaux et forêts de Vesoul, est rayé des cadres par licenciement, à compter du 21 mars 1951, en application des dispositions de l'article 123 du statut général des fonctionnaires.

Par arrêté en date du 27 juin 1951, l'arrêté ministériel du 10 avril 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité des candidats désignés ci-après, qui renoncent à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts:

M. Beyel (Pierre-André), à Torcheville (Moselle), nommé à Jaillon (Meurthe-et-Moselle), triage n° 33, inspection des eaux et forêts de Toul.

M. Gleises (Jacques), à Saint-Chinian (Hérault), nommé à Gijounet (Tarn), maison forestière de la Bassine, triage n° 2, inspection des eaux et forêts de Castres.

Ces candidats sont rayés définitivement des listes d'agrément à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 27 juin 1951, l'arrêté ministériel du 26 décembre 1950 (additif du 15 mars 1951) est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Albertini (Patrice), 12, rue Châteauredon, à Marseille (Bouches-du-Rhône), nommé à Vassieux-en-Vercors (Drôme), triage n° 19, inspection des eaux et forêts de Valence, non acceptant.

Par arrêté en date du 27 juin 1951, est acceptée, sur sa demande, à compter du 15 juin 1951, la démission de M. Ticau (Saint-Hilaire), agent technique des eaux et forêts à Fourcinet (Drôme), triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Die.

Par arrêté en date du 28 juin 1951, M. Delaine (Eucher), chef de district des eaux et forêts à Lorrain (Martinique), est affecté à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), brigade n° 4, inspection des eaux et forêts de Basse-Terre.

Par arrêté en date du 28 juin 1951, est acceptée, sur sa demande, la démission de M. Verot (Louis), garde domanial des eaux et forêts en disponibilité.

Par arrêté en date du 30 juin 1951, M. Souvais (Camille), agent technique des eaux et forêts à Coye-la-Forêt (Oise), maison forestière des Clos-des-Vignes, triage n° 84, inspection des eaux et forêts de Chantilly, est mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Compiègne.

Par arrêté en date du 2 juillet 1951, M. Baudin (Daniel-Jean), agent technique des eaux et forêts de 1er échelon, nommé par arrêté ministériel du 26 janvier 1950, est affecté à Seichebrière (Loiret), maison forestière de Bouillante, triage n° 21, inspection des eaux et forêts d'Orléans.

Par arrêté en date du 2 juillet 1951, M. Marel (Marc-Théophane), agent technique des eaux et forêts à Guillaume (Réunion), triage n° 4 de la brigade des eaux et forêts de Saint-Paul, est mis en disponibilité sur sa demande pour convenances personnelles, pour une durée de trois mois, à compter du 1er juillet 1951.

Par arrêté en date du 2 juillet 1951, l'arrêté ministériel du 26 décembre 1950 (additif du 25 avril 1951), est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Chaperon (Roger), à Paris (11e), 39, rue de la Roquette, nommé à Etaules (Côte-d'Or), maison forestière du Roy-Jeannot, triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Dijon-Ouest, non acceptant.

Par arrêté en date du 3 juillet 1951, M. Rudolf (Donat-Alphonse), agent technique des eaux et forêts de 5e échelon, en disponibilité, est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts, à compter du 1er juin 1951, avec ses grade et échelon actuels, et nommé à Grosne (territoire de Belfort), triage n° 139, inspection des eaux et forêts de Belfort.

Par arrêté en date du 5 juillet 1951, l'arrêté ministériel du 10 avril 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Silvestri (Narcisse), à Paris (4e), 12, rue de Fourcy, nommé à Saint-Pons (Hérault), maison forestière des Contentes, triage n° 14, inspection des eaux et forêts de Béziers, non acceptant.

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté en date du 7 juillet 1951, le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle pour l'année 1951 est ainsi arrêté:

Les fonctionnaires dont les noms suivent pourront être promus au 1er échelon de la classe exceptionnelle du grade de:

Chef de bureau.

Mme Guillemin (Jeanne), M. Marienne (Guy).

Chef des services régionaux.

M. Weil (Robert).

Sous-chef de bureau.

MM. Dourneaux (Georges), Garruchet (Louis), Gaultier (Pierre), Pelissier (Henri).

Inspecteur.

MM. Bourillon (Louis), Desecures (Gabriel), Mainguy (Alexis), Tournier (Claude).

Rédacteur.

MM. de Bièvre (Jean), Gardet (Robert), Huot (Jean), Mlle Jaouen (Michèle), Mmes Lasfargues (Germaine), Marienne (Marie-Louise).

Contrôleur.

MM. Bresson (Maurice), Faivre (Jean), Gaignard (François), Zigliara (Fernand).

Secrétaires d'administration.

Par arrêté du 16 juillet 1951:

Sont promus secrétaires d'administration principaux, 1er échelon:

M. Courageux, à compter du 1er janvier 1951 (en service détaché).
Mme Turcan, à compter du 1er juillet 1951.
M. Henno, à compter du 1er juillet 1951.
M. Retoux, à compter du 16 août 1951.

Sont promus secrétaires d'administration de 1re classe, 1er échelon:

M. Friol, à compter du 22 juillet 1951.
Mme Rauscher, à compter du 6 janvier 1951 (en service détaché).
Mme Rochrig, à compter du 1er août 1951.
M. Bujard, à compter du 1er août 1951.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales, notamment l'article 1er;

Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1946;

Vu l'avis du conseil supérieur des laboratoires d'analyses médicales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population:

2244 Le laboratoire de M. Vion, pharmacien, 25, boulevard Jacquard, à Calais (Pas-de-Calais).
2245 Le laboratoire de M. Dupas, pharmacien, 24, rue de la Victoire, à Cambrai (Nord).
2246 Le laboratoire de M. Bosson, pharmacien, 116, rue de la Libération, à Jallieu (Isère).
2247 Le laboratoire de M. Simiand, pharmacien, rue du Lycée, à Grenoble (Isère).
2248 Le laboratoire de M. Paris (André), pharmacien, 315, rue de Vaugirard, à Paris (Seine).

2249 Le laboratoire de M. Ledoux, pharmacien, 29, rue du Professeur-Pozzi, à Bergerac (Dordogne).

2250 Le laboratoire de Mme Bouvot-Chevrier, pharmacien, place de la Mairie, à Auvers-sur-Oise (Seine-et-Oise).

2251 Le laboratoire de l'hôpital universitaire, 21, boulevard Jourdan, à Paris (Seine) (directeur: M. Profichet, docteur en médecine).

2252 Le laboratoire de la faculté de médecine de Paris (Seine) (directeur: M. Martin, docteur en médecine).

2253 Le laboratoire de M. Redon, pharmacien, 23, rue de Pierrefonds, à Compiègne (Oise).

2254 Le laboratoire du centre médico-social du docteur Tenine, 74, avenue P.-Larousse, à Malakoff (Seine) (directeur: M. Christol, docteur en médecine).

2255 Le laboratoire de la clinique de précure scolaire et universitaire, 6, rue Conventionnel-Chiappe, à Paris (Seine) (directeur: M. Thibier, docteur en médecine).

2256 Le laboratoire de Mlle Brisacq, pharmacien, 70, rue Elie-Gruyelle, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

2257 Le laboratoire de la section antivénérienne du service départemental d'hygiène sociale de Toulon (Var) (directeur. M. Jaubert, docteur en médecine).

2258 Le laboratoire de M. Roux, pharmacien, rue d'Orléans, à Folcarquier (Basses-Alpes).

2259 Le laboratoire de M. Vignaux, pharmacien, rue Georges-Clemenceau, à Fontenay-le-Comte (Vendée).

2260 Le laboratoire de M. Masselot, pharmacien, 3, rue de Lille, à Marchiennes (Nord).

2261 Le laboratoire de Mme Servent, pharmacien à Courmonterrol (Hérault).

2262 Le laboratoire de M. Granger, pharmacien, 111, avenue du Général-Leclerc, à Saint-Prix (Seine-et-Oise).

2263 Le laboratoire de M. Delanoe, pharmacien, 6, place Gambetta, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

2264 Le laboratoire de M. Trigoulet, pharmacien, 17, rue de la Halle, à Mussidan (Dordogne).

2265 Le laboratoire de M. Raynal, pharmacien, place de la République, à Gigean (Hérault).

2266 Le laboratoire de M. Dumont, pharmacien, rue Nouvelle, à Saumur (Maine-et-Loire).

2267 Le laboratoire de M. Rolland, docteur en médecine, 24, rue d'Antoigné, à Châtellerault (Vienne).

2268 Le laboratoire de M. Lignac, docteur en médecine, 3, rue La Fayette, à Nérac (Lot-et-Garonne).

2269 Le laboratoire de M. Monal, pharmacien, 68, rue d'Orchies, à Saint-Amand-les-Eaux (Nord).

2270 Le laboratoire de M. Bontoux, pharmacien, rue Poiret, à Saint-Marcellin (Isère).

2271 Le laboratoire de M. Perie, pharmacien, 1, place Fournier, à Limoges (Haute-Vienne).

2272 Le laboratoire de l'hôpital-hospice Auban-Moët, à Epernay (Marne) (directeur: M. Langlet, pharmacien).

2273 Le laboratoire de M. Moreau, pharmacien à Capvern-les-Bains (Hautes-Pyrénées).

2274 Le laboratoire de Mme Fournet, pharmacien, 8, rue Royale, à Versailles (Seine-et-Oise).

2275 Le laboratoire de Mme Tarral, pharmacien, 51, rue de Solférino, à Aubervilliers (Seine).

2276 Le laboratoire de la régie nationale des usines Renault, 8-10, avenue E.-Zola, à Billancourt (Seine) (directeur: M. Guyot-Jeannin, pharmacien).

2277 Le laboratoire de bactériologie d'anatomo-pathologie des hospices civils de Reims (Marne) (directeur: M. Boy, docteur en médecine).

2278 Le laboratoire de Mlle Conrieux, pharmacien, 18, pont de Caville, à Mazamet (Tarn).

2279 Le laboratoire de M. Leblond, pharmacien, 32, rue Isidore-Maille, à Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure).

2280 Le laboratoire de Mme Deveze, pharmacien, et de M. Clastrier, docteur en médecine, 6, parc de Montretout, à Saint-Cloud (Seine) (directeur: M. le docteur Clastrier).

2281 Le laboratoire de M. Calatayud, pharmacien, 1, rue Jean-Jaurès, les Sables-d'Olonne (Vendée).

Art. 2. — L'article 1er de l'arrêté du 4 mai 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 1101 Le laboratoire de l'hôpital Saint-Jacques, 37, rue des Volontaires, à Paris (directeur: Mlle Savelon, pharmacien) ».

Art. 3. — L'article 1er de l'arrêté du 16 février 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 821 Le Laboratoire départemental de la Vendée, à la Roche-sur-Yon (directeur: Mme Rabau-Camus, pharmacien) ».

Art. 4. — L'article 1er de l'arrêté du 16 février 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 868 Le Laboratoire de l'hôpital-hospice de Coulommiers (Seine-et-Marne) (directeur: M. Martin, pharmacien) ».

Art. 5. — L'article 1er de l'arrêté du 17 juin 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 1726 Le laboratoire du centre hélio-climatique de la Cerdagne française, les Escaldes (Pyrénées-Orientales) (directeur: Mlle Taillandier, pharmacien) ».

Art. 6. — L'article 1er de l'arrêté du 27 février 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 973 Le laboratoire de l'hôpital d'Eaubonne (Seine-et-Oise) (directeur: M. Pellerin, pharmacien). »

Art. 7. — L'article 1er de l'arrêté du 9 avril 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 1065 Le laboratoire de M. René Duverne, 21, rue du Pré, à Saint-Claude (Jura) ».

Art. 8. — L'article 1er de l'arrêté du 27 février 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 925 Le laboratoire de M. André Roux, pharmacien, 8, rue Jeanne-Hachette, à Ivry-sur-Seine ».

Art. 9. — L'article 13 de l'arrêté du 30 novembre 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 1808 Le laboratoire de MM. Fleury et Soenen, pharmaciens, 64, rue Pierre-Demours, à Paris (Seine) (directeurs: MM. Fleury et Soenen) ».

Art. 10. — L'article 1er de l'arrêté du 14 janvier 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 1838 Le laboratoire du Nord, 35, rue Petit, à Paris (Seine) (directeur: Mme Deguergues, pharmacien) ».

Art. 11. — L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit.

« N° 197 Le laboratoire de M. Dubois, pharmacien, 13, rue de la Corne, à Pontoise (Seine-et-Oise) ».

Art. 12. — L'article 1er de l'arrêté du 26 janvier 1948 est modifié ainsi qu'il suit.

« N° 762 Le laboratoire de M. Martin, pharmacien, 1, rue Berny, à Saint-Tropez (Var) ».

Art. 13. — L'article 1er de l'arrêté du 14 novembre 1947 est modifié ainsi qu'il suit.

« N° 572 Le laboratoire de M. Maffre de Beaugé, docteur en médecine, 30, boulevard de l'Ayrolle, à Millau (Aveyron) ».

Art. 14. — L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 314 Le laboratoire de MM. Davy et Crestois, pharmaciens, 26, rue Saint-Denis, à Colombes (Seine) ».

Art. 15. — L'article 1er de l'arrêté du 4 mai 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 1108 Le laboratoire du centre hospitalier régional de Poitiers (Vienne) (directeur: M. Becheras, docteur en médecine) ».

Art. 16. — L'article 1er de l'arrêté du 5 juin 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 155 Le laboratoire de MM. Lafont et Degrave, docteurs en médecine, 17, boulevard de Strasbourg, à Béziers (Hérault) ».

Art. 17. — L'article 1er de l'arrêté du 17 février 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 2102 Le laboratoire d'analyses médicales des laboratoires d'endocrinologie appliquée, 9, rue Byla, à Gentilly (Seine) (directeur: M. Stoliaroi, docteur vétérinaire) ».

Art. 18. — L'article 1er de l'arrêté du 15 mai 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 1912 Le laboratoire de M. Hubert, pharmacien, rue Nully-d'Hécourt-prolongée, immeuble collectif de l'Etat ».

Art. 19. — L'article 4 de l'arrêté du 21 juillet 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

« N° 1521 Le laboratoire de Mme Loof, née Pougnault, 24, rue H.-Monnier, à Paris (Seine) ».

Art. 20. — Le laboratoire de M. Jullien, pharmacien, 24, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Pontoise (Seine-et-Oise), enregistré sous le n° 1179 est rayé de la liste des laboratoires en exercice.

Art. 21. — Le laboratoire de M. Dubois, pharmacien, 3, rue Gosset à Epinay-sur-Seine, enregistré sous le n° 197, est rayé de la liste des laboratoires en exercice.

Art. 22. — Le laboratoire de Mme Pereira, pharmacien, 38, rue Porte-aux-Saints, à Mantes-Gassicourt (Seine-et-Oise), enregistré sous le n° 1691, est rayé de la liste des laboratoires en exercice.

Art. 23. — Le laboratoire de la clinique de la tuberculose, 42, rue de Sèvres, à Paris (Seine) (directeur: M. Renault, docteur en médecine), enregistré sous le n° 2078, est rayé de la liste des laboratoires en exercice.

Art. 24. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 juillet 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JACQUES-PIERRE MONCOMBLE.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 51-940 du 17 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-758 du 9 juin 1949 établissant des servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 49-758 du 9 juin 1949 établissant des servitudes en vue de la propagation des ondes radioélectriques, et notamment son article 6, aux termes duquel un « règlement d'administration publique, pris sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, après avis du comité de coordination de l'Union française et du comité technique de l'électricité détermine: 1° la limite supérieure de l'étendue des zones de dégagement; 2° les modalités suivant lesquelles les plans d'établissement des servitudes sont soumis à enquête publique avant approbation »;

Vu l'avis du comité de coordination des télécommunications de l'Union française en date du 28 juillet 1949;

Vu l'avis du comité technique de l'électricité en date du 28 octobre 1949;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La distance séparant la limite d'un centre radioélectrique de toute nature et le périmètre des zones de servitudes ne peut excéder:

2.000 mètres dans le cas d'une zone secondaire de dégagement;

400 mètres dans le cas d'une zone primaire entourant une installation de sécurité aéronautique ou un centre radiogoniométrique;

200 mètres dans le cas d'une zone primaire de dégagement entourant un centre autre que ceux précités.

Art. 2. — La largeur d'une zone spéciale de dégagement comptée perpendiculairement à la projection horizontale du trajet des ondes radioélectriques ne peut pas excéder 50 mètres de part et d'autre de cette projection.

Les constructions et obstacles situés dans une zone spéciale de dégagement doivent se trouver à 10 mètres au-dessous de la ligne droite joignant les aériens d'émission et de réception, sans cependant que la limite supérieure imposée à une construction puisse être inférieure à 25 mètres.

Art. 3. — L'enquête publique prévue par l'article 4 de la loi n° 49-758 du 9 juin 1949 s'effectuera conformément aux dispositions qui sont de droit commun applicables aux enquêtes précédant les déclarations d'utilité publique. Toutefois, la mission dévolue par ces dispositions soit à une commission d'enquête, soit à un commissaire enquêteur est, dans tous les cas, confiée à un commissaire enquêteur.

Art. 4. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense nationale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de la France d'outre-mer et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret n° 51-941 du 17 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-759 du 9 juin 1949 établissant des servitudes et obligations dans l'intérêt des réceptions radioélectriques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 49-759 du 9 juin 1949 établissant des servitudes et obligations dans l'intérêt des réceptions radioélectriques, et notamment son article 18, aux termes duquel « un règlement d'administration publique, pris sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones et du ministre de l'industrie et du commerce, après avis du comité de coordination des télécommunications de l'Union française et du comité technique de l'électricité détermine: 1° la plus grande distance qui, pour chaque catégorie, peut séparer le périmètre des zones de protection et de garde radioélectrique et les limites des centres; 2° les modalités suivant lesquelles les plans d'établissement des servitudes sont soumis à enquête publique avant approbation »;

Vu l'avis du comité de coordination des télécommunications de l'Union française en date du 26 juillet 1949;

Vu l'avis du comité technique de l'électricité en date du 2 octobre 1949;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La distance séparant les limites d'un centre de réception radioélectrique et le périmètre des zones de servitudes ne peut excéder:

Dans le cas d'un centre de 3e catégorie: 50 mètres;

Dans le cas d'un centre de 2e catégorie: 1.500 mètres;

Dans le cas d'un centre de 1re catégorie: 1.000 mètres pour la zone de garde et 3.000 mètres pour la zone de protection.

Art. 2. — L'enquête publique prévue à l'article 4 de la loi n° 49-759 du 9 juin 1949 s'effectuera conformément aux dispositions qui sont de droit commun applicables aux enquêtes précédant les déclarations d'utilité publique. Toutefois, la mission dévolue par ces dispositions soit à une commission d'enquête, soit à un commissaire enquêteur est, dans tous les cas, confiée à un commissaire enquêteur.

Art. 3. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense nationale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Délégation de signature.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Farat, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.

La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Dans la limite de leurs attributions:

MM. Le Mouel, directeur général des postes;
Rouvière, directeur général des télécommunications;
Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent;
Lauzon, directeur du personnel;
Vaillaud, directeur des bâtiments et des transports,

ont délégation permanente du ministre des postes, télégraphes et téléphones pour signer tous actes individuels ou réglementaires que le secrétaire général renvoie à leur signature.

Dans les mêmes conditions, MM. Dumas, directeur adjoint du budget et de la comptabilité, et Lapierre, sous-directeur chargé du service social, sont habilités à signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, les liquidations de dépenses, engagements de dépenses ne soulevant pas de question de principe et dont le montant n'excède pas 5 millions de francs, ainsi que les marchés, traités, conventions et contrats lorsque la dépense totale n'excède pas 5 millions de francs.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celle du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 1er juin 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

CHARLES BRUNE.

Ministère de la justice.

Suspension temporaire de fonctions.

D'un jugement rendu le 4 juillet 1951 par le tribunal de première instance de Saint-Flour, il appert que l'exercice de ses fonctions a été interdit temporairement à Me Boudou (Fernand), avoué au tribunal civil de Saint-Flour, en résidence à Saint-Flour, en application des articles 32 et suivants de l'ordonnance du 28 juin 1945 sur la discipline des notaires.

Destitution de fonctions.

D'un jugement rendu le 3 juillet 1951 par le tribunal civil de Dreux statuant disciplinairement, il appert que la peine disciplinaire de la destitution a été prononcée contre Me Juttier, huissier à Dreux, et que Me Robert, huissier au même tribunal, a été désigné comme administrateur de l'étude de Me Juttier.

D'un jugement rendu le 4 juillet 1951 par le tribunal civil de Toulouse, statuant contradictoirement en matière disciplinaire, il appert que la peine disciplinaire de la destitution a été prononcée contre Me Pampuzan, notaire à Lévignac.

Me Souloumiac, notaire à Toulouse, a été commis pour administrer et gérer l'office de Me Pampuzan.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du jeudi 19 juillet 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la vérification des pouvoirs:
Département des Basses-Alpes (M. Gosset, rapporteur).
Département de la Haute-Savoie (M. Taillade, rapporteur).

2. — Discussion du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales du territoire des Etablissements français dans l'Inde (collège unique) (M. Guy Petit, rapporteur).

3. — Discussion du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Ain (M. Alfred Coste-Floret, rapporteur).

4. — Discussion du rapport supplémentaire du 1er bureau sur les opérations électorales du département des Alpes-Maritimes (M. Forcinal, rapporteur).

5. — Discussion du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Ardèche (M. Mutter, rapporteur).

6. — Discussion du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département de Constantine (1er collège) (M. Peytel, rapporteur).

7. — Discussion du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du département de la Dordogne (M. Ramonet, rapporteur).

8. — Discussion du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du département de la Drôme (M. Bichet, rapporteur).

9. — Discussion du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du département du Gard (M. Gau, rapporteur).

10. — Discussion du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales du département d'Indre-et-Loire (M. Edouard Depreux, rapporteur).

11. — Discussion du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales du département de Loir-et-Cher (M. Dumas, rapporteur).

12. — Discussion du rapport du 5e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Loire (M. Le Troquer, rapporteur).

13. — Discussion du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (2e circonscription) (M. de Benouville, rapporteur).

14. — Discussion du rapport du 9e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (4e circonscription) (M. Frank Arnal, rapporteur).

15. — Discussion du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département de l'Yonne (M. Quinson, rapporteur).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 19 juillet 1951.

N° 29. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale dans sa première législature, relative au titre de « combattant volontaire » (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 30. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi n° 9870 adopté par l'Assemblée nationale, dans sa première législature, tendant à rétablir dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, l'article 248 du code pénal dans le texte arrêté par la loi du 7 juillet 1948 réprimant la remise ou la sortie irrégulière de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques destinés aux détenus ou provenant des détenus (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 31. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, dans sa première législature, instituant dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun, un système de perception immédiate d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 32. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République, sur la proposition de loi (n° 6324) adoptée par l'Assemblée nationale, dans sa première législature, tendant à porter à 120.000 F par an l'allocation spéciale pour tierce personne des grands mutilés, pensionnés de la caisse de prévoyance des inscrits maritimes (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 34. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux, tendant à intéresser les fonctionnaires aux économies (renvoyé à la commission des finances).

N° 35. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux, sur le caractère nominatif des actions et obligations (renvoyée à la commission de la justice).

N° 60. — Proposition de loi de M. Paumelle, transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à modifier l'article 184 du code général des impôts relatif à la fiscalité artisanale (renvoyée à la commission des finances).

N° 62. — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre tendant à modifier l'article 74 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951, relatif à l'allocation compensatrice des augmentations de loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 66. — Proposition de loi de M. Taillade, portant statut des professions d'agent immobilier, de mandataire en vente de fonds de commerce et de négociant en biens (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 70. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski, portant titularisation des assistantes sociales appartenant aux administrations centrales de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat.

N° 71. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul Palewski, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toute disposition nécessaire pour que les enfants mineurs dont les deux parents, un des parents ou la personne qui les avaient à charge ont été tués par suite des conséquences de la guerre (bombardement, accident ferroviaire, incendie, etc.) aient droit à un voyage gratuit chaque année pour se rendre sur le lieu de la sépulture (renvoyée à la commission des pensions).

N° 75. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski tendant à l'octroi, à titre exceptionnel, du permis de construire pour les constructions à caractère précaire (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 78. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski tendant à compléter l'article 3 de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945 relative à l'allocation aux vieux travailleurs salariés (renvoyée à la commission du travail).

N° 84. — Proposition de résolution de M. Minjoz, tendant à inviter le Gouvernement à majorer de 10 milliards la dotation prévue par l'article 8 de la loi de finances du 24 mai 1951 pour les opérations réalisées dans le cadre de la législation des habitations à loyer modéré (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 91 (1). — Proposition de résolution de M. Jacques Bardoux, tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 132. — Proposition de résolution de M. Raphaël Babet, tendant à inviter le Gouvernement à fixer le prix du sucre de canne en même temps que celui de la betterave, et d'accorder aux sucres de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique, le bénéfice d'une participation de la caisse nationale de péréquation des transports maritimes des sucres ou une subvention budgétaire (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 188 (1). — Proposition de résolution de M. Cagne, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes sinistrées par les orages de grêle qui se sont abattus sur des communes du Rhône (renvoyée à la commission des finances).

N° 191. — Proposition de loi de M. Moisan prorogeant certaines dispositions relatives aux jardins ouvriers (renvoyée à la commission du travail).

(1) Tirage réduit.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS PROGRESSISTES

Supprimer la mention: « Apparenté au groupe communiste aux termes de l'article 16 du règlement ».

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Babet (Raphaël), Bergasse, Billiemaz, Blachette, Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Catroux, Chaban-Delmas, Chatenay, Costes (Alfred) (Seine), Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Ducreux, Mme Estachy, MM. Evrard, Gaumont, Gavini, Georges (Maurice), Guitton (Joseph) (Vendée), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Lobon, Le Roy Ladurie, Mabrut, Marcellin, Maton, Maurice-Bokanowski (Michel), Morève, Ouedraogo Mamadou, Plantevin, Mme Poinso-Chapuis, MM. Pronteau, Quénard (André) (Indre-et-Loire), Ramonet, Sauer, Vals (Francis), Wasmer (Joseph).

Suppléants. — M. Duquesne (de M. Klock), M. Pradeau (de M. Gazier), M. Sion (de M. Desson).

La commission des affaires économiques a nommé:
Président: M. Ramonet.
Vice-présidents: MM. Bergasse, Catrice.
Secrétaires: MM. Evrard, Hugues (Joseph-André) (Seine).

Commission des affaires étrangères.

Seance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrès, Beaumont (de), Billotte, Billoux, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey, Cachin (Marcel), Chambrun (de), Chastellain, Chevigné (de), Corniglion-Molinier, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Giovoni, Gouin (Félix), Hettier de Boislambert, Hutin-Desgrées, Jaquet (Gérard) (Seine), Kuehn (René), La Chambre (Guy), Le Bail, Marie (André), Martinaud-Déplat, Mayer (Daniel) (Seine), Mayer (René) (Constantine), Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Pupet, Raymond-Laurent, Reille-Soult, Rosenblatt, Schumann (Maurice) (Nord), Mme Sportisse, MM. Vendroux (Jacques), Verdier.

La commission des affaires étrangères a nommé:
Président: M. Edouard Bonnefous.
Vice-présidents: MM. Mutter (André), Raymond-Laurent.
Secrétaires: MM. Moustier (de), Jaquet (Gérard) (Seine).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Bapst, Baurens, Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bricout, Briot, Castera, Charpentier, Deliaune, Fourvel, Garavel, Huel, Kauffmann, Mme Laissac, MM. Lalle, Lamarque-Cando, Lambert, Laplace, Legendre, Loustau, Lucas, Masson (Jean), Mouchel, Noe (de La), Ould Cadi, Paternot, Pelleray, Pinvidic, Prigent (Tanguy), Rincent, Ritzenthaler, Rochet (Waldeck), Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Sourbet, Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tourtaud, Tricart, Verneuil.

Suppléants. — MM. Guitton (Jean-Baptiste) (de M. Florand), Raffarin (de M. Laborde), Delmotte (de M. Méhaignerie).

La commission de l'agriculture a nommé:
Président: M. Lalle.
Vice-présidents: MM. Masson (Jean), Charpentier.
Secrétaires: Mme Laissac, M. Garavel.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Bapst, Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Castera, Cavelier, Commentry, Conte, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Delcos, Deliaune, Fabre, Gau, Gourdon, Guichard, Guille, Hénault, Jean (Léon) (Hérault), Lalle, Lamarque-Cando, Laplace, Le Cozannet, Lenormand (André), Liquard, Monin, Quinson (Antoine) (Seine), Renaud (Joseph, (Saône-et-Loire), Mme Roca, MM. Rochet (Waldeck), Seynat, Souquès, Sourbet, Thibault, Tourne, Verneuil.

Suppléants. — MM. Charret (de M. Jean Nocher), Denis (Alphonse) (de M. Pierre Meunier), Mme Laissac (de M. Rey), M. Lambert (Lucien) (de M. Zunino).

La commission des boissons a nommé:
Président: M. Sourbet.
Vice-présidents: MM. Seynat, Fabre.
Secrétaires: MM. Deliaune, Lenormand (André).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arnal, Badie, Bartolini, Bayrou, Benouville (de), Bouret, Bouvier-O'Cottereau, Bruyneel, Cadi (Abd-el-Kader), Capdeville, Chevigné (de), Christiaens, Clostermann, Commentry, Dassonville, Ducos (Hippolyte), Gilliot, Guyot (Raymond), Joinville (Alfred Malleret), Koenig, Lejeune, (Max), Le Troquer (André), Loustaunau-Lacau, Manceau (Robert) (Sarthe), Maurellet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Montalat, Montel (Pierre) (Rhône), Nazi-Boni, Pierrebourg (de), Puy, Taillade, Teitgen (Pierre-Henri), Triboulet, Villeneuve (de), Pierre Villon.

Suppléant. — M. Salah (de M. Ou Rabah).

La commission de la défense nationale a nommé:
Président: M. Montel (Pierre) (Rhône).
Vice-présidents: MM. Bouret, Capdeville.
Secrétaires: MM. Maurellet, Mekki.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Bêche (Emile), Billères, Binot, Bourgeois, Boutavant, Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Flandin (Jean-Michel), Gaborit, Gau, Giovoni, Guérard, Halleguen, Kir, Lacombe, Mme Lempereur, M. Léotard (de), Mlle Marzin, MM. Michaud (Louis) (Vendée), Montgolfier (de), Montillot, Nazi-Boni, Prelot, Raingeard, Tony Révillon, Rincent, Salah (Menouar), Schmittlein, Thibault, Vals (Francis), Velonjara, Viatte, Zodi Ikhia,

Suppléants. — Mme Sportisse (de M. Césaire), MM. Cermolacce (de M. Cogniot), Plantevin (de M. Delachenal), Savary (de M. Faraud), Antoine Guitton (de M. Mutter), Frugier (de M. Pasteur Vallery-Radot), Marc Dupuy (de M. Pierrard), Haumesser (de M. Priou), Mme Estachy (de M. Signor).

La commission de l'éducation nationale a nommé:

Président: M. Billères.

Vice-présidents: Mme Lempereur, Mlle Dienesch.

Secrétaires: MM. Kir, Nazi-Boni.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. André (Adrien) (Vienne), Barbier, Barrier, Barrot, Bengana (Mohamed), Cayeux, Charret-Tomasi, Chassaing, Christiaens, Cochart, Conombo, Cordonnier, Devemy, Durroux, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Frugier, Grousseaud, Huel, Keesous (Youcef), Lacaze, Lafay (Bernard), Mme de Lipkowski, MM. Liurette, Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Pasteur Vallery-Radot, Plantevin, Mmes Poineo-Chapuis, Prin, Rabaté, MM. Raingeard, Regaudie, Mme Roca, MM. Rougier, Sauvajon, Segelle, Vergès, Villeneuve (de).

Suppléants. — M. Thomas (de M. Arbeltier), Mme Grappe (de Mme Vermeersch).

La commission de la famille, de la population et de la santé publique a nommé:

Président: M. Cayeux.

Vice-présidents: Mme de Lipkowski, M. Olmi.

Secrétaires: MM. Conombo, Fredet (Maurice).

Commission des finances.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Boisdé, Burlot, Chevallier (Pierre), Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Diethelm, Duclos (Jacques), Dupraz (Joannès), Estradère, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gaillard, Gardey (Abel), Gosnat, Gozard (Gilles), Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Jean-Moreau (Yonne), Jules-Julien, Lacoste, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Tourtaud, Ulver, Vallon (Louis).

Suppléants. — M. Tanguy Prigent (de M. Loenhardt), M. Sauvajon (de M. Simonnet).

La commission des finances a nommé:

Président: M. Reynaud (Paul).

Vice-présidents: MM. Denais (Joseph), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise).

Secrétaires: MM. Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes).

Rapporteur général: M. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Aubry (Paul), Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Blachette, Brahimi (Ali), Cadi (Abd-el-Kader), Carlini, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Cristofol, Crouzier, Dejean, Delmotte, Dezarnaulds, Dommergue, Dorey, Fonlupt-Esperaber, Genton, Mme Grappe, MM. Halbout, Haumesser, Marty (André), Moatti, Mondon, Nenon, Pantaloni, Quilici (Oran), Quinson (Antoine) (Seine), Ribère (Marcel) (Alger), Rougier, Safah (Menouar), Schaff, Smaïl, Mme Sportisse, MM. Tirolien, Valle (Jules), Véry (Emmanuel), Wagner (Jean).

Suppléants. — MM. Billat (de M. Demusois), Magendie (de M. Guthmuller), Pradeau (de M. Rabier).

La commission de l'intérieur a nommé:

Président: M. Cordonnier.

Vice-présidents: MM. Genton, Cadi (Abd-el-Kader).

Secrétaires: MM. Crouzier, Véry (Emmanuel).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents — M. Antier, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Benhamed (Mostefa), Bendjelloul, Briffod, Mme Brunet, MM. Carlini, Chamant, Coudert, Courant (Pierre), Defos du Rau, Depreux (Edouard), Duveau, Félice (de), Galy-Gasparrou, Gaulle (Pierre de), Gautier, Girard, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Lacaze, Malon, Mignot, Minjoz, Moatti, Montillot, Moro-Giafferri (de), Muller, Mme Rabaté, MM. Rollin (Louis), Silvandre, Teitgen (Pierre-Henri), Tracol, Maurice Violette, Wasmer (Joseph).

Suppléants. — M. Elain (de M. Aujoulat), Mme Prin (de M. Kriegel-Valrimont), MM. Desgranges (de M. Lefranc), Gourdon (de M. Sissoko), Draveny (de M. Valentino).

La commission de la justice et de législation a nommé:

Président: M. Moro-Giafferri (de).

Vice-présidents: MM. Minjoz, Courant (Pierre).

Secrétaires: MM. Lacaze, Coudert.

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Aubame, Audeguil, Bergasse, Bignon, Bissol, Bourdellec, Capdeville, Cermolacce, Courant (Pierre), Passonville, Defferre, Dupuy (Marc), Estèbe, Fayet, Febvay, Fouques-Duparc, Gaborit, Gavini, Goubert, Gracia (de), Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halleguen, Henneguelle, Liquard, Marie (André), Michaud (Louis) (Vendée), Nigay, Ould Cadi, Pantaloni, Ramarony, Ranaivo (Jonah), Ribère (Marcel) (Alger), Rousseau, Saivre (de), Savary, Smaïl.

Suppléants. — MM. Taillade (de M. Siefridt), Boutavant (de M. Signor), Tanguy-Prigent (de M. René Schmitt).

La commission de la marine marchande et des pêches a nommé:

Président: M. Schmitt (René) (Manche).

Vice-présidents: MM. Gaborit, Michaud (Louis) (Vendée).

Secrétaires: MM. Aubame, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 18 juillet 1951

Présents. — MM. Anthonioz, Barbier, Barrier, Barthélemy, Béné (Maurice), Benoit (Alcide) (Marne), Bichet, Coulon, Couston (Paul), Dufour, Febvay, Félix-Tchicaya, Golvan, Gracia (de), Henneguelle, Hulin (Robert-Henri), Le Cozannet, Lemaire, Le Sénéchal, Levindrey, Litalien, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Martel (Louis), (Haute-Savoie), Médecin, Moynet, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Perrin, Peytel, Regaudie, Renaud (Joseph) (Saône-et-Loire), Schaff, Serafini, Sibue, Thomas (Eugène) (Nord), Tirolien, Vassor, de Montjou.

La commission des moyens de communication et du tourisme a nommé:

Président: M. Regaudie.

Vice-présidents: MM. Litalien, Barrier.

Secrétaires: MM. Anthonioz, Serafini.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Ait Ali (Ahmed), Auban (Achille), Aubry (Albert), Badie, Begouin, Bignon, Boscary-Monsservin, Caillet (Francis), Casanova, Deboudt (Lucien), Dicko (Hamadoun), Dixmier, Dorey, Draveny, Ducos (Hippolyte), Dufour, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Hakiki, Hulin (Robert-Henry), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Liautey (André), Mme de Lipkowski, MM. Magendie (Edmond), Mamba Sano, Mekki, Mouchet, Mouton, Patria, Mme Péri, MM. Pradeau, Rosenblatt, Sanogo Sekou, Sou, Tourné.

Suppléants. — M. Mallez (de M. Garnier), M. Nenon (de M. Yacine Diallo), M. Cagne (de M. Cherrier).

La commission des pensions a nommé:

Président: M. Begouin.

Vice-présidents: MM. Dixmier, Le Coutaller.

Secrétaires: MM. Mekki, Mouchet.

Commission de la presse.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Ait Ali (Ahmed), Baylet, Berthet, Bettencourt, Bouhey, Brusset (Max), Cagne, Calroux, Conte, Coudert, Delmotte, Mlle Dienesch, MM. Dupuy (Marc), Fajon (Etienne), Flandin (Jean-Michel), Fouques-Duparc, Galy-Gasparrou, Gaulle (Pierre de), Godin, Gosset, Gouin (Félix), Grenier (Fernand), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Léotard (de), Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Mousnier (de), Nocher, Patinaud, Ramonet, Sauvajon, Vigier, Wagner (Jean).

Suppléants. — M. Fayet (de M. d'Astier de la Vigerie), M. Bergasse (de M. Chaban-Delmas), M. Naegelen (de Mme Degrond), M. Tanguy-Prigent de (M. Desson), M. Renard (de Mme Gallicher), M. Duquesne (de M. Hutin-Desgrées), M. Loustaunau-Lacau (de M. Paquet).

La commission de la presse a nommé:

Président: M. Gosset.

Vice-présidents: MM. Brusset (Max), Desson.

Secrétaires: Mme Degrond, M. Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Bessac, Bichet, Bouvier-O'Cottereau, Cassagne, Chabenat, Coulon, Couston (Paul), Coutant (Robert), Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Desgranges, Mme Duvernois, MM. Elain, Furaud, Goudoux, Gourdon, Mme Guérin (Rose), M. Lacombe, Mme Laissac, MM. Laurens (Camille) (Cantal), Le Sciellour, Loustau, Mailhé, Mallez, Mancey (André) (Pas-de-Calais), Martel (Henri) (Nord), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet, Muller, Peytel, Pierrebourg (de), Salliard du Rivault, Sion, Titeux, Védrines..

Excusé. — Rastel.

Suppléants. — M. Dixmier (de M. Deshors), M. Magendie (de M. Krieger), M. Quinson (de M. Bardon), M. Schmittlein (de M. Chupin), M. Tricard (de M. G. Roucaute).

La commission de la production industrielle a nommé:

Président: M. Couston (Paul).

Vice-présidents: MM. Moynet, Sion.

Secrétaires: MM. Pierrebourg (de), Loustau.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Cavelier, Colin (Yves) (Aisne), Crouzier, Damette, Dassault (Marcel), Degoutte, Ducreux, Elain, Faggianelli, Garet (Pierre), Gaubert, Gernez, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Klock, Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Le Roy Ladurie, Levindrey, Mondon, Nisse, Notebart, Penoy, Prache, Raymond-Laurent, Rousselot, Saint-Cyr, Sibué, Thiriet, Triboulet, Wolff.

Suppléants. — M. Gautier (de M. Brault), M. Claudius-Petit (de M. Pierre Chevallier), M. Tanguy-Prigent (de M. Fiorand), M. Schaff (de M. Fouyet), Mme Duvernois (de M. Victor Michaut), M. Maton (de M. Midol), M. Fredet (de M. Peltre), M. Védrines (de M. Pierrard), M. Goudoux (de M. Prot), M. Capdeville (de M. René Schmitt), M. Taillade (de M. Siefridt).

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre a nommé:

Président: M. Garet (Pierre).

Vice-présidents: MM. Halbout, Nisse.

Secrétaires: MM. Crouzier, Thiriet.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Baylet, Bengana (Mohamed), Billat, Edouard Bonnefous, Bouret, Cagne, Chambrun (de), Charret-Tomasi, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Delos du Rau, Dejean, Delbos (Yvon), Delcos, Duclos (Jacques), Dumas (Joseph), Fouchet, Gaumont, Girard, Gosset, Guille, Jaquet (Gérard) (Seine), Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Lejeune (Max), Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Métayer, Mignot, Minjoz, Ouedraogo Mamadou, Pluchet, Prélot, Ribeyre (Paul) (Ardèche), Soustelle, Turines, Pierre Villon.

Suppléants. — MM. Bricout (de M. Bardon), Lambert (de M. Demusois), de Villeneuve (de M. Delachenal).

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions a nommé:

Président: M. Coste-Floret (Paul) (Hérault).

Vice-présidents: MM. Baylet, Bardoux (Jacques).

Secrétaires: MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Ouedraogo Mamadou.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Antier, Apithy, Aubame, Barthélémy, Béchard (Paul), Bechir Sow, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bettencourt, Brusset (Max), Caillavet, Germolacce, Coffin, Defferre, Devinat, Douala, Dronne, Dumas (Joseph), Duveau, Estradère, Fabre, Fourcade (Jacques), Guissou (Henri), Hénault, Juglas, July, Laforest, Liurette, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Monin, Ninine, Ravelosoa (Mahasampo), Tony Révillon, Said Mohamed Cheikh, Sanogo Sekou, Savary, Senghor, Silvandre, Temple, Yacine (Diallo).

Suppléants — MM. Clostermann (de M. Molinatti), Gillioz (de M. Magendie), Bissol (de M. Césaire), Bartolini (de M. Kriegel-Valrimont).

La commission des territoires d'outre-mer a nommé:

Président: M. Fourcade (Jacques).

Vice-présidents: MM. Caillavet, Silvandre, Duveau.

Secrétaires: MM. Said Mohamed Cheikh, Guissou (Henri), Bechir Sow.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Bernard, Besset, Caillet (Francis), Colin (Yves) (Aisne), Couinaud, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Dubois, Duquesne, Durbet, Fayet, Fouyet, Joubert, Lafay (Bernard), Laurens (Robert) (Aveyron)), Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Le Sciellour, Mailhé, Mamadou Konaté, Henri Meck, Morice, Paquet, Patinaud, Paul (Gabriel), Pluchet, Renard (Adrien) (Aisne), Samson, Segelle, Sion, Titeux, Vallon (Louis), Viatte.

Suppléants. — MM. Damette (de M. Cochart), Alphonse Denis (de M. Linet), André Denis (de M. Gueye Abbas), Dejean (de M. Gazier), Gabelle (de M. Bouxom), Tanguy Prigent (de M. Arbeitier), Rosenblatt (de M. Musmeaux).

La commission du travail et de la sécurité sociale a nommé:

Président: M. Henri Meck.

Vice-présidents: MM. Segelle, André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle).

Secrétaires: MM. Mamadou Konaté, Mailhé.

Commission des immunités parlementaires.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Bartolini, Boscary-Monsservin, Briffod, Crouzier, Delmotte, Dicko (Hamadoun), Flandin (Jean-Michel), Fonlupt-Esperaber, Grimaud (Henri), Mallez, Mazuez (Pierre-Fernand), Montgolfier (de), Renaud (Joseph) (Saône-et-Loire), Tourné, Yacine (Diallo).

Excusé. — M. de Moro-Giafferri.

La commission des immunités parlementaires a nommé:

Président: M. Mazuez (Pierre-Fernand).

Vice-président: M. Delmotte.

Secrétaire: M. Montgolfier (de).

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Aubry (Albert), Bouvier-O'Cottereau, Chastellain, Draveny, Dufour, Duquesne, Galy-Gasparrou, Kuehn (René), Laurens (Camille) (Cantal), Sauer, Taillade.

La commission de la comptabilité a nommé:

Président: M. Aubry (Albert).

Vice-présidents: MM. Taillade, Kuehn (René).

Secrétaires: MM. Sauer, Duquesne.

Convocation de commission.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le vendredi 20 juillet 1951, à dix heures (local de la commission n° 249):

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 93) de M. Deicos tendant à rétablir le scrutin uninominal d'arrondissement à deux tours.

Convocation de bureau.

Le 6e bureau se réunira le jeudi 19 juillet 1951, à quinze heures trente (local des affaires étrangères n° 255, 2e étage):

Examen du rapport de M. Jaquet sur les opérations électorales de l'Oise.

Réunions de bureaux du jeudi 19 juillet 1951.

2e bureau. suite de la vérification des pouvoirs, à quatorze heures trente. — Local n° 232.

6e bureau: examen du rapport de M. Jaquet sur les opérations électorales de l'Oise, à quinze heures trente — Local n° 255.

10e bureau: suite de la vérification des opérations électorales, à onze heures. — Local n° 250.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Commission de la France d'Outre-mer.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Boisrond, Charles-Cros, Claireaux, Coupigny, Doucouré (Amadou), Durand-Réville, Mme Eboué, MM. Gustave, Lafleur (Henri), Razac, Romani, Serrure, Siaut, Mme Vialle (Jane).

Délégués. — M. Aubé (par M. Lassalle-Séré), M. Coupigny (par M. Béchir Sow), M. Durand-Réville (par Mme Crémieux), M. Fourrier (par M. Cozzano), M. Gautier (par M. Grassard), M. Serrure (par M. Plait), Mme Vialle (Jane) (par M. Dia (Mamadou).

Suppléants. — M. Aubé (de M. Lagarosse), M. Claireaux (de M. Poisson), M. Fourrier (de M. Dronne), M. Gautier (de M. Marc Rucart), M. Gravier (de M. Ignacio-Pinto), M. N'Joya (de M. Malonga), M. Robert (Paul) (de M. Sigué Nouhoum).

Réunions du jeudi 19 juillet 1951.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 221.

Commission des moyens de communications, des transports et du tourisme, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 274.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Commission de comptabilité.

Séance du mardi 17 juillet 1951.

Présents. — M. Antonini, Mme Caffot, MM. Cazelles, Delmas (Louis), Nignan, Schmitt.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Cianfarani), Schmitt (de M. Paul Simon), Cazelles (de M. J.-M. Thomas).

Excusés. — MM. Boumendjel, Egretaud, Lautissier, Saidou Djermakoye.

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Barbé, Bélabed, Boisdon, Bolnix-Basset, de Boysson, Buu Kinh, Chekkal Daro, Cortinchi, Jousselin, Junillon, Lombardo, Nignan, Pialoux, Randretsa, Sarraut (Omer), Sousatte, Touré.

Excusés. — MM. Daber, Giard, Michard-Pellissier, Simon, Thonn Ouk.

Suppléants. — MM. Boisdon (de M. A. Bour), Junillon (de M. Bourgarel), Lombardo (de M. Chassiot), Rosenfeld (de M. Mademba Racine), Buu Kinh de M. Nguyen Huy Lai).

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 18 juillet 1951.

Présents. — MM. Borrey, Dadet, Delmas (Louis), Egretaud, Gaudart, Jacobson, Léon (Robert), Meyer, Moreux (René), Nguyen Van Ty, Schmitt, Schock.

Excusés. — MM. Ahmed Koloko, Alduy, Mlle Allemandi, MM. Charlier, Curabet, Georges, Georget, Gueye Momar Djim, Junillon, Longuet, Reverbori, Riond, Sylvestre, Téfau, Touré.

Suppléants. — MM. Gaignard (de M. Bilavarn), Boisdon (de M. Cianfarani).

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE JUILLET 1951

Séances du mardi 24 juillet 1951 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Propositions de modifications au règlement intérieur.
2. — Désignation des membres des commissions.
3. — Questions diverses.

Durée probable de la session: deux jours.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits en provenance de Grèce.

Le régime d'importation des produits en provenance de Grèce, prévus à l'accord franco-hellénique du 3 juillet 1951, est fixé ainsi qu'il suit, pour la durée de l'accord valable un an à partir du 1er juillet 1951.

I. — *Produits à importer par les groupements.*

Le service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes est seul qualifié pour déposer les demandes d'autorisation d'importation concernant le tabac en feuilles (poste n° 1 de l'accord).

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur dépôt.*

Des licences individuelles seront délivrées pour l'importation des produits ci-après.

Les demandes d'autorisation d'importation concernant ces produits seront reçues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour qui suivra celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*. Par dérogation à l'article 3 du décret du 13 juillet 1949 elles seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt:

Numéro de poste.	
3	Vins de liqueur et mistelles.
6	Oignons à repiquer.
7	Eponges brutes.
8	Pierre ponce.
9	Plantes médicinales (pour les positions non libérées).
10	Articles de fabrication artisanale (poupées, coussins brodés, broderies, blouses, poteries, etc.).
11	Divers général. — Le crédit affecté à ce poste doit permettre l'importation de produits non repris nommément à l'accord. Les licences seront délivrées après avis favorable du ministère technique et avec l'accord de la direction des relations économiques extérieures du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément (appel d'offres).*

Des licences individuelles seront délivrées pour l'importation des produits ci-après. Les demandes d'autorisation d'importation, qui seront soumises à un examen simultané, devront être déposées à l'office de changes au plus tard le 13 août 1951, à seize heures trente, dernier délai:

Numéro de poste.	
2	Vins de Samos, spiritueux ouzo et Mastica. — La moitié du contingent est mise en répartition.
5	Olives.

IV. — *Avis ultérieurs.*

Un avis publié ultérieurement au *Journal officiel* fixera les modalités d'importation des produits ci-après. Aucune demande d'autorisation d'importation ne doit être déposée à l'office des changes avant la publication de cet avis:

Poste n° 4: Figues.

Les demandes d'autorisation d'importation de produits en provenance de Grèce, déposées au titre de l'accord commercial du 29 août 1950 et non délivrées à la date de publication du présent avis, sont annulées.

Les dossiers seront retournés aux demandeurs par l'office des changes.

Les intéressés pourront déposer de nouvelles demandes d'autorisation d'importation à valoir sur les contingents du nouvel accord franco-hellénique dans le cadre des dispositions prévues par le présent avis.

Il est indiqué, à titre documentaire, que les produits figurant à la liste B de l'accord franco-hellénique du 3 juillet 1951 et non repris dans le présent avis sont libérés à l'importation en France (huile de Grignon, peaux brutes d'ovins et de caprins, pyrites de fer).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de citrons originaires et en provenance du Chili.

(Poste 3 du programme d'achats 1950-1951.)

Les importateurs sont informés qu'au titre du plan d'achats de l'exercice 1950-1951 dans le cadre de l'accord de payement franco-chilien du 25 novembre 1948 un contingent de 500 tonnes de citrons originaires et en provenance du Chili est ouvert à l'importation.

Cette importation sera réalisée sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie par le titre III, section I, paragraphe II (A. B. C.) et le titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes, inséré au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation C I conforme à l'annexe V de l'avis précité et établi en deux exemplaires.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phytosanitaire prévu pour l'importation des végétaux tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 1er décembre 1949 inséré au *Journal officiel* du 13 décembre 1949.

L'indice de codification statistique à indiquer sur les deux exemplaires du certificat d'importation à l'endroit prévu à cet effet ainsi que sur la déclaration de douane sera: 24.

Les importations ne seront autorisées qu'à la condition de porter sur des marchandises expédiées directement à destination de la France avant le 1er octobre 1951. La date d'expédition des marchandises devra être justifiée dans les conditions prévues par l'article 25 du code des douanes annexé au décret n° 48-1985 du 9 décembre 1948, publié au *Journal officiel* du 1er janvier 1949.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après la réalisation des importations, c'est-à-dire par application des dispositions du titre III, section I, paragraphe II (D) de l'avis n° 483 de l'office des changes.

Toutefois, les ouvertures d'accréditif effectuées selon les dispositions de l'article 90 de l'instruction n° 420 aux intermédiaires agréés devront mentionner comme date limite d'embarquement la date du 30 septembre 1951.

Avis aux exportateurs de céréales.

L'office national interprofessionnel des céréales procédera à la désignation, par voie d'adjudication, des personnes ou sociétés désirant effectuer des exportations de blé français sur la république d'Autriche.

Il sera mis en adjudication le 30 juillet 1951:

Deux lots de 5.000 tonnes environ;
Un lot de 3.785 tonnes environ;
Deux lots de 3.000 tonnes environ;
Un lot de 2.000 tonnes environ;

Trois lots de 1.000 tonnes environ chacun, étant précisé que le lot de 2.000 tonnes correspond à une livraison à effectuer au titre de l'accord international du blé.

Le cahier des charges n° 51/6 relatif à cette adjudication sera communiqué aux intéressés à partir du 20 juillet 1951 sur demande de leur part.

Les soumissions seront, à peine de nullité, adressées sous pli scellé, recommandé avec accusé de réception, au directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales, 21, avenue Bosquet, Paris (7e), le 27 juillet au plus tard, date de dépôt à la poste. En cas de contestation, le récépissé de la poste fera foi.

Les opérations d'adjudication se dérouleront en séance publique au siège de l'office national interprofessionnel des céréales (salle du conseil), 21, avenue Bosquet, Paris (7e), le 30 juillet 1951, à onze heures.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs d'amiante originaire et en provenance de l'Iran.

(Poste 17 de l'accord commercial franco-iranien du 12 juillet 1949.)

Les importateurs sont informés que le contingent d'importation d'amiante, originaire et en provenance de l'Iran mis en répartition selon la procédure des appels d'offres par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 1er juin 1951, présente un reliquat disponible.

Ce reliquat sera utilisé à l'attribution de licences individuelles qui, par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, seront délivrées au fur et à mesure de leur présentation.

Les demandes d'autorisation d'importation imputables sur ces reliquats pourront être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*. Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire.

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS.

TABLEAU PAR GROUPEMENTS

IMPORTATIONS

Mois de juin des années 1950 et 1951.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (en tonnes métriques).		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS					
			1950			1951		
	1950	1951	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total
Energie	2.096.611	2.659.443	14.167	8	14.175	21.993	72	22.065
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	463.402	723.976	10.320	2.096	12.416	29.809	4.647	34.456
D'origine agricole	164.605	187.305	22.082	3.266	25.348	35.264	4.550	39.814
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	30.487	30.055	480	5	485	784	10	794
D'origine agricole	21.744	24.931	486	120	606	388	446	834
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	44.235	19.467	9.076	53	9.129	9.092	78	9.170
Pour l'agriculture	3.900	4.109	1.063	2	1.065	1.173	3	1.176
Produits de consommation:								
Durables	2.784	4.995	1.352	63	1.415	2.648	80	2.728
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	440.005	455.120	7.087	22.036	29.123	12.508	23.150	35.658
Autres	6.857	6.048	3.166	85	3.251	4.071	56	4.127
Total	3.274.330	4.115.449	69.279	27.734	97.013	117.730	33.092	150.822

Six premiers mois des années 1950 et 1951.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (en tonnes métriques).		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS					
			1950.			1951.		
	1950.	1951.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	12.756.149	14.012.942	82.212	153	82.365	107.841	248	108.089
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	2.951.976	3.673.621	74.551	10.152	84.703	154.574	24.654	179.228
D'origine agricole	830.150	866.763	103.076	14.592	117.668	175.295	24.255	199.550
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	185.032	241.408	3.241	21	3.262	3.836	19	3.855
D'origine agricole	305.346	204.533	7.209	1.742	8.951	5.801	1.446	7.247
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	207.111	130.053	49.665	330	49.995	49.010	404	49.414
Pour l'agriculture	18.908	16.986	5.067	12	5.079	4.420	18	4.438
Produits de consommation:								
Durables	12.600	35.483	7.380	348	7.728	12.445	385	12.830
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	2.904.539	2.591.011	60.458	110.602	171.060	66.444	113.546	179.990
Autres	31.501	35.894	16.140	468	16.608	22.465	1.209	23.674
Total	20.263.372	21.806.697	408.999	138.420	547.419	602.131	166.184	768.315

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

— 2e DIVISION. — 3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois de juin des années 1950 et 1951.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (en tonnes métriques).		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS					
			1950			1951		
	1950	1951.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	883.633	1.060.715	4.568	1.282	5.850	6.527	1.436	7.963
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	1.426.989	1.891.627	18.473	6.707	25.180	38.040	9.849	47.889
D'origine agricole	161.338	174.961	5.082	499	5.581	6.341	730	7.071
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	253.867	143.048	2.292	267	2.559	1.127	450	1.577
D'origine agricole	12.215	46.375	268	38	306	467	21	488
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	65.218	95.799	4.760	6.054	10.814	8.284	8.639	16.923
Pour l'agriculture	4.635	5.263	404	416	820	695	428	1.123
Produits de consommation:								
Durables	27.069	30.489	4.994	4.144	9.138	5.755	6.116	11.871
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	186.875	215.393	7.200	5.350	12.550	8.730	6.885	15.615
Autres	27.695	29.279	6.218	11.672	17.890	9.247	14.381	23.628
Total	**3.049.534**	**3.693.449**	**54.259**	**36.429**	**90.688**	**85.213**	**48.935**	**134.148**

Six premiers mois des années 1950 et 1951.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (en tonnes métriques).		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS					
			1950			1951.		
	1950	1951.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	4.336.929	5.203.594	21.336	6.447	27.783	26.214	8.670	34.884
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	7.353.432	10.513.287	104.221	33.016	137.237	204.039	45.161	249.200
D'origine agricole	683.379	1.039.863	27.158	2.216	29.354	49.544	3.399	52.943
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	961.936	798.720	8.513	1.254	9.767	6.607	2.243	8.850
D'origine agricole	78.937	300.233	2.231	616	2.847	4.952	438	5.390
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	346.151	588.676	27.950	29.961	57.911	44.268	44.983	89.251
Pour l'agriculture	22.855	29.461	2.239	2.251	4.490	3.961	2.295	6.256
Produits de consommation:								
Durables	128.686	174.535	26.674	21.042	47.716	32.105	30.754	62.859
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	1.036.363	1.350.977	40.658	28.554	69.212	63.542	36.069	99.611
Autres	131.369	164.410	38.447	55.153	93.600	52.324	75.004	128.328
Total	**15.080.040**	**20.163.773**	**299.407**	**180.510**	**479.917**	**488.556**	**249.016**	**737.572**

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois de juin 1951.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Juin 1951.		Mai 1951.		Juin 1951.		Mai 1951.	
	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux.	13.860	7.328	10.333	3.985	2.792	1.300	2.334	711
Céréales	48.836	29.623	35.478	30.892	1.429	926	1.105	874
Autres produits du règne végétal	95.191	153.450	129.411	167.186	8.124	12.014	9.115	12.442
Corps gras, cires	26.467	10.193	17.481	5.266	4.147	2.150	3.238	1.006
Produits des industries alimentaires. — Boissons. — Tabacs	22.076	151.506	10.114	90.253	2.032	9.206	1.659	6.421
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc	1.038.773	6.449	1.028.544	10.533	6.746	62	5.885	111
Produits pétroliers	1.640.711	1.453	1.374.521	»	15.976	9	12.902	»
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	328.754	209.505	300.886	161.874	2.331	1.946	2.015	1.111
Produits chimiques	18.754	150	13.603	128	2.163	4	1.614	6
Produits des industries parachimiques	22.031	1.924	34.125	1.808	2.524	344	2.351	207
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	10.804	2.194	12.681	2.894	4.477	1.003	5.559	1.285
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	4.428	1.364	5.919	1.587	3.563	734	3.702	813
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	29.103	25.904	11.570	9.555	890	846	424	484
Papier et ses applications	74.550	800	76.995	640	5.430	114	4.941	85
Matières premières textiles	58.922	3.240	48.922	4.116	27.274	1.450	29.471	1.708
Filés, fils et ficelles	3.959	167	2.429	80	2.447	17	1.610	1
Tissus et autres articles textiles	1.439	30	859	35	1.728	43	1.149	46
Articles confectionnés en tissus. — Bonnetterie	2.529	712	2.576	1.143	730	75	720	157
Chaussures, chapeaux, articles de mode	184	7	189	10	240	6	212	1
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	17.913	14	16.937	5	437	5	359	1
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	37	»	103	»	5.225	45	5.100	21
Métaux communs	25.926	4.736	24.144	4.229	4.307	754	4.546	580
Ouvrages en métaux	2.221	104	2.617	203	502	6	432	11
Machines et appareils	15.318	67	13.358	30	7.861	13	6.450	13
Construction électrique	1.658	10	1.491	29	1.436	5	1.423	9
Matériel de transport	5.695	23	19.058	86	2.162	6	3.024	10
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	133	1	103	»	510	1	416	»
Instruments de musique	63	»	50	»	111	5	76	5
Armes et munitions	11	»	5	»	25	»	9	»
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	75	26	59	26	64	4	60	6
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	21	3	29	2
Colis postaux	28	20	25	27	26	6	20	6
Total	3.504.449	611.000	3.194.586	496.620	117.730	33.092	111.950	28.139

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois de juin 1951.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Juin 1951.		Mai 1951.		Juin 1951.		Mai 1951.	
	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer
Animaux vivants. — Produits animaux	6.130	3.133	8.634	2.757	1.482	685	1.526	621
Produits du règne végétal	116.923	29.468	133.060	16.026	3.135	1.343	3.565	791
Corps gras, cires	514	3.272	930	3.040	183	599	304	595
Boissons	31.865	29.332	24.957	25.801	3.877	1.481	3.527	1.307
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	34.719	32.925	24.790	21.434	2.272	3.027	2.652	2.167
Produits minéraux	2.071.825	237.048	1.735.330	245.903	8.185	2.289	6.264	2.369
Produits chimiques	62.690	10.707	60.631	10.498	2.552	443	2.330	489
Produits des industries parachimiques	135.026	23.116	101.342	18.845	4.214	2.443	3.693	2.039
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	2.569	2.493	2.362	2.220	993	1.352	985	1.172
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	1.527	453	1.232	347	1.620	162	1.363	147
Ouvrages en cuir ou en peau	63	273	59	257	197	109	191	93
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	181.443	50.057	172.902	33.387	3.036	1.263	2.951	918
Papier et ses applications	10.346	11.465	6.190	8.268	2.345	1.568	1.431	1.157
Matières premières textiles	4.124	200	4.248	132	3.361	55	4.270	30
Filés, fils et ficelles	3.597	1.296	3.137	1.302	6.273	793	5.365	690
Tissus et autres articles	2.939	6.071	2.941	5.413	5.192	7.380	5.123	6.585
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	3.575	2.301	2.498	1.960	1.086	1.361	972	1.095
Chaussures, chapeaux, articles de mode	138	678	147	554	297	469	314	366
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	21.560	18.846	17.127	14.059	1.143	974	934	667
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	31	5	31	7	5.682	327	5.575	174
Métaux communs	352.964	75.349	297.718	37.873	13.420	3.208	10.611	1 717
Ouvrages en métaux	17.507	18.955	13.158	14.789	1.919	2.679	1.463	2.130
Machines et appareils	9.954	10.388	9.596	8.079	4.002	3.461	3.563	2.735
Construction électrique	2.996	4.715	2.166	4.254	1.657	2.261	1.213	1.953
Voitures automobiles, cycles, etc	8.353	10.862	8.770	9.416	3.340	3.885	3.312	3.699
Autre matériel de transport	13.735	3.073	12.826	2.699	909	893	620	750
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	290	495	233	332	855	503	666	369
Instruments de musique	81	81	74	75	161	66	158	58
Armes et munitions	271	89	84	74	273	69	88	47
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	201	438	254	351	264	202	291	173
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	214	2	74	3
Colis postaux	280	3.529	290	1.776	1.074	3.583	899	2.192
Total	3.102.336	591.113	2.647.717	491.928	85.213	48.935	76.323	38.698

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — COMMERCE SPECIAL

Résultats du mois de juin 1951.

Comparaison avec les années antérieures.

I. — Pays étrangers.

	QUANTITES EN MILLIERS DE TONNES			VALEURS EN MILLIARDS DE FRANCS		
	Juin 1938.	Juin 1950.	Juin 1951.	Juin 1938.	Juin 1950.	Juin 1951.
Importations	3.462	2.775	3.504	2,8	69,3	117,7
Exportations	1.934	2.511	3.102	1,7	54,3	85,2
Balance « Pays étrangers »	— 1.528	— 264	— 402	— 1,1	— 15,0	— 32,5
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				61 p. 100.	78 p. 100.	72 p. 100.

II — France d'outre-mer.

	QUANTITES EN MILLIERS DE TONNES			VALEURS EN MILLIARDS DE FRANCS		
	Juin 1938.	Juin 1950.	Juin 1951.	Juin 1938.	Juin 1950.	Juin 1951.
Importations	574	499	611	1,0	27,7	33,1
Exportations	178	539	591	0,6	36,4	48,9
Balance « France d'outre-mer »	— 396	+ 40	— 20	— 0,4	+ 8,7	+ 15,8
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				60 p. 100.	131 p. 100.	147 p. 100.

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Aux termes d'un arrêté du 10 juillet 1951, un deuxième concours d'admission à l'emploi d'ingénieur militaire de 3e classe des travaux de l'air s'ouvrira le 3 octobre 1951 au secrétariat d'Etat aux forces armées « air ».

Le nombre de places offertes est fixé à vingt au maximum.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu à Paris, Marseille, Toulouse et Lyon les 3, 4 et 5 octobre 1951.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 10 septembre 1951.

Le programme et les conditions d'admission sont ceux prévus par l'arrêté du 29 mars 1951 relatif au premier concours qui s'est ouvert le 20 juin 1951.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat d'Etat aux forces armées « air » (direction technique et industrielle de l'aéronautique), 26, boulevard Victor, Paris (15e) (joindre la somme de 15 F).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Quimper (Finistère).

Un poste de médecin chef de service est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique de Quimper (Finistère) (poste créé).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	17 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	18 juillet 1951 — Cours relevés avant Bourse	18 juillet 1951 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	17 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	18 juillet 1951 — Cours relevés avant Bourse	18 juillet 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	349 95	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	350 ..	8062 50	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8062 50
701 75	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	701 75	163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	.... ..
1221 25	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1221 25					

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

DEPARTEMENT DU RHONE

Réseau racheté de la Compagnie des Chemins de Fer du Beaujolais

AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS

Cinquantième tirage: 24 *mai* 1951.

76 obligations remboursables par 479 F, à partir du 1er juillet 1951 (coupon 101 attaché), à la trésorerie générale du Rhône.

I. — Titres au porteur.

76	105	154	183	209	2.105	2.253	2.272	2.338	2.500
233	314	482	488	548	2.638	2.689	3.020	3.107	3.162
593	701	734	748	910	3.240	3.243	3.253	3.332	3.373
960	1.034	1.099	1.109	1.207	3.449	3.456	3.495	3.466	3.505
1.271	1.351	1.364	1.462	1.479	3.553	3.595	3.616	3.631	3.863
1.561	1.583	1.683	1.741	1.756	3.916	3.922	3.956	3.978	
1.800	1.905	1.929	1.945	2.006					

II. — Titres nominatifs.

407	(certificat 573)	3.251	(certificat 587)	4.037	(certificat 589)
632	(certificat 581)	3.871	(certificat 590)	4.059	(certificat 581)
1.005	(certificat 574)	3.999	(certificat 589)	4.125	(certificat 581)
2.612	(certificat 588)	4.010	(certificat 589)	4.131	(certificat 581)

Obligations remboursables, non présentées à la date du 31 mai 1951.

Tirage de 1930.

Remboursable par 482 F, coupon n° 59 attaché.

Titre nominatif.

1.749 (certificat 306).

Tirage de 1937.

Remboursable par 470 F, coupon n° 73 attaché, pour les titres au porteur et pour les titres nominatifs ne remplissant pas les conditions prévues par l'article 52 du code fiscal des valeurs mobilières (décret du 21 décembre 1934 modifié par décrets-lois des 16 juillet et 10 octobre 1935) ou par 476 F pour les titres nominatifs remplissant les conditions prévues par l'article 52 du décret du 21 décembre 1934.

Titre nominatif.

1.644 (certificat 402).

Tirage de 1940.

Remboursable par 479 F, coupon n° 79 attaché, pour les titres existant sous la forme nominative au 1er janvier 1940, maintenus sous cette forme durant tout le premier semestre 1940 et appartenant à des personnes physiques, par 469 F pour tous autres titres appartenant à des personnes physiques, par 461 F pour tous autres titres n'appartenant pas à des personnes physiques.

I. — Titre au porteur.

2.665.

II. — Titre nominatif.

2.716 (certificat 503).

Tirages de 1941 *à* 1946 *inclus.*

Remboursables par 465 F pour les titres appartenant à des personnes physiques, par 457 F pour tous les titres n'appartenant pas à des personnes physiques.

Tirage de 1941 (*coupon n° 81 attaché*).

I. — Titre au porteur.

2.565.

II. — Titres nominatifs.

3.030 (certificat 241) — 3.649 (certificat 443).

Tirage de 1942 (*coupon n° 83 attaché*).

Titres nominatifs.

1.568 (certificat 216) — 3.667 (certificat 443).

Tirage de 1943 (*coupon n° 85 attaché*).

I. — Titre au porteur.

571.

Tirage de 1944 (*coupon n° 87 attaché*).

Titres nominatifs.

1.897 (certificat 402) — 3.653 (certificat 443).

Tirage de 1945 (*coupon n° 89 attaché*).

I. — Titres au porteur.

673 2.464 2.664 3.819

II. — Titres nominatifs.

2.721 (certificat 503) — 3.668 (certificat 443).

Tirage de 1946 (*coupon n° 91 attaché*).

I. — Titres au porteur.

852 1.103 2.422 2.513

II. — Titre nominatif.

3.298 (certificat 526).

Tirage de 1947.

Remboursable par 465 F (coupon n° 93 attaché).

I. — Titres au porteur.

307 360 601 2.254 3.738

II. — Titres nominatifs.

241 (certificat 546) — 425 (certificat 573) — 1.573 (certificat 216) 2.901 (certificat 555).

Tirage de 1948.

Remboursable par 465 F (coupon n° 95 attaché).

I. — Titres au porteur.

203 933 1.443 1.771 2.219 2.599 2.767 3.402 3.404 3.599 3.610

II. — Titres nominatifs.

344 (certificat 503) — 346 (certificat 426) — 2.719 (certificat 503) 3.669 (certificat 443).

Tirage de 1949.

Remboursable par 479 F (coupon n° 97 attaché).

I. — Titres au porteur.

71	212	235	584	655	2.034	2.255	2.290	2.371	2.377
1.102	1.120	1.227	1.402	1.437	3.025	3.242	3.293	3.600	3.970
1.722	1.774	1.951	1.988	2.028					

II. — Titres nominatifs.

12 (certificat 532) — 2.712 (certificat 503) — 3.652 (certificat 443).

Tirage de 1950.

Remboursable par 479 F (coupon n° 99 attaché).

I. — Titres au porteur.

83	145	381	672	844	3.026	3.065	3.207	3.307	3.334
1.007	1.049	1.117	1.166	1.611	3.344	3.535	3.557	3.640	3.709
1.751	1.758	1.931	1.980	2.225	3.802	3.837			
2.308	2.355	2.478	2.681	2.969					

II. — Titres nominatifs.

929	(certificat 546)	2.133	(certificat 471)	3.320	(certificat 562)
1.547	(certificat 588)	2.713	(certificat 503)	3.660	(certificat 443)
1.570	(certificat 216)	2.994	(certificat 537)	4.103	(certificat 581)
1.616	(certificat 588)	3.033	(certificat 240)	4.153	(certificat 581)

Tout coupon manquant sera déduit du montant du remboursement.

COMPAGNIE GENERALE FRANÇAISE DE TRAMWAYS

3, rue Moncey, à PARIS

Registre du commerce: Seine n° 50311.

Obligations 4 0/0 1906, 1908, 1911, 1917, *sorties au tirage du 1er juin 1951, remboursables à partir du 1er juillet 1951.*

Numéros des 2.270 obligations de la 1re série sorties aux 89e et 90e tirages, remboursables à 501 F.
Numéros des 560 obligations de la 2e série sorties aux 85e et 86e tirages, remboursables à 497
Numéros des 580 obligations de la 3e série sorties aux 80e et 81e tirages, remboursables à 497
Numéros des 590 obligations de la 4e série sorties aux 74e et 75e tirages, remboursables à 477
et des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents.

Obligations de la 1re série

NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.
51 à 60	7/50	7.401 à 7.410	7/49	13.271 à 13.280	7/51	20.491 à 20.500	7/46	29.091 à 29.100	7/51
531 à 540	7/51	7.171 à 7.180	1/48	13.291 à 13.300	7/51	20.511 à 20.550	1/49	29.211 à 29.220	»
581 à 590	1/49	7.291 à 7.300	7/50	13.441 à 13.450	7/49	20.621 à 20.630	7/51	29.251 à 29.260	7/49
661 à 670	7/49	7.461 à 7.470	7/51	13.481 à 13.490	7/51	20.691 à 20.700	1/47	29.291 à 29.300	1/48
691 à 700	7/51	7.501 à 7.510	»	13.501 à 13.510	1/49	20.701 à 20.710	7/50	29.501 à 29.510	7/51
831 à 840	»	7.511 à 7.520	1/47	13.511 à 13.520	1/48	20.861 à 20.870	7/45	29.991 à 30.000	7/50
871 à 880	»	7.581 à 7.590	7/49	13.591 à 13.600	7/50	21.081 à 21.090	7/50	30.111 à 30.120	7/49
1.071 à 1.080	»	7.591 à 7.600	»	13.791 à 13.800	»	21.161 à 21.170	»	30.151 à 30.160	»
1.131 à 1.140	7/49	7.661 à 7.670	7/50	13.801 à 13.810	7/51	21.201 à 21.210	1/48	30.201 à 30.210	7/51
1.271 à 1.280	1/47	7.681 à 7.690	»	13.971 à 13.980	7/48	21.351 à 21.360	7/46	30.561 à 30.570	7/44
1.291 à 1.300	7/51	7.871 à 7.880	7/51	14.071 à 14.080	7/50	21.461 à 21.470	7/51	30.591 à 30.600	7/49
1.351 à 1.360	7/50	7.891 à 7.900	7/50	14.371 à 14.380	7/49	21.571 à 21.580	»	30.601 à 30.610	1/49
1.431 à 1.440	7/44	7.981 à 7.990	7/48	14.391 à 14.400	7/51	21.621 à 21.630	»	30.681 à 30.690	7/47
1.511 à 1.520	7/50	7.991 à 8.000	1/43	14.461 à 14.470	7/48	21.661 à 21.670	1/49	30.851 à 30.860	7/49
1.561 à 1.570	7/49	8.111 à 8.120	7/51	14.521 à 14.530	7/49	21.671 à 21.680	7/51	30.901 à 30.910	7/49
2.041 à 2.050	7/50	8.411 à 8.420	1/48	14.531 à 14.540	7/51	21.871 à 21.880	7/41	30.921 à 30.930	7/50
2.131 à 2.140	»	8.431 à 8.440	7/51	14.621 à 14.630	7/48	21.961 à 21.970	1/49	30.941 à 30.950	7/51
2.251 à 2.260	7/47	8.521 à 8.530	»	14.661 à 14.670	7/50	22.071 à 22.080	7/45	31.071 à 31.080	»
2.291 à 2.300	7/50	8.551 à 8.560	1/49	14.671 à 14.680	7/49	22.121 à 22.130	7/49	31.111 à 31.120	7/50
2.421 à 2.430	7/49	8.561 à 8.570	1/45	14.751 à 14.760	7/51	23.051 à 23.060	7/50	31.261 à 31.270	7/51
2.441 à 2.450	7/51	8.801 à 8.810	7/51	14.861 à 14.870	»	23.141 à 23.150	1/46	31.331 à 31.340	7/47
2.551 à 2.560	»	8.871 à 8.880	7/49	14.881 à 14.890	7/50	23.311 à 23.320	7/51	31.961 à 31.970	7/51
3.151 à 3.160	»	8.911 à 8.920	7/51	15.011 à 15.020	7/51	23.431 à 23.440	7/49	31.971 à 31.980	7/50
3.231 à 3.240	7/50	8.951 à 8.960	7/48	15.071 à 15.080	1/45	23.571 à 23.580	1/48	32.321 à 32.330	1/46
3.261 à 3.270	»	9.061 à 9.070	7/50	15.101 à 15.110	7/50	23 581 à 23.590	7/47	32.391 à 32.400	7/50
3.271 à 3.280	7/51	9.091 à 9.100	»	15.221 à 15.230	7/51	23.621 à 23.630	»	32.401 à 32.410	7/45
3.391 à 3.400	7/50	9.251 à 9.260	7/47	15.241 à 15.250	7/49	23.951 à 23.960	7/49	32.441 à 32.450	1/49
3.721 à 3.730	7/49	9.281 à 9.290	7/51	15.341 à 15.350	7/51	23.971 à 23.980	7/45	32.451 à 32.460	1/46
3.741 à 3.750	»	9.401 à 9.410	7/50	15.391 à 15.400	7/51	24.091 à 24.100	7/51	32.531 à 32.540	1/49
3.851 à 3.860	7/47	9.481 à 9.490	7/47	15.481 à 15.490	1/46	24.451 à 24.460	7/41	32.581 à 32.590	1/49
3.941 à 3.950	7/50	9.701 à 9.710	1/49	15.561 à 15.570	7/49	24.511 à 24.520	7/51	32.771 à 32.780	7/49
3.981 à 3.990	»	9.741 à 9.750	7/51	15.671 à 15.680	7/49	24.541 à 24.550	»	32.781 à 32.790	7/50
4.041 à 4.050	7/48	9.811 à 9.820	7/50	15.801 à 15.810	7/51	24.581 à 24.590	»	32.871 à 32.880	7/46
4.071 à 4.080	7/50	9.871 à 9.880	7/51	16.071 à 16.080	»	25.301 à 25.310	»	32.881 à 32.890	7/51
4.101 à 4.110	7/49	9.951 à 9.960	»	16.111 à 16.120	7/50	25.361 à 25.370	7/48	33.041 à 33.050	1/49
4.151 à 4.160	7/50	10.001 à 10.010	7/49	16.181 à 16.190	1/49	25.721 à 25.730	7/51	33.181 à 33.190	7/51
4.201 à 4.210	7/51	10.261 à 10.270	7/50	16.301 à 16.310	7/50	26.001 à 26.010	7/50	33.211 à 33.220	1/44
4.241 à 4.250	1/43	10.351 à 10.360	»	16.351 à 16.360	7/51	26.011 à 26.020	7/44	33.261 à 33.270	1/48
4.311 à 4.320	1/49	10.361 à 10.370	»	16.491 à 16.500	1/49	26.061 à 26.070	7/45	33.291 à 33.300	7/50
4.331 à 4.340	7/46	10.441 à 10.450	7/51	16.541 à 16.550	7/50	26.181 à 26.190	7/49	33.671 à 33.680	7/50
4.451 à 4.460	7/50	10.481 à 10.490	»	16.551 à 16.560	7/51	26.231 à 26.240	1/46	33.751 à 33.760	»
4.531 à 4.540	»	10.501 à 10.510	»	16.841 à 16.850	7/51	26.251 à 26.260	7/51	34.081 à 34.090	7/51
4.651 à 4.660	7/51	10.541 à 10.550	1/40	16.941 à 16.950	7/45	26.401 à 26.410	1/49	34.181 à 34.190	1/48
4.831 à 4.840	1/49	10.591 à 10.600	7/49	17.041 à 17.050	7/47	26.501 à 26.510	7/50	34.261 à 34.270	7/50
4.841 à 4.850	7/48	10.641 à 10.650	7/50	17.111 à 17.120	7/37	26.621 à 26.630	7/51	34.391 à 34.400	»
4.851 à 4.860	7/50	10.701 à 10.710	»	17.151 à 17.160	7/50	26.641 à 26.650	7/49	34.601 à 34.610	7/51
4.931 à 4.940	7/51	10.721 à 10.730	7/49	17.211 à 17.220	7/51	26.751 à 26.760	1/48	34.651 à 34.660	»
4.961 à 4.970	7/40	10.821 à 10.830	7/51	17.231 à 17.240	7/50	26.871 à 26.880	1/49	34.691 à 34.700	»
5.091 à 5.100	7/50	10.831 à 10.840	7/50	17.361 à 17.370	1/47	26.891 à 26.900	7/51	34.731 à 34.740	7/50
5.221 à 5.230	7/49	10.981 à 10.990	7/51	17.381 à 17.390	1/44	26.911 à 26.920	1/47	34.751 à 34.760	7/51
5.441 à 5.450	7/47	11.041 à 11.050	7/50	17.431 à 17.440	7/51	27.011 à 27.020	7/50	34.791 à 34.800	7/50
5.511 à 5.520	»	11.051 à 11.060	7/51	17.531 à 17.540	1/49	27.211 à 27.220	7/47	34.981 à 34.990	»
5.531 à 5.540	7/51	11.231 à 11.240	7/50	17.851 à 17.860	7/44	27.291 à 27.300	7/49	35.081 à 35.090	7/49
5.681 à 5.690	7/50	11.351 à 11.360	7/51	18.181 à 18.190	7/51	27.301 à 27.310	7/48	35.101 à 35.110	1/45
5.701 à 5.710	7/51	11.461 à 11.470	7/50	18.331 à 18.340	7/49	27.471 à 27.480	7/50	35.131 à 35.140	7/50
5.711 à 5.720	»	11.841 à 11.850	7/49	18.391 à 18.400	»	27.751 à 27.760	7/47	35.211 à 35.220	7/49
5.721 à 5.730	»	11.951 à 11.960	7/48	18.541 à 18.550	7/50	27.871 à 27.880	7/44	35.231 à 35.240	7/50
5.831 à 5.840	1/49	12.001 à 12.010	7/45	18.691 à 18.700	7/51	28.021 à 28.030	7/50	35.331 à 35.340	1/48
5.841 à 5.850	7/51	12.021 à 12.030	7/50	18.951 à 18.960	»	28.071 à 28.080	7/43	35.351 à 35.360	7/50
5.871 à 5.880	7/50	12.101 à 12.110	7/51	18.991 à 19.000	»	28.161 à 28.170	7/47	35.601 à 35.610	7/48
5.951 à 5.960	7/49	12.321 à 12.330	1/47	19.121 à 19.130	»	28.191 à 28.200	7/50	35.711 à 35.720	7/48
6.061 à 6.070	7/51	12.371 à 12.380	7/50	19.271 à 19.280	7/49	28.311 à 28.320	»	35.781 à 35.790	1/45
6.101 à 6.110	7/49	12.691 à 12.700	»	19.561 à 19.570	7/50	28.421 à 28.430	1/46	35.961 à 35.970	7/50
6.231 à 6.240	7/50	12.701 à 12.710	7/51	19.991 à 20.000	»	28.431 à 28.440	7/51	36.241 à 36.250	»
6.411 à 6.420	7/49	12.991 à 13.000	7/49	20.051 à 20.060	1/47	28.661 à 28.670	7/49	36.521 à 36.530	»
6.771 à 6.780	»	13.111 à 13.120	7/51	20.131 à 20.140	7/50	28.731 à 28.740	7/51	36.551 à 36.560	7/51
6.921 à 6.930	7/45	13.161 à 13.170	7/35	20.141 à 20.150	7/48	28.751 à 28.760	7/51	36.611 à 36.620	»
6.931 à 6.940	1/46	13.171 à 13.180	7/50	20.321 à 20.330	7/51	28.861 à 28.870	7/50	36.761 à 36.770	»
7.001 à 7.010	7/46	13.191 à 13.200	1/45	20.381 à 20.390	7/50	28.981 à 28.990	1/43	36.811 à 36.820	»
7.011 à 7.020	7/50	13.241 à 13.250	7/51	20.401 à 20.410	1/46	29.001 à 29.010	7/40	36.841 à 36.850	1/46
7.091 à 7.100	»	13.251 à 13.260	7/49	20.441 à 20.450	7/50	29.021 à 29.030	7/51	37.191 à 37.200	1/48

NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.
37.261 à 37.270	7/50	45.971 à 45.980	7/42	57.251 à 57.260	1/40	65.661 à 65.670	7/50	74.601 à 74.610	1/49
37.391 à 37.400	7/45	46.011 à 46.020	7/49	57.441 à 57.450	1/46	65.701 à 65.710	7/49	74.611 à 74.620	7/51
37.611 à 37.620	7/51	46.091 à 46.100	7/48	57.831 à 57.840	1/46	65.731 à 65.740	1/44	74.631 à 74.640	7/50
37.841 à 37.850	7/48	46.121 à 46.130	1/37	58.091 à 58.100	7/51	66.151 à 66.160	7/48	74.751 à 74.760	7/49
37.851 à 37.860	7/51	46.321 à 46.330	7/51	58.151 à 58.160	7/50	66.241 à 66.250	1/49	74.811 à 74.820	1/49
37.911 à 37.920	1/49	46.391 à 46.400	7/50	58.261 à 58.270	1/49	66.291 à 66.300	7/50	74.821 à 74.830	7/48
37.931 à 37.940	7/50	46.501 à 46.510	7/49	58.551 à 58.560	1/49	66.301 à 66.310	»	74.831 à 74.840	7/50
37.951 à 37.960	7/51	46.621 à 46.630	7/50	58.601 à 58.610	7/50	66.341 à 66.350	7/49	74.841 à 74.850	1/40
37.971 à 37.980	7/51	46.631 à 46.640	7/51	58.621 à 58.630	7/49	66.361 à 66.370	7/51	75.011 à 75.020	7/49
38.061 à 38.070	7/50	46.711 à 46.720	7/51	58.681 à 58.690	7/42	66.411 à 66.420	»	75.141 à 75.150	7/51
38.101 à 38.110	7/49	46.741 à 46.750	7/50	58.711 à 58.720	1/46	66.431 à 66.440	»	75.281 à 75.290	7/50
38.241 à 38.250	7/51	46.851 à 46.860	7/50	58.911 à 58.920	7/51	66.481 à 66.490	7/50	75.441 à 75.450	1/49
38.301 à 38.310	»	46.901 à 46.910	»	58.921 à 58.930	7/49	66.591 à 66.600	»	75.491 à 75.500	1/47
38.431 à 38.440	7/50	46.981 à 46.990	»	58.931 à 58.940	1/32	66.741 à 66.750	7/49	75.501 à 75.510	7/49
38.501 à 38.510	1/49	47.161 à 47.170	1/46	59.041 à 59.050	1/38	66.851 à 66.860	7/49	75.611 à 75.620	»
38.531 à 38.540	1/46	47.221 à 47.230	1/48	59.261 à 59.270	7/48	67.231 à 67.240	7/50	75.781 à 75.790	»
38.651 à 38.660	7/51	47.401 à 47.410	7/49	59.271 à 59.280	7/51	67.271 à 67.280	»	75.801 à 75.810	7/44
38.701 à 38.710	»	47.591 à 47.600	7/51	59.351 à 59.360	1/46	67.421 à 67.430	7/51	75.911 à 75.920	1/46
38.831 à 38.840	7/50	47.771 à 47.780	7/44	59.411 à 59.420	7/51	67.471 à 67.480	7/51	76.111 à 76.120	7/49
38.921 à 38.930	»	47.821 à 47.830	7/50	59.421 à 59.430	7/49	67.691 à 67.700	7/49	76.161 à 76.170	7/50
39.041 à 39.050	1/47	47.841 à 47.850	1/41	59.561 à 59.570	7/51	67.741 à 67.750	7/50	76.221 à 76.230	7/45
39.101 à 39.110	7/50	47.881 à 47.890	7/46	59.571 à 59.580	7/49	67.791 à 67.800	1/47	76.311 à 76.320	7/51
39.121 à 39.130	1/41	47.931 à 47.940	7/50	59.581 à 59.590	7/50	67.981 à 67.990	7/49	76.401 à 76.410	7/50
39.221 à 39.230	7/51	48.021 à 48.030	7/51	59.911 à 59.920	7/51	68.091 à 68.100	7/49	76.431 à 76.440	7/51
39.361 à 39.370	7/51	48.041 à 48.050	»	59.931 à 59.940	7/49	68.171 à 68.180	»	76.451 à 76.460	7/50
39.561 à 39.570	1/49	48.101 à 48.110	7/50	59.961 à 59.970	7/50	68.271 à 68.280	7/50	76.501 à 76.510	1/48
39.611 à 39.620	1/48	48.211 à 48.220	7/51	59.981 à 59.990	7/51	68.351 à 68.360	7/51	76.521 à 76.530	7/51
39.741 à 39.750	1/49	48.251 à 48.260	»	60.181 à 60.190	»	68.461 à 68.470	1/49	76.781 à 76.790	»
39.821 à 39.830	7/50	48.331 à 48.340	7/46	60.231 à 60.240	7/49	68.711 à 68.720	7/51	76.861 à 76.870	7/48
39.881 à 39.890	7/48	48.511 à 48.520	7/50	60.261 à 60.270	1/45	68.721 à 68.730	7/50	76.901 à 76.910	7/46
40.151 à 40.160	1/49	48.581 à 48.590	1/47	60.481 à 60.490	7/48	68.821 à 68.830	1/45	76.991 à 77.000	7/48
40.191 à 40.200	7/51	48.691 à 48.700	7/47	60.531 à 60.540	7/51	68.911 à 68.920	7/49	77.001 à 77.010	1/46
40.341 à 40.350	7/49	48.771 à 48.780	7/50	60.551 à 60.560	7/49	68.931 à 68.940	1/44	77.031 à 77.040	1/41
40.361 à 40.370	1/47	48.801 à 48.810	7/51	60.811 à 60.820	7/51	68.941 à 68.950	7/47	77.061 à 77.070	7/51
40.501 à 40.510	7/51	48.901 à 48.910	7/50	60.851 à 60.860	7/49	68.991 à 69.000	1/48	77.071 à 77.080	1/31
40.711 à 40.720	»	49.111 à 49.120	7/50	60.861 à 60.870	7/42	69.061 à 69.070	7/51	77.191 à 77.200	7/50
40.731 à 40.740	»	49.361 à 49.370	7/49	60.901 à 60.910	1/36	69.111 à 69.120	7/50	77.251 à 77.260	7/48
40.941 à 40.950	7/48	49.391 à 49.400	7/50	60.911 à 60.920	7/50	69.231 à 69.240	»	77.291 à 77.300	7/48
41.061 à 41.070	7/50	49.601 à 49.610	7/47	61.121 à 61.130	7/49	69.321 à 69.330	7/51	77.451 à 77.460	7/51
41.161 à 41.170	»	49.811 à 49.820	7/51	61.151 à 61.160	»	69.441 à 69.450	7/50	77.481 à 77.490	7/50
41.221 à 41.230	1/49	49.981 à 49.990	1/48	61.171 à 61.180	»	69.571 à 69.580	1/46	77.511 à 77.520	7/49
41.291 à 41.300	7/48	50.181 à 50.190	7/50	61.181 à 61.190	7/50	69.611 à 69.620	7/47	77.581 à 77.590	1/42
41.331 à 41.340	1/44	50.201 à 50.210	7/51	61.201 à 61.210	7/51	69.761 à 69.770	7/49	77.591 à 77.600	7/44
41.421 à 41.430	7/47	50.721 à 50.730	1/44	61.221 à 61.230	1/49	69.791 à 69.800	1/49	77.621 à 77.630	7/49
41.461 à 41.470	7/51	51.041 à 51.050	7/45	61.281 à 61.290	7/48	69.871 à 69.880	7/51	77.701 à 77.710	»
41.531 à 41.540	7/48	51.131 à 51.140	1/46	61.381 à 61.390	7/50	70.131 à 70.140	7/49	77.751 à 77.760	»
41.541 à 41.550	7/51	51.231 à 51.240	7/51	61.621 à 61.630	1/48	70.261 à 70.270	7/50	77.861 à 77.870	7/51
41.591 à 41.600	»	51.251 à 51.260	7/49	61.641 à 61.650	7/50	70.371 à 70.380	7/49	77.911 à 77.920	7/43
41.611 à 41.620	»	51.321 à 51.330	7/50	61.701 à 61.710	7/47	70.441 à 70.450	»	77.991 à 78.000	7/51
41.621 à 41.630	1/48	51.351 à 51.360	7/45	61.981 à 61.990	1/48	70.461 à 70.470	1/49	78.081 à 78.090	7/49
41.631 à 41.640	7/51	51.361 à 51.370	1/33	62.011 à 62.020	7/50	70.571 à 70.580	7/50	78.111 à 78.120	7/50
41.761 à 41.770	7/49	51.471 à 51.480	7/49	62.041 à 62.050	7/50	70.621 à 70.630	1/48	78.131 à 78.140	7/49
41.821 à 41.830	1/46	51.501 à 51.510	7/48	62.051 à 62.060	7/46	70.911 à 70.920	1/47	78.151 à 78.160	7/51
42.091 à 42.100	7/51	51.641 à 51.650	7/50	62.231 à 62.240	7/50	71.201 à 71.210	7/51	78.191 à 78.200	7/50
42.111 à 42.120	1/48	51.691 à 51.700	»	62.341 à 62.350	7/49	71.281 à 71.290	7/50	78.221 à 78.230	7/51
42.271 à 42.280	1/45	51.761 à 51.770	»	62.401 à 62.410	1/48	71.291 à 71.300	7/51	78.231 à 78.240	»
42.311 à 42.320	7/51	51.861 à 51.870	1/49	62.481 à 62.490	7/49	71.721 à 71.730	7/50	78.511 à 78.520	1/46
42.341 à 42.350	7/51	52.011 à 52.020	7/50	62.581 à 62.590	»	71.781 à 71.790	1/49	78.661 à 78.670	7/51
42.521 à 42.530	7/48	52.091 à 52.100	7/49	62.671 à 62.680	7/50	71.791 à 71.800	1/47	78.671 à 78.680	»
42.571 à 42.580	7/51	52.341 à 52.350	7/49	62.841 à 62.850	7/49	71.861 à 71.870	7/50	78.751 à 78.760	»
42.601 à 42.610	7/49	52.451 à 52.460	»	62.951 à 62.960	7/48	71.941 à 71.950	1/49	78.791 à 78.800	»
42.681 à 42.690	7/51	52.541 à 52.550	7/51	63.201 à 63.210	1/49	72.081 à 72.090	7/44	78.841 à 78.850	7/46
42.781 à 42.790	»	52.551 à 52.560	»	63.211 à 63.220	7/49	72.091 à 72.100	7/49	78.881 à 78.890	7/51
42.911 à 42.920	7/49	52.591 à 52.600	7/49	63.431 à 63.440	7/47	72.131 à 72.140	7/51	78.931 à 78.940	1/46
42.941 à 42.950	7/49	52.731 à 52.740	7/50	63.541 à 63.550	7/51	72.231 à 72.240	7/50	79.071 à 79.080	7/47
43.011 à 43.020	7/51	52.881 à 52.890	7/51	63.601 à 63.610	1/49	72.271 à 72.280	1/45	79.151 à 79.160	1/48
43.031 à 43.040	7/50	52.941 à 52.950	»	63.721 à 63.730	7/49	72.331 à 72.340	7/51	79.211 à 79.220	1/47
43.091 à 43.100	7/51	53.161 à 53.170	7/50	63.761 à 63.770	7/51	72.361 à 72.370	7/50	79.221 à 79.230	7/46
43.111 à 43.120	7/49	53.331 à 53.340	7/51	63.771 à 63.780	7/48	72.521 à 72.530	7/50	79.231 à 79.240	7/51
43.151 à 43.160	»	53.421 à 53.430	7/51	63.801 à 63.810	7/51	72.631 à 72.640	1/49	79.301 à 79.310	»
43.341 à 43.350	7/50	54.011 à 54.020	»	63.841 à 63.850	1/49	72.681 à 72.690	7/51	79.311 à 79.320	7/50
43.351 à 43.360	7/48	54.081 à 54.090	»	63.871 à 63.880	7/51	72.691 à 72.700	7/50	79.361 à 79.370	7/51
43.401 à 43.410	»	54.121 à 54.130	7/50	63.911 à 63.920	7/28	73.191 à 73.200	7/49	79.401 à 79.410	1/49
43.591 à 43.600	7/49	54.761 à 54.770	7/51	63.921 à 63.930	1/48	73.281 à 73.290	1/44	79.451 à 79.460	7/49
43.781 à 43.790	7/51	54.891 à 54.900	7/49	64.091 à 64.100	7/49	73.451 à 73.460	1/49	79.461 à 79.470	7/50
43.861 à 43.870	7/50	54.931 à 54.940	7/49	64.201 à 64.210	7/50	73.631 à 73.640	7/50	79.561 à 79.570	7/49
43.981 à 43.990	7/50	55.231 à 55.240	7/51	64.291 à 64.300	7/50	73.761 à 73.770	1/48	79.631 à 79.640	7/51
44.191 à 44.200	7/51	55.321 à 55.330	7/49	64.401 à 64.410	7/51	73.881 à 73.890	7/45	79.761 à 79.770	»
44.481 à 44.490	1/45	55.431 à 55.440	7/51	64.421 à 64.430	1/47	73.931 à 73.940	7/49	79.851 à 79.860	7/50
44.631 à 44.640	7/51	55.481 à 55.490	7/47	64.431 à 64.440	7/49	74.131 à 74.140	7/51	79.871 à 79.880	1/49
44.641 à 44.650	7/45	55.641 à 55.650	7/50	64.731 à 64.740	7/51	74.211 à 74.220	»	79.951 à 79.960	7/50
44.731 à 44.740	7/51	55.671 à 55.680	7/49	64.781 à 64.790	7/49	74.221 à 74.230	7/45	80.021 à 80.030	7/51
45.061 à 45.070	7/51	55.731 à 55.740	7/51	64.821 à 64.830	7/42	74.291 à 74.300	7/49	80.321 à 80.330	»
45.251 à 45.260	7/50	55.841 à 55.850	7/43	64.911 à 64.920	7/50	74.391 à 74.400	1/49	80.391 à 80.400	7/47
45.331 à 45.340	7/51	55.871 à 55.880	7/51	65.121 à 65.130	7/51	74.471 à 74.480	7/50	80.451 à 80.460	7/49
45.451 à 45.460	7/50	56.231 à 56.240	7/49	65.271 à 65.280	1/47	74.531 à 74.540	7/51		
45.591 à 45.600	7/50	56.451 à 56.460	7/47	65.281 à 65.290	1/45				
45.721 à 45.730	7/49	56.471 à 56.480	7/50	65.331 à 65.340	1/43				
45.761 à 45.770	7/51	56.481 à 56.490	1/48	65.361 à 65.370	7/49				
45.771 à 45.780	7/48	56.941 à 56.950	7/51	65.421 à 65.430	7/50				
45.821 à 45.830	7/49	57.091 à 57.100	7/51	65.471 à 65.480	7/45				
45.901 à 45.910	7/48								

NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.
OBLIGATIONS DE LA 2e SÉRIE									
80.581 à 80.590	7/51	84.061 à 84.070	7/49	88.051 à 88.060	7/42	92.581 à 92.590	7/49	96.621 à 96.630	7/51
80.641 à 80.650	1/44	84.141 à 84.150	7/51	88.111 à 88.120	7/50	92.771 à 92.780	1/49	96.681 à 96.690	7/49
80.651 à 80.660	7/49	84.511 à 84.520	»	88.411 à 88.420	7/42	92.881 à 92.890	7/49	96.691 à 96.700	»
80.661 à 80.670	7/51	84.611 à 84.620	7/44	88.451 à 88.460	7/49	92.921 à 92.930	7/51	96.711 à 96.720	1/48
80.911 à 80.920	1/46	84.631 à 84.640	7/49	88.611 à 88.620	7/50	92.931 à 92.940	7/49	96.781 à 96.790	1/48
80.991 à 81.000	7/49	84.661 à 84.670	7/49	89.341 à 89.359	7/49	93.001 à 93.010	1/49	96.811 à 96.820	7/50
81.081 à 81.090	7/48	84.701 à 84.710	»	89.421 à 89.430	7/50	93.061 à 93.070	7/48	97.051 à 97.060	7/47
81.141 à 81.150	7/51	84.861 à 84.870	7/51	89.741 à 89.750	1/44	93.231 à 93.240	1/45	97.101 à 97.110	7/51
81.181 à 81.190	1/49	85.011 à 85.020	1/48	89.751 à 89.760	1/46	93.351 à 93.360	7/50	97.191 à 97.200	7/45
81.301 à 81.310	7/46	85.031 à 85.040	7/51	89.881 à 89.890	7/49	93.361 à 93.370	7/51	97.361 à 97.370	7/51
81.361 à 81.370	7/50	85.071 à 85.080	7/49	89.961 à 89.970	7/50	93.411 à 93.420	1/49	97.411 à 97.420	1/48
81.691 à 81.700	7/48	85.161 à 85.170	7/50	89.991 à 90.000	7/49	93.521 à 93.530	7/51	97.431 à 97.440	1/49
81.731 à 81.740	7/51	85.231 à 85.240	7/49	90.091 à 90.100	7/50	93.551 à 93.560	»	97.511 à 97.520	7/50
81.791 à 81.800	7/49	85.691 à 85.700	7/47	90.191 à 90.200	1/49	93.941 à 93.950	7/49	97.581 à 97.590	7/49
81.881 à 81.890	7/50	85.771 à 85.780	7/49	90.231 à 90.240	7/50	94.131 à 94.140	7/50	97.721 à 97.730	1/49
81.911 à 81.920	7/48	85.881 à 85.890	7/50	90.311 à 90.320	7/51	94.171 à 94.180	7/51	97.741 à 97.750	7/48
81.931 à 81.940	7/51	85.961 à 85.970	7/46	90.441 à 90.450	»	94.211 à 94.220	7/50	97.851 à 97.860	7/51
81.941 à 81.950	1/43	86.091 à 86.100	7/51	90.471 à 90.480	7/46	94.231 à 94.240	7/51	98.061 à 98.070	7/48
82.021 à 82.030	7/49	86.101 à 86.110	7/50	90.581 à 90.590	1/47	94.261 à 94.270	7/48	98.091 à 98.100	7/51
82.101 à 82.110	7/50	86.111 à 86.120	7/51	90.601 à 90.610	7/51	94.301 à 94.310	1/48	98.151 à 98.160	7/51
82.191 à 82.200	7/44	86.121 à 86.130	7/50	90.991 à 91.000	1/45	94.371 à 94.380	7/51	98.221 à 98.230	7/49
82.301 à 82.310	7/49	86.151 à 86.160	7/49	91.021 à 91.030	7/50	94.421 à 94.430	7/47	98.381 à 98.390	7/48
82.311 à 82.320	7/51	86.241 à 86.250	7/41	91.081 à 91.090	»	94.741 à 94.750	7/30	98.491 à 98.500	7/50
82.351 à 82.360	7/50	86.361 à 86.370	1/49	91.191 à 91.200	»	94.871 à 94.880	7/49	98.661 à 98.670	7/49
82.441 à 82.450	7/51	86.701 à 86.710	1/49	91.231 à 91.240	7/51	94.991 à 95.000	7/50	98.931 à 98.940	7/49
82.481 à 82.490	7/50	86.731 à 86.740	»	91.261 à 91.270	7/50	95.061 à 95.070	7/49	99.021 à 99.030	»
82.571 à 82.580	7/49	86.841 à 86.850	7/50	91.291 à 91.300	7/49	95.071 à 95.080	7/51	99.131 à 99.140	7/51
82.581 à 82.590	7/50	86.991 à 87.000	1/48	91.441 à 91.450	7/51	95.121 à 95.130	7/50	99.151 à 99.160	7/50
82.721 à 82.730	»	87.071 à 87.080	7/51	91.451 à 91.460	7/49	95.161 à 95.170	1/49	99.301 à 99.310	7/51
82.781 à 82.790	7/51	87.131 à 87.140	1/30	91.481 à 91.490	7/50	95.331 à 95.340	1/48	99.361 à 99.370	1/49
82.821 à 82.830	7/34	87.141 à 87.150	7/51	91.591 à 91.600	1/49	95.411 à 95.420	1/43	99.371 à 99.380	7/50
82.881 à 82.890	1/48	87.161 à 87.170	7/50	91.631 à 91.640	7/51	95.471 à 95.480	7/50	99.461 à 99.470	7/51
83.091 à 83.100	1/46	87.181 à 87.190	7/51	91.711 à 91.720	7/46	95.561 à 95.570	7/51	99.481 à 99.490	7/51
83.291 à 83.300	7/51	87.191 à 87.200	»	91.951 à 91.960	7/50	95.841 à 95.850	7/43	99.491 à 99.500	7/50
83.471 à 83.480	7/48	87.231 à 87.240	7/50	91.991 à 92.000	7/50	95.961 à 95.970	7/51	99.671 à 99.680	7/46
83.671 à 83.680	7/49	87.281 à 87.290	7/49	92.021 à 92.030	7/49	96.081 à 96.090	»	99.821 à 99.830	1/47
83.681 à 83.690	7/46	87.291 à 87.300	7/50	92.131 à 92.140	7/43	96.121 à 96.130	7/49	99.871 à 99.880	1/46
83.711 à 83.720	1/49	87.301 à 87.310	7/51	92.371 à 92.380	1/47	96.301 à 96.310	7/51	99.881 à 99.890	7/50
83.841 à 83.850	1/48	87.671 à 87.680	»	92.381 à 92.390	7/51	96.371 à 96.380	7/51	99.921 à 99.930	1/48
83.871 à 83.880	7/51	87.741 à 87.750	7/50	92.391 à 92.400	7/49	96.481 à 96.490	7/45	99.931 à 99.940	7/50
83.971 à 83.980	7/49	87.821 à 87.830	»	92.431 à 92.440	7/51	96.571 à 96.580	7/51	99.941 à 99.950	7/51
83.981 à 83.990	1/49	87.831 à 87.840	7/49	92.531 à 92.540	7/51	96.581 à 96.590	7/49		
OBLIGATIONS DE LA 3e SÉRIE									
100.231 à 100.240	7/51	103.901 à 103.910	7/49	108.391 à 108.400	1/49	112.651 à 112.660	7/49	116.731 à 116.740	7/51
100.321 à 100.330	»	104.111 à 104.120	7/49	108.531 à 108.540	7/48	112.701 à 112.710	7/50	116.961 à 116.970	»
100.351 à 100.360	»	104.161 à 104.170	7/51	108.751 à 108.760	7/44	113.001 à 113.010	7/51	117.071 à 117.080	»
100.551 à 100.560	»	104.171 à 104.180	7/49	108.871 à 108.880	1/48	113.031 à 113.040	1/45	117.211 à 117.220	7/50
100.661 à 100.670	»	104.231 à 104.240	7/51	108.991 à 109.000	7/49	113.091 à 113.100	7/51	117.231 à 117.240	1/49
100.831 à 100.840	1/47	104.301 à 104.310	7/50	109.011 à 109.020	1/46	113.131 à 113.140	7/49	117.511 à 117.520	»
100.881 à 100.890	7/50	104.591 à 104.600	7/49	109.071 à 109.080	7/51	113.541 à 113.550	7/47	117.521 à 117.530	7/50
101.181 à 101.190	7/51	104.691 à 104.700	7/50	109.081 à 109.090	»	114.011 à 114.020	7/51	117.611 à 117.620	7/49
101.191 à 101.200	7/50	104.801 à 104.810	7/51	109.101 à 109.110	7/50	114.031 à 114.040	7/50	117.641 à 117.650	7/50
101.251 à 101.260	1/49	104.831 à 104.840	7/45	109.211 à 109.220	»	114.151 à 114.160	7/47	117.811 à 117.820	1/49
101.271 à 101.280	7/51	104.871 à 104.880	7/51	109.401 à 109.410	»	114.171 à 114.180	7/49	118.021 à 118.030	7/51
101.561 à 101.570	»	105.101 à 105.110	7/50	109.681 à 109.690	»	114.291 à 114.300	»	118.151 à 118.160	7/50
101.731 à 101.740	7/47	105.151 à 105.160	7/51	109.691 à 109.700	7/51	114.391 à 114.400	7/50	118.231 à 118.240	7/49
101.821 à 101.830	7/51	105.261 à 105.270	7/48	109.781 à 109.790	»	114.471 à 114.480	1/44	118.271 à 118.280	7/51
102.021 à 102.030	7/50	105.331 à 105.340	7/48	110.011 à 110.020	7/49	114.721 à 114.730	7/51	118.351 à 118.360	7/50
102.251 à 102.260	»	105.571 à 105.580	7/49	110.241 à 110.250	7/51	114.931 à 114.940	7/50	118.381 à 118.390	7/50
102.301 à 102.310	1/47	105.601 à 105.610	7/50	110.331 à 110.340	1/45	115.301 à 115.310	1/48	118.531 à 118.540	7/48
102.341 à 102.350	7/43	105.641 à 105.650	7/50	110.421 à 110.430	7/50	115.371 à 115.380	7/50	118.641 à 118.650	7/50
102.481 à 102.490	»	105.951 à 105.960	7/50	110.481 à 110.490	1/48	115.411 à 115.420	7/51	119.001 à 119.010	7/51
102.531 à 102.540	7/49	106.711 à 106.720	1/47	110.511 à 110.520	1/45	115.521 à 115.530	»	119.051 à 119.060	»
102.541 à 102.550	7/50	106.761 à 106.770	7/51	110.521 à 110.530	7/50	115.531 à 115.540	1/48	119.071 à 119.080	7/50
102.831 à 102.840	»	106.841 à 106.850	7/50	110.781 à 110.790	7/51	115.551 à 115.560	7/51	119.151 à 119.160	»
102.851 à 102.860	»	106.881 à 106.890	7/47	110.821 à 110.830	»	115.561 à 115.570	»	119.171 à 119.180	7/45
102.951 à 102.960	»	107.121 à 107.130	7/50	110.961 à 110.970	7/48	115.691 à 115.700	»	119.181 à 119.190	7/51
102.971 à 102.980	7/51	107.131 à 107.140	7/51	111.061 à 111.070	7/51	116.001 à 116.010	1/49	119.301 à 119.310	7/49
102.981 à 102.990	7/50	107.141 à 107.150	1/49	111.131 à 111.140	»	116.011 à 116.020	7/50	119.341 à 119.350	7/51
103.021 à 103.030	1/49	107.311 à 107.320	7/50	111.311 à 111.320	7/45	116.051 à 116.060	1/47	119.361 à 119.370	7/49
103.081 à 103.090	7/51	107.361 à 107.370	7/47	111.331 à 111.340	7/51	116.151 à 116.160	1/46	119.391 à 119.400	7/51
103.271 à 103.280	»	107.421 à 107.430	7/51	111.731 à 111.740	1/47	116.291 à 116.300	7/51	119.471 à 119.480	1/49
103.521 à 103.530	1/49	107.751 à 107.760	7/50	111.781 à 111.790	7/46	116.361 à 116.370	7/51	119.481 à 119.490	7/50
103.621 à 103.630	7/48	107.851 à 107.860	1/45	112.221 à 112.230	7/49	116.441 à 116.450	7/51	119.521 à 119.530	7/51
103.651 à 103.660	7/46	107.941 à 107.950	7/49	112.251 à 112.260	7/49	116.491 à 116.500	»	119.641 à 119.650	7/50
103.821 à 103.830	7/49	108.031 à 108.040	7/51	112.441 à 112.450	7/51	116.541 à 116.550	7/50	119.651 à 119.660	7/48
103.831 à 103.840	7/45	108.131 à 108.140	7/49	112.451 à 112.460	»	116.551 à 116.560	1/49	119.751 à 119.760	7/50
103.881 à 103.890	7/49	108.151 à 108.160	7/50	112.601 à 112.610	7/46	116.571 à 116.580	7/51	119.781 à 119.790	»
OBLIGATIONS DE LA 4e SÉRIE									
120.321 à 120.330	7/51	122.021 à 122.030	7/51	122.781 à 122.790	7/51	123.481 à 123.490	7/51	124.411 à 124.420	7/49
120.471 à 120.480	»	122.041 à 122.050	7/50	122.891 à 122.900	1/49	123.591 à 123.600	7/50	124.421 à 124.430	»
120.681 à 120.690	»	122.241 à 122.250	7/51	122.921 à 122.930	7/50	123.731 à 123.740	7/50	124.481 à 124.490	7/51
120.871 à 120.880	»	122.271 à 122.280	7/50	122.941 à 122.950	7/50	123.781 à 123.790	7/51	124.531 à 124.540	7/50
120.931 à 120.940	»	122.321 à 122.330	7/50	123.261 à 123.270	7/51	123.791 à 123.800	7/50	124.541 à 124.550	»
121.361 à 121.370	»	122.401 à 122.410	7/50	123.281 à 123.290	1/49	124.271 à 124.280	7/51	124.591 à 124.600	»
121.811 à 121.820	7/50	122.491 à 122.500	7/51	123.451 à 123.460	7/50	124.361 à 124.370	»	124.761 à 124.770	7/51

NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.
124.841 à 124.850	7/51	127.471 à 127.480	7/51	130.921 à 130.930	1/47	134.211 à 134.220	7/50	137.841 à 137.850	7/49
125.431 à 125.440	7/50	127.531 à 127.540	7/49	130.971 à 130.980	7/51	134.321 à 134.330	7/48	137.991 à 138.000	7/51
125.511 à 125.520	7/49	127.891 à 127.900	7/51	131.031 à 131.040	7/49	134.461 à 134.470	7/51	138.041 à 138.050	»
125.521 à 125.530	7/50	128.061 à 128.070	»	131.081 à 131.090	7/50	134.471 à 134.480	7/48	138.131 à 138.140	»
125.621 à 125.630	»	128.391 à 128.400	1/49	131.091 à 131.100	1/48	134.571 à 134.580	7/51	138.341 à 138.350	1/49
125.781 à 125.790	»	128.451 à 128.460	7/50	131.251 à 131.260	7/51	134.691 à 134.700	7/50	138.391 à 138.400	7/51
125.801 à 125.810	»	128.461 à 128.470	»	131.311 à 131.320	1/45	134.801 à 134.810	7/51	138.511 à 138.520	»
125.871 à 125.880	7/51	128.541 à 128.550	7/51	131.371 à 131.380	7/51	134.961 à 134.970	1/48	138.521 à 138.530	»
125.921 à 125.930	»	128.741 à 128.750	1/49	131.541 à 131.550	7/49	135.031 à 135.040	7/51	138.561 à 138.570	7/50
125.971 à 125.980	1/45	128.771 à 128.780	7/49	131.691 à 131.700	7/51	135.071 à 135.080	7/50	138.621 à 138.630	7/51
126.041 à 126.050	7/49	128.941 à 128.950	1/48	131.891 à 131.900	1/46	135.221 à 135.230	1/47	138.701 à 138.710	1/49
126.091 à 126.100	7/51	129.081 à 129.090	7/50	132.381 à 132.390	7/51	135.251 à 135.260	7/50	139.311 à 139.320	1/49
126.191 à 126.200	»	129.251 à 129.260	»	132.811 à 132.820	»	135.591 à 135.600	7/46	139.461 à 139.470	7/48
126.291 à 126.300	7/50	129.281 à 129.290	»	132.861 à 132.870	»	135.841 à 135.850	7/49	139.481 à 139.490	7/50
126.401 à 126.410	7/45	129.411 à 129.420	7/49	133.301 à 133.310	»	135.941 à 135.950	7/42	139.491 à 139.500	7/48
126.801 à 126.810	7/50	129.441 à 129.450	7/51	133.621 à 133.630	»	136.401 à 136.410	7/50	139.501 à 139.510	7/48
126.881 à 126.890	7/49	129.561 à 129.570	»	133.661 à 133.670	»	136.851 à 136.860	7/49	139.571 à 139.580	7/50
126.941 à 126.950	7/51	129.611 à 129.620	»	133.691 à 133.700	»	136.901 à 136.910	7/51	139.741 à 139.750	7/51
126.961 à 126.970	1/46	129.801 à 129.810	7/51	133.711 à 133.720	»	137.351 à 137.360	1/49	139.891 à 139.900	7/50
127.091 à 127.100	7/51	130.141 à 130.150	»	133.801 à 133.810	7/49	137.721 à 137.730	7/50	139.931 à 139.940	»
127.211 à 127.220	»	130.561 à 130.570	7/50	133.841 à 133.850	1/48	137.771 à 137.780	7/49	139.971 à 139.980	1/48
127.281 à 127.290	7/48	130.641 à 130.650	7/49						

COMPAGNIE FERMIERE des CHEMINS de FER TUNISIENS

(Anciennement Bône-Guelma.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE LAVOISIER, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 120260.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 51.177 obligations 6 0/0 1951 de 10.000 F.

Emission autorisée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1950 et par décision ministérielle du 27 décembre 1950.

ÉCHÉANCES	NOMBRE de titres à amortir.	ÉCHÉANCES	NOMBRE de titres à amortir.
1er juin 1951.....	900	1er juin 1964.....	1.980
— 1952.....	957	— 1965.....	2.104
— 1953.....	1.017	— 1966.....	2.236
— 1954.....	1.080	— 1967.....	2.375
— 1955.....	1.148	— 1968.....	2.524
— 1956.....	1.219	— 1969.....	2.682
— 1957.....	1.296	— 1970.....	2.849
— 1958.....	1.376	— 1971.....	3.027
— 1959.....	1.462	— 1972.....	3.216
— 1960.....	1.554	— 1973.....	3.417
— 1961.....	1.651	— 1974.....	3.631
— 1962.....	1.754	— 1975.....	3.858
— 1963.....	1.864		
		Total.....	51.177

Au tirage du 1er juin 1951, les obligations nos 1 à 900 sont remboursées.

ETABLISSEMENTS JULES COCARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 13.950.000 F

SIÈGE SOCIAL: 32, RUE DE VALENCIENNES, LILLE (NORD)

R. C.: Lille n° 13588.

Obligations 4 0/0 1945.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse des 40 obligations de 5.000 F nominal dont l'amortissement était prévu le 1er octobre 1951.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués de la même façon.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BELFORT

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1951, page 7011, 2e colonne, Obligations 5 0/0 1930, 5e colonne du tableau de chiffres, 4e ligne, au lieu de: « 583 », lire: « 585 ».

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine-Inférieure.

PONTS ET CHAUSSÉES. — SERVICE ORDINAIRE

Reconstruction du pont Guynemer, sur la Seine, à Elbeuf.

ADJUDICATION RESTREINTE

en l'hôtel de la préfecture, à Rouen.

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du service ordinaire de la Seine-Inférieure, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, des travaux de reconstruction du pont Guynemer, sur la Seine, à Elbeuf (deuxième lot: construction des superstructures).

Montant du cautionnement provisoire: néant.

Montant du cautionnement définitif: 2 millions de francs.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités, et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées franco à l'ingénieur en chef, 25, boulevard des Belges, à Rouen, et elles devront lui parvenir avant le vendredi 20 juillet 1951, à seize heures, terme de rigueur.

Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le ministre sur proposition du bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis après-midi, les dimanches et jours fériés, dans les bureaux:

1° De la préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges, à Rouen (service C. 40), de huit heures trente à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures quarante-cinq;

3° Du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, boulevard Saint-Germain, 244, à Paris, de dix heures trente à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures.

Un programme succinct et résumant l'objet de l'entreprise et la description des travaux, accompagné d'une élévation de l'ouvrage, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

Fait à Rouen, le 5 juillet 1951.

Le préfet de la Seine-Inférieure,
JEAN MAIREY.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Perret du Cray (Henri-Jules-Marie), né le 20 décembre 1881 à Bourges (Cher), domicilié 14, boulevard Maillot, à Neuilly (Seine), demande au garde des sceaux l'addition à son nom du nom: de La Ferté Meung.

M. Perret du Cray (Jean-Claude-René-Joseph-Marie), né le 17 février 1909 à Marseille (Bouches-du-Rhône), domicilié 50, rue Boulbonne, à Toulouse (Haute-Garonne), demande au garde des sceaux pour lui et ses enfants mineurs: Alain-Raymond-Henri-Joseph-Marie, né le 21 décembre 1934 à Lyon (6e); François-Gaston-Joseph-Marie, né le 6 avril 1936 à Toulouse; Bertrand-Geoffroy-François-Marie-Joseph, né le 11 mars 1940 à Toulouse; Gérard-Henri-Joseph-Marie, né le 16 décembre 1942 à Toulouse; Eliane-Marguerite-Marie-Ghislaine, née le 9 février 1945 à Toulouse et Ghislaine-Amicie-Anne-Marie, née le 19 novembre 1947 à Toulouse, l'addition à leur nom du nom: de La Ferté Meung.

M. Perret du Cray (Pierre-Jean-Jules-Joseph-Marie), né le 2 juin 1918 à Toulouse (Haute-Garonne), domicilié 55, rue Bellecombe, à Lyon (Rhône), demande au garde des sceaux pour lui et pour son fils mineur Roland-Henri-Marie, né à Saint-Jean-d'Ardières (Rhône), le 4 mai 1947, l'addition à son nom du nom: de La Ferté Meung.

M. Perret du Cray (Hugues-Henri-Joseph-Marie), né le 15 mars 1922 à Toulouse (Haute-Garonne), domicilié 96, avenue Niel, à Paris, demande au garde des sceaux pour lui et pour son fils mineur Eric-Marie-Henri, né à Paris (17e), le 23 janvier 1949, l'addition à son nom du nom: de La Ferté Meung.

M. Perret du Cray (Jacques-Paul-Joseph-Marie), né le 22 juillet 1925 à Toulouse (Haute-Garonne), domicilié 14, boulevard Maillot, à Neuilly (Seine), demande au garde des sceaux pour lui et pour son fils mineur (Gilles-Henri-Marie), né à Saint-Jean-d'Ardières (Rhône), le 20 octobre 1950, l'addition à son nom du nom: de La Ferté Meung.

M. Perret du Cray (Jean-Marie-Joseph), né le 8 février 1881 à Bourges (Cher), domicilié 86, rue du Bac, à Paris, demande au garde des sceaux l'addition à son nom du nom: de La Ferté Meung.

M. Perret du Cray (Guy-Claude-René-Marie-Joseph-Pierre), né le 6 septembre 1917 à Paris (7e), domicilié 86, rue du Bac, à Paris, demande au garde des sceaux l'addition à son nom du nom: de La Ferté Meung.

M. Perret du Cray (Bernard-Auguste-Louis-Marie), né le 20 mai 1922 à Paris, domicilié 16, rue des Glacis, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), demande au garde des sceaux l'addition à son nom du nom: de La Ferté Meung.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

19 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Culture et Vie.** But: favoriser la culture sous toutes ses formes, particulièrement parmi les jeunes filles, jeunes gens et jeunes foyers de tous les milieux du travail. Siège social: 88 *bis*, rue de la Forêt, Fougères.

19 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Clairefontaine.** But: promouvoir et favoriser le développement intellectuel de ses adhérents par la lecture et par l'étude de toutes institutions ayant pour but le développement de l'instruction générale. Siège social: 42, rue des Vallées, Fougères.

20 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **L'Equipe professionnelle des chemins de fer** transfère son siège social du 2, rue Ballu, au 12, rue Bossuet, Paris.

20 juin 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Section départementale du Mouvement européen.** But: travailler à la réalisation de l'unité européenne. Siège social: librairie Sebire, 50, rue Ecuyère, Caen.

20 juin 1951. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **Association bas-alpine interprofessionnelle pour les services médicaux du travail.** But: application de la loi du 11 octobre 1946 sur les services médicaux du travail. Siège social: chambre de commerce, Digne.

21 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Loisirs et plein air.** But: diffusion de la vie sportive. Siège social: 28, rue de Léningrad, Paris.

22 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale des chasseurs du bois Martenot.** But: protection du gibier. Siège social: chez M. Huguet (Roger), 2, place du 14-Juillet, Commentry.

22 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Madiana-Club.** But: société sportive et nautique (pratique du sport). Siège social: hôtel Madiana, route de Schœlcher, Schœlcher (Martinique).

25 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Amicale du centre d'apprentissage Guynemer.** But: resserrer les liens d'amitié entre ses membres et défendre leur intérêts. Siège social: établissement scolaire, 54, rue Marcel-Perelto, Grenoble.

26 juin 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Comité des œuvres sociales des postes, télégraphes et téléphones du département de l'Aisne.** But: coordonner, conseiller, développer et aider les activités sociales, artistiques, culturelles et sportives existant dans l'administration des postes, télégraphes et téléphones dans le département de l'Aisne. Siège social: direction départementale des postes, télégraphes et téléphones, 38, rue Vinchon, Laon.

26 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **La Villeruptienne.** But: pratique de la musique et organisation de sorties musicales. Siège social: Maison du Peuple, Villerupt.

27 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Pétanque campenoise.** But: jeu de pétanque. Siège social: café de la Poste, Campagne-sur-Aude.

27 juin 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **La Stéphanoise.** But: développement des sports et des loisirs parmi les jeunes, organisation de colonies de vacances et, d'une manière générale, tout ce qui se rapporte aux exercices de plein air. Siège social: chez M. l'abbé Pruvost, 66, rue Michelet, Tours.

28 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Foyer rural de Caupenne-d'Armagnac.** But: organiser au village un centre d'aspect plaisant; étudier les questions touchant les professions intéressant la vie rurale; organiser des conférences éducatives, des bibliothèques, des manifestations artistiques; faciliter l'éducation physique; renforcer la solidarité morale et l'entr'aide. Siège social: mairie de Caupenne-d'Armagnac.

29 juin 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **L'Aide à l'enfance.** But: protection de l'enfance. Siège social: château de la Bodinière, Trélazé.

29 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **L'Union des aveugles civils de Normandie.** But: protection générale des aveugles et défense de leurs intérêts. Siège social: chez M. Pierre Suplot, les Damps.

29 juin 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association d'éducation populaire.** But: enseignement. Siège social: mairie de Marquion.

30 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Les Ailes fleurantines.** But: développement des sports aériens sous toutes les formes: enseignement technique, modèles réduits, vol à voile, aviation légère. Siège social: café Denamiel, Fleurance.

2 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Blois. **Association locale du Mouvement national d'épargne de Mer, Lestiou, Avaray, Courbouzon, Suèvres, Cour-sur-Loire.** But: défense et développement de l'épargne. Siège-social: mairie de Mer.

2 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Blois. **Association locale du Mouvement national d'épargne de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine.

3 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union des orphelins et victimes de guerre** transfère son siège social du 41, rue Blomet, au 10 *bis*, rue Croix-Nivert, Paris, et modifie ses statuts.

5 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association libérale** (branche française de l'Association internationale pour la liberté religieuse). But: grouper tous ceux qui, dans l'Eglise chrétienne, veulent maintenir et développer les croyances basées sur l'amour de l'Evangile et sur le respect de la liberté. Siège social: 7 *bis*, rue du Pasteur-Wagner, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.